



CONSEIL SUPERIEUR DES FINANCES

SECTION « BESOINS DE FINANCEMENT DES POUVOIRS PUBLICS »

AVIS

EVOLUTIONS BUDGETAIRES RECENTES ET EVALUATION PAR
RAPPORT AUX PROGRAMMES DE STABILITE

OCTOBRE 2012

Les Membres de la Section :

Monsieur J. SMETS, Président

Monsieur N. DE BATSELIER

Monsieur J. HILGERS

Monsieur P. WUNSCH

Représentants de la Banque nationale de Belgique

Monsieur M. DEWATRIPONT

Représentant du Ministre des Finances

Monsieur Johan HANSSENS

Représentant du Ministre du Budget

Madame W. DEMEESTER-DE MEYER

Monsieur G. CLÉMER

Monsieur A-M. PONCELET

Monsieur S. DURIEUX

Monsieur E. DEGREEF

Monsieur O. HUBERT

Représentants du Gouvernement flamand, du Gouvernement de la Communauté Française, du Gouvernement wallon et du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale

Observateur :

Monsieur N. HEUKEMES

Représentant de la Communauté germanophone

Secrétariat :

Monsieur L. BUFFEL

Madame B. COPPENS

Madame F. DENIL

Madame D. DIDDEREN

Monsieur R. SAVAGE

Madame C. SPINNOY

Madame E. VANALME

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	5
LISTE DES ABREVIATIONS	7
AVANT-PROPOS	9
SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS	11
Evaluation pour l'ensemble des administrations publiques	11
Evaluation par sous-secteur	14
Evaluation par Communauté et Région	15
1 EVALUATION DES RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'ENSEMBLE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	17
1.1 Evaluation globale	17
1.1.1 Evaluation du solde de financement de l'ensemble des administrations publiques par rapport au Programme de Stabilité	17
1.1.2 Réalizations des recettes et des dépenses de l'ensemble des administrations publiques	19
1.1.2.1 Evolution des recettes de l'ensemble des administrations publiques	19
1.1.2.2 Evolution des dépenses primaires	22
1.2 Soldes budgétaires structurels	28
1.2.1 Méthode et paramètres d'estimation des soldes structurels	29
1.2.2 Estimations des soldes structurels jusqu'à 2011	32
1.3 Taux d'endettement et charges d'intérêts	33
1.3.1 Evolution des charges d'intérêts et déterminants	33
1.3.2 Evolution du taux d'endettement et de ses principaux déterminants endogènes	37
1.3.3 Le taux d'endettement 2010-2011 et les déterminants exogènes (hors BNF)	38
1.3.4 Structure de la dette	41
1.3.5 Dette et garanties bancaires	42
1.3.6 Evolution attendue du taux d'endettement en 2012	44
2 EVALUATION DÉTAILLÉE DES RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'ENSEMBLE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET PAR SOUS-SECTEUR	45
2.1 Solde de financement par grande entité et sous-secteur	45
2.2 Analyse détaillée par sous-secteur	47
2.2.1 Comptes détaillés des administrations publiques	48
2.2.1.1 Entité I (hors Zorgfonds)	48
2.2.1.1.1 Pouvoir fédéral	49
2.2.1.1.2 Sécurité sociale (hors Zorgfonds)	50

2.2.1.2	Entité II	52
2.2.1.2.1	Communautés et Régions (y compris Zorgfonds)	53
2.2.1.2.2	Pouvoirs locaux	55
2.2.2	Evolution des dépenses primaires: analyse par entité et sous-secteur	56
2.3	Transferts fiscaux et budgétaires du Pouvoir fédéral aux autres sous-secteurs	58
3	EVALUATION DES RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DES ENTITÉS FÉDÉRÉES	65
3.1	Avant-propos	65
3.2	Notice méthodologique	65
3.3	Réalisations budgétaires pour la période 2007-2010	68
3.4	Réalisations budgétaires de la Communauté flamande	71
3.4.1	Année budgétaire 2010	71
3.4.2	Année budgétaire 2011	75
3.5	Accords budgétaires intrafrancophones pour l' année budgétaire 2011	78
3.6	Réalisations budgétaires de la Région wallonne	80
3.6.1	Réalisations de l'année budgétaire 2010	80
3.6.2	Réalisations de l'année budgétaire 2011	84
3.7	Réalisations budgétaires de la Communauté française	87
3.7.1	Réalisations de l'année budgétaire 2010	87
3.7.2	Réalisations de l'année budgétaire 2011	89
3.8	Réalisations budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale	92
3.8.1	Année budgétaire 2010	92
3.8.2	Année budgétaire 2011	94
3.9	Réalisations budgétaires de la Communauté germanophone	96
3.9.1	Année budgétaire 2010	96
3.9.2	Année budgétaire 2011	96
3.10	Réalisations budgétaires de la Commission communautaire française	97
3.10.1	Année budgétaire 2010	97
3.10.2	Année budgétaire 2011	97
3.11	Réalisations budgétaires de la Commission communautaire commune	98
3.11.1	Année budgétaire 2010	98
3.11.2	Année budgétaire 2011	98
3.12	Réalisations budgétaires de la Commission communautaire flamande	99
3.12.1	Année budgétaire 2010	99
3.12.2	Année budgétaire 2011	99
3.13	Aperçu pour l'ensemble des Entités fédérées de l'évaluation des soldes de financement réalisés en 2010-2011 par rapport aux objectifs budgétaires	100
4	ANNEXE : ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES	103

LISTE DES ABREVIATIONS

APU	Ensemble des administrations publiques
AMECO	Annual macro-economic database
AMI	Assurance maladie-invalidité
BAM nv	Beheersmaatschappij Antwerpen Mobiel
BFP	Bureau fédéral du Plan
BNB	Banque nationale de Belgique
BNF	Besoin net de financement
C&R	Communautés et Régions
CB	Contrôle budgétaire
CCC	Commission communautaire commune
CCF	Commission communautaire française
CCFI	Commission communautaire flamande
Cdc	Cour des comptes
CDO	Crédits dissociés d'ordonnancement
CE	Commission européenne
CF	Communauté française
CFI	Communauté flamande
CG	Communauté germanophone
CND	Crédits non dissociés
CSF	Conseil supérieur des Finances
CV	Crédit variable
DPR	Dépenses primaires
Ecofin	Economic and Financial Affairs Council (Conseil affaires économiques et financières)
EDP	Excessive deficit procedure (procédure pour déficit excessif)
EPRT	Entreprises publiques de radio-télévision
FESF	Fonds européens de stabilité financière
GDP	Gross Domestic Product
ICN	Institut des Comptes nationaux
IPP	Impôt des personnes physiques
LSF	Loi spéciale de financement
MCFI	Ministère de la Communauté flamande
MRBC	Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
OCCP	Octrois de crédits et prises de participations
OLO	Obligation linéaire/Lineaire obligatie
ONEM	Office national de l'emploi
PF	Pouvoir fédéral
PIB	Produit intérieur brut

PL	Pouvoirs locaux
PMV	Participatiemaatschappij Vlaanderen
PPP	Partenariat public-privé
Pr	Prix relatif
Pu	Déflateur de la dépense publique primaire
Py	Déflateur du PIB
QP	Question parlementaire
RBC	Région de Bruxelles-Capitale
RNB	Revenu national brut
RRTV	Redevance radio-télévision
RTBF	Radio-Télévision belge de la Communauté française
RW	Région wallonne
SEC95	Système européen des Comptes nationaux et régionaux 1995
SECU	Sécurité sociale
SPE	Solde primaire effectif
SPR	Solde primaire requis
TEC	Transport en Commun de Wallonie
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
Yv	PIB en volume
ZOF	Vlaams Zorgfonds

AVANT-PROPOS

Contrairement au précédent Avis de la Section (mars 2012), le présent Avis est plutôt de nature rétrospective. Les réalisations budgétaires de 2010 et 2011 sont évaluées plus particulièrement. Cette évaluation est réalisée sur la base des « Comptes des administrations publiques » publiés en juillet de cette année par l'ICN, auxquels la Section applique ses traditionnels ajustements. Le présent Avis comporte également des éléments relatifs à l'année 2012.

Seront successivement traités dans le présent Avis : (1) l'évaluation des résultats budgétaires de l'ensemble des administrations publiques, (2) l'évaluation des résultats budgétaires par grande entité et par sous-secteur et enfin (3) l'évaluation des résultats budgétaires et des budgets pour chaque entité fédérée prise individuellement.

Le premier chapitre évalue les évolutions budgétaires globales (soldes de financement nominaux, recettes et dépenses). Les soldes de financement nominaux réalisés en 2010 et en 2011 sont confrontés aux objectifs des programmes de stabilité respectifs de janvier 2010 et avril 2011. Les soldes structurels sont examinés afin de mieux évaluer l'orientation sous-jacente de la politique budgétaire. La méthode utilisée pour le calcul de ces soldes est abordée et les incertitudes qui accompagnent cette estimation sont énoncées. Les charges d'intérêts et les déterminants de l'évolution de la dette publique sont analysés.

Le deuxième chapitre évalue les résultats budgétaires par grande entité et par sous-secteur. Par ailleurs, les taux de croissance de chaque grande catégorie de dépenses ainsi que les transferts entre les niveaux de pouvoir sont examinés plus particulièrement.

Le troisième et dernier chapitre analyse les résultats budgétaires des autorités distinctes qui composent l'Entité II.

Ces trois chapitres sont précédés d'une « Synthèse » qui reprend les principaux éléments ainsi que les conclusions.

SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS

En 2009, le déficit des administrations publiques a grimpé jusqu'à 5,5% du PIB. Ceci a notamment été le cas en raison de la sévère récession économique et de facteurs non récurrents d'ampleur significative. Conformément aux règles européennes en vigueur, le Conseil Ecofin a placé la Belgique, comme d'autres pays européens, en procédure de déficit excessif en décembre 2009, et a recommandé de ramener le déficit budgétaire sous le seuil des 3% de PIB à l'horizon 2012, de manière crédible et durable, et de fournir un effort budgétaire structurel de 0,75% du PIB en moyenne sur la période 2010-2012.

Les programmes de stabilité de janvier 2010 et avril 2011 prévoyaient une réduction graduelle du déficit - sous la barre des 3% du PIB en 2012 - et un retour à l'équilibre en 2015.

Le présent Avis examine pour les années 2010-2011 si les objectifs budgétaires fixés dans les programmes de stabilité successifs ont été atteints. Comme dans les Avis précédents, l'évaluation et l'analyse budgétaire concernent, tour à tour, l'ensemble des administrations publiques, les sous-secteurs et chaque communauté et région. L'Avis évoque également la situation en 2012 sur base de l'hypothèse de la réalisation de l'objectif pour l'ensemble des administrations publiques.

Evaluation pour l'ensemble des administrations publiques

En 2010, le déficit public a été ramené à 3,8 % du PIB, soit un point de pourcentage du PIB de moins que l'objectif fixé dans le Programme de Stabilité de janvier de la même année. Une diminution du déficit était déjà attendue lors de la formulation de l'objectif en raison, notamment, de la disparition des facteurs non récurrents qui avaient grevé les résultats de 2009. La réduction plus forte du déficit par rapport à l'évolution attendue tient pour partie à la croissance de l'activité économique plus élevée que prévu. L'amélioration du solde structurel est estimée à 0,4% du PIB, facilitée par une nouvelle réduction de 0,2% du PIB du poids des charges d'intérêt.

Tableau 1
Évaluation des soldes de financement par rapport aux programmes
de stabilité respectifs
(en pourcentage du PIB, sauf mention contraire)

	2009	2010		2011	
	Réalisation	Réalisation	Programme de Stabilité janvier 2010	Réalisation	Programme de Stabilité avril 2011
Solde de financement	-5,5	-3,8	-4,8	-3,7	-3,6
Solde structurel	-3,7	-3,3		-3,5	
p.m. PIB en volume ¹	-2,8	2,4	1,1	1,8	2,0

Sources : ICN, calculs CSF et Programmes de Stabilité.

¹ Pourcentages de variation par rapport à l'année précédente.

Pour 2011, l'objectif formulé dans le Programme de Stabilité d'avril 2011 était un besoin de financement des administrations publiques limité à 3,6 % du PIB. Le déficit réalisé s'est élevé à 3,7 % du PIB, juste en deçà de l'objectif. Ce léger écart s'explique à la fois par une évolution conjoncturelle un peu moins favorable et par une dépense non récurrente inattendue en fin d'année à la suite de la liquidation du Holding communal (570 millions d'euros). En revanche, les réalisations intègrent une amélioration du solde des administrations locales à la suite d'une révision méthodologique apportée par l'ICN aux comptes de ce sous-secteur. Le solde structurel s'est détérioré d'environ 0,2 point de pourcentage du PIB.

Sur l'ensemble des années 2010 et 2011, l'amélioration du solde structurel est restée très modeste (0,2% du PIB au total) en l'absence de gouvernement fédéral de plein exercice de mai 2010 à novembre 2011 et dans un contexte de révisions à la baisse de l'estimation de la croissance potentielle. Les mesures de consolidation budgétaire qui ont été prises en 2012 afin de limiter le déficit à 2,8% du PIB, conformément au Programme de Stabilité d'avril 2012, permettraient d'améliorer le solde structurel d'un montant de l'ordre de 0,75% du PIB, tel que prescrit par le Conseil Ecofin.

Sur les deux années 2010-2011, les résultats mentionnés ont résulté d'une augmentation de la part des recettes publiques dans le PIB, d'une part, et d'une quasi-stabilisation de la part des dépenses, de l'autre. Les recettes se sont accrues à la suite d'une augmentation des recettes fiscales et parafiscales, relevées notamment par des mesures budgétaires, et d'un surplus de recettes non fiscales. Le poids des dépenses d'intérêt a continué à se réduire en raison exclusivement de la diminution du taux d'intérêt implicite. Les dépenses primaires ont poursuivi leur croissance en termes structurels, à un rythme qui s'est ralenti par rapport aux années précédentes mais qui reste supérieur à la croissance potentielle de l'économie.

La dette des administrations publiques qui s'était stabilisée par rapport au PIB en 2010 est repartie à la hausse en 2011 sous l'impulsion de facteurs exogènes, en particulier la nationalisation de Dexia Banque Belgique. Cette augmentation devrait se poursuivre en 2012, toujours en raison de facteurs exogènes, cette fois liés à la crise de la dette souveraine dans la zone euro, spécialement les prêts octroyés, de manière indirecte, à la Grèce. A la fin de 2012, le taux d'endettement s'approcherait du seuil de 100% ou pourrait même le dépasser.

Compte tenu de cette dernière évolution et de la situation des marchés financiers qui reste caractérisée par une grande incertitude et volatilité, il est nécessaire pour les finances publiques belges de pouvoir consolider la restauration de la confiance qui s'est répercutée dans une baisse importante des taux d'intérêt en 2012 et dans une réduction notable du budget des charges d'intérêt. A cette fin, et compte tenu par ailleurs des coûts du vieillissement réestimés à la hausse par le Comité d'Etude sur le Vieillessement, il importe de poursuivre la consolidation budgétaire de façon durable. Ainsi, comme la Section l'avait déjà signalé dans son Avis précédent, il est important que suffisamment de mesures structurelles soient prises sur la période 2013-2014, afin que leur incidence au cours des années ultérieures soutienne une poursuite de la réduction du déficit, et cela à tous les niveaux des pouvoirs publics.

Evaluation par sous-secteur

En 2010, c'est surtout au niveau de l'Entité I que l'on a observé une amélioration du solde budgétaire et de meilleurs résultats par rapport à l'objectif fixé. L'interprétation des soldes par composante de l'Entité I doit tenir compte de la dotation d'équilibre versée dès 2010 par le Pouvoir fédéral à la Sécurité sociale. Le déficit de l'Entité II est également plus favorable que l'objectif du Programme de Stabilité. Les Pouvoirs locaux ont atteint l'équilibre budgétaire, après intégration de la révision méthodologique des comptes des administrations locales. Les Communautés et Régions ont stabilisé leur déficit malgré la forte diminution des recettes fiscales résultant de la Loi spéciale de financement.

Tableau 2
Soldes de financement des différents sous-secteurs¹
(en pourcentage du PIB)

	2009	2010		2011	
	Réalisation	Réalisation	Objectif ²	Réalisation	Objectif ³
Ensemble des admin. publiques	-5,5	-3,8	-4,8	-3,7	-3,6
Entité I	-4,9	-3,1	-3,8	-3,4	-3,1
Pouvoir fédéral	-4,2	-3,0	-3,3	-3,4	-3,1
Sécurité sociale	-0,7	-0,0	-0,5	-0,1	0,0
Entité II	-0,7	-0,7	-0,9	-0,3	-0,5
C&R	-0,7	-0,7	-0,6	-0,2	-0,3
Pouvoirs locaux	0,1	0,0	-0,4	-0,1	-0,2

Sources : ICN et Programmes de Stabilité.

¹ Après correction pour le Zorgfonds repris ici dans les Communautés et Régions et non en Sécurité sociale.

² Programme de Stabilité de janvier 2010.

³ Programme de Stabilité d'avril 2011.

En 2011, le déficit de l'Entité I est plus élevé de 0,3 point de pourcentage du PIB que l'objectif formulé dans le Programme de Stabilité, tandis que l'Entité II enregistre un déficit de 0,3 % du PIB, résultat meilleur, à concurrence de 0,2%, que l'objectif. Les Communautés et Régions réduisent leur déficit à -0,2% de PIB, et ce malgré une augmentation des dépenses de capital suite à la liquidation du Holding communal (+570 millions d'euros). Alors que leurs investissements s'intensifient en phase préélectorale, les pouvoirs locaux limitent la détérioration de leur déficit et font mieux que leur objectif.

Evaluation par Communauté et Région

Le déficit maximal autorisé de -0,6% du PIB pour l'année 2010 pour l'ensemble des Communautés et Régions, fixé dans l'accord budgétaire du 15 décembre 2009, a été dépassé de 0,1% du PIB.

Ce constat est basé sur les soldes de financement fixés conformément au SEC. Néanmoins, la Communauté flamande a atteint l'objectif pour 2010 d'un déficit de 493,3 millions d'euros, auquel elle s'était engagée dans l'accord de coopération précité, compte tenu de l'hypothèse reprise dans le budget flamand ainsi que dans l'accord de coopération précité, selon laquelle le montant de 500 millions d'euros qu'elle avait mis en réserve en 2009 sur le Fonds d'Egalisation serait comptabilisé en recettes l'année suivante. L'objectif de ce transfert était de compenser les moyens trop perçus résultant en 2009 de l'application de la Loi spéciale de financement (suite à une évaluation trop favorable des paramètres pour 2009) qui seraient corrigés en 2010. Ce faisant, les objectifs de l'accord de coopération précité ont été atteints sur la période 2009-2010. Toutefois, étant donné que le Fonds d'Egalisation est comptabilisé conformément à la méthodologie SEC dans le périmètre de consolidation de la Communauté flamande, les recettes ont été corrigées à la baisse ex post à concurrence de 500 millions d'euros, de sorte que le déficit conforme au SEC en 2010 a été supérieur de 500 millions d'euros par rapport aux prévisions figurant dans l'accord budgétaire précité. Outre un léger dépassement de l'objectif de la Région wallonne, ceci explique l'écart de 0,1% du PIB entre le déficit de -0,7% du PIB enregistré selon la méthodologie SEC pour l'ensemble des Communautés et Régions et l'objectif en matière de déficit.

Pour l'année budgétaire 2011 l'objectif budgétaire indicatif est de -0,3% du PIB pour l'ensemble des Communautés et Régions. Cet objectif a été préconisé dans le projet d'accord de coopération (non approuvé) qui a fait l'objet d'une concertation entre le Gouvernement fédéral et les Gouvernements de Communauté et de Région le 3 février 2010. Les soldes mentionnés dans le tableau ci-dessous tiennent compte du transfert convenu entre la Communauté française et la Région wallonne. Le solde de financement de l'ensemble des Communautés et Régions est resté environ 0,1% du PIB en dessous de l'objectif indicatif précité.

Tableau 3
Evaluation des soldes de financement réalisés en 2010 et 2011
par rapport aux objectifs budgétaires

(x 1.000.000 euros)	CFI (a)		CFr (b)	RW (b)	RBC	CG	COCOF	CCFI	CCC	total C & R					
	A : selon l'accord de décembre 2009	B : conformément à l'ICN								A	% PIB	B	% PIB		
2010															
solde de financement	-485,9	-985,9	-719,4	-426,9	-260,8	-7,3	-0,3	3,9	-0,1	-1.896,8	-0,6	-2.396,8	-0,7		
objectif	-493,3	-493,3	-727,1	-364,7	-313,0	-11,1	-2,0	0,0	0,0	-1.911,2	-0,6	-1.911,2	-0,6		
écart	7,4	-492,6	7,7	-62,2	52,2	3,8	1,7	3,9	-0,1	14,4	0,0	-485,6	-0,1		
% PIB	0,00	-0,14	0,00	-0,02	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,0	-0,1			
2011															
solde de financement	(b) 164,5	164,5	-246,6	-486,0	-295,6	-5,1	-0,4	-2,6	2,1	-869,7	-0,2	-869,7	-0,2		
objectif	0,0	0,0	-328,0	-487,7	-254,1	-3,9	-8,1	0,0	0,0	-1.081,8	-0,3	-1.081,8	-0,3		
écart	164,5	164,5	81,4	1,7	-41,5	-1,2	7,7	-2,6	2,1	212,1	0,1	212,1	0,1		
% PIB	0,04	0,04	0,02	0,00	-0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,1	0,1	0,1			

(a) Zorgfonds inclus

(b) Compte tenu du transfert entre la Communauté française et la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011

1 EVALUATION DES RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'ENSEMBLE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

1.1 Evaluation globale

1.1.1 Evaluation du solde de financement de l'ensemble des administrations publiques par rapport au Programme de Stabilité

Tout comme dans d'autres pays, les finances publiques belges ont été affectées par la crise financière et par la récession économique qui s'en est suivie en 2009. Au cours de cette même année, le déficit de l'ensemble des administrations publiques a augmenté jusqu'à -5,5% de PIB. En conséquence, une procédure des déficits excessifs a été engagée par le Conseil de l'Union européenne le 2 décembre 2009 à l'encontre de la Belgique. Afin de mettre un terme à cette situation, le Conseil a, dans sa recommandation, demandé à la Belgique de ramener le déficit en dessous du seuil de 3% de PIB à partir de 2012, de manière crédible et soutenable, et de fournir un effort budgétaire structurel annuel de 0,75% de PIB en moyenne durant la période 2010-2012.

*Tableau 4
Solde de financement et taux d'endettement de l'ensemble des administrations publiques
(en % de PIB)*

	2007	2008	2009	2010	2011	2007-2009	2009-2010	2010-2011	2007-2011
Recettes (*)	46,6%	47,2%	46,2%	46,8%	47,5%	-0,4%	0,6%	0,7%	0,9%
Dépenses (*)	42,8%	44,3%	48,1%	47,2%	48,0%	5,3%	-0,9%	0,7%	5,2%
Solde primaire	3,8%	2,8%	-1,9%	-0,4%	-0,4%	-5,7%	1,5%	0,0%	-4,2%
Charges d'intérêts (EDP)	3,9%	3,8%	3,6%	3,4%	3,3%	-0,2%	-0,2%	-0,1%	-0,6%
Solde de financement (EDP)	-0,1%	-1,0%	-5,5%	-3,8%	-3,7%	-5,5%	1,8%	0,0%	-3,7%
Dette brute (Maastricht)	84,0%	89,2%	95,7%	95,5%	97,8%	11,7%	-0,1%	2,2%	13,8%

(*) Définition CSF¹.

Source : ICN (Comptes des administrations publiques).

Note : Pour des raisons d'arrondis, la somme des composantes d'une variable peut différer du total mentionné dans le tableau.

¹ Voir la notice méthodologique en Annexe, qui reprend l'essentiel des « Aspects méthodologiques du Chapitre I », de l'Avis CSF de juin 2008.

Les soldes de financement réalisés au niveau de l'ensemble des administrations publiques pour la période 2007-2011 figurent au Tableau 4. En 2011, le solde de financement de l'ensemble des administrations publiques s'élevait à -3,7% de PIB comparativement à -3,8% de PIB en 2010. Durant la période 2009-2011, le solde de financement a progressé de 1,8 point de pourcentage de PIB. Cette importante amélioration a principalement été réalisée en 2010. Malgré l'amélioration, le besoin de financement de 2011 reste supérieur de 3,7 points de pourcentage de PIB à celui enregistré en 2007.

Le solde primaire est passé de -1,9% de PIB en 2009 à -0,4% de PIB en 2010 et s'est maintenu à ce niveau en 2011. Durant la période 2009-2011, le ratio des recettes a augmenté de 1,3 point de pourcentage de PIB à 47,5% de PIB. De cette hausse, 0,6 point de pourcentage de PIB a été réalisé en 2010 et 0,7 point de pourcentage de PIB en 2011. Par contre, le ratio des dépenses primaires a diminué de 0,9 point de pourcentage en 2010, tandis que ce même ratio a de nouveau augmenté en 2011 de 0,7 point de pourcentage de PIB pour atteindre 48% de PIB (cf. partie 1.1.2). Les charges d'intérêts ont poursuivi leur baisse progressive jusqu'à un niveau de 3,3% de PIB en 2011, malgré la hausse continue de la dette publique, laquelle a atteint 97,8% de PIB en 2011 (cf. partie 1.3).

Les objectifs issus du Programme de Stabilité de janvier 2010 et ceux issus du Programme de Stabilité d'avril 2011 servent de référence pour l'évaluation des soldes de financement réalisés respectivement en 2010 et 2011 (voir Tableau 5).

Tableau 5
Evaluation des soldes de financement 2010 et 2011 par rapport
aux programmes de stabilité respectifs
(en % de PIB)

	Réalisations 2010 (a)	Prog. Stab. 2010 (b)	2010 - Prog. Stab. (a-b)	Réalisations 2011 (c)	Prog. Stab. 2011 (d)	2011 - Prog. Stab. (c-d)
Solde de financement	-3,8%	-4,8%	1,0%	-3,7%	-3,6%	-0,1%
Dette brute (Maastricht)	95,5%	100,6%	-5,1%	97,8%	97,5%	0,3%
<i>p.m. croissance annuelle du PIB en volume</i>	2,4%	1,1%	1,3%	1,8%	2,0%	-0,2%

Source : (a) et (c) : ICN (Comptes des administrations publiques).

(b) : Programme de Stabilité de janvier 2010, Tableau 2 (p.10) et Tableau 6 (p.18).

(d) : Programme de Stabilité d'avril 2011, Tableau 2 (p.6) et Tableau 15 (p.35).

L'objectif budgétaire de -4,8% de PIB qui a été fixé dans le Programme de Stabilité de janvier 2010 pour l'ensemble des administrations publiques en 2010, a été largement dépassé.

L'amélioration des résultats budgétaires en 2010 peut être notamment attribuée à la croissance économique qui a été bien supérieure aux prévisions. Le solde de financement réalisé au niveau de l'ensemble des administrations publiques de -3,7% de PIB en 2011 se place juste en deçà de l'objectif de -3,6% de PIB du Programme de Stabilité d'avril 2011.

Une analyse plus étendue des résultats budgétaires par sous-secteur est réalisée à la partie 2.

1.1.2 Réalisations des recettes et des dépenses de l'ensemble des administrations publiques

1.1.2.1 Evolution des recettes de l'ensemble des administrations publiques

Afin de mieux s'aligner sur la notion de « recettes effectives perçues par l'ensemble des administrations publiques », la définition CSF des recettes publiques qui est utilisée dans le présent Avis, ne tient pas compte des cotisations sociales imputées², mais comprend le transfert de recettes fiscales à l'UE ainsi que les recettes non fiscales issues des cessions d'actifs³. Elle s'écarte à ce titre de la définition usuelle des Comptes nationaux.

² Les cotisations imputées sont des cotisations (patronales) fictives qui correspondent en gros à la différence entre les prestations sociales en espèces des fonctionnaires (pensions et allocations familiales) et la partie de ces prestations qui est financée par des cotisations (personnelles) effectives (Voir l'Annexe méthodologique pour plus de détails).

³ Les cessions d'actifs non-financiers sont considérées comme des dépenses négatives en SEC95.

Tableau 6
Recettes effectives de l'ensemble des administrations publiques (en % de PIB)

		2007	2008	2009	2010	2011	2007-2009	2009-2010	2010-2011
Recettes effectives (*)	(1)=2+3	46,6%	47,2%	46,2%	46,8%	47,5%	-0,4%	0,6%	0,7%
+ Recettes fiscales et parafiscales	(2)	43,8%	44,1%	43,2%	43,6%	43,9%	-0,6%	0,4%	0,3%
* Impôts directs	(2a)	16,3%	16,5%	15,2%	15,5%	16,0%	-1,1%	0,4%	0,4%
+ Ménages et ISBL		12,6%	13,0%	12,5%	12,7%	12,8%	-0,1%	0,2%	0,1%
+ Sociétés		3,6%	3,5%	2,6%	2,8%	3,1%	-1,0%	0,2%	0,3%
* Impôts indirects	(2b)	13,3%	13,1%	13,0%	13,3%	13,1%	-0,3%	0,3%	-0,2%
* Cotisations sociales effectives	(2c)	13,6%	13,9%	14,4%	14,1%	14,2%	0,8%	-0,3%	0,1%
* Impôts en capital	(2d)	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0,0%	0,0%	0,0%
+ Recettes non fiscales (yc. cessions actifs)	(3)	2,8%	3,1%	3,0%	3,3%	3,6%	0,2%	0,2%	0,3%
Opérations one-shot et changements de périmètre	(4)	0,2%	0,1%	-0,3%	0,2%	0,1%	-0,4%	0,5%	-0,1%
+ Cessions d'actifs	(4a)	0,1%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%
+ Opérations one-shot	(4b)	0,0%	-0,1%	-0,5%	0,0%	-0,1%	-0,5%	0,5%	-0,1%
+ Changements de périmètre	(4c)	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%	0,0%	0,0%
Recettes hors one-shots et périmètre	(5)=1-4	46,4%	47,0%	46,5%	46,6%	47,4%	0,1%	0,1%	0,8%
Prélèvements fiscaux et parafiscaux (yc. UE)	(6)	43,8%	44,1%	43,2%	43,6%	43,9%	-0,6%	0,4%	0,3%
+ Sur le facteur travail	(6a)	25,0%	25,7%	25,9%	25,7%	25,9%	0,9%	-0,2%	0,2%
+ Sur les autres facteurs de production	(6b)	18,7%	18,4%	17,3%	17,9%	18,0%	-1,4%	0,5%	0,2%

Source : Calculs CSF sur base de ICN (Comptes des administrations publiques).

Note : Pour des raisons d'arrondis, la somme des composantes d'une variable peut différer du total mentionné dans le tableau.

Après avoir régressé sous l'effet de la crise économique et d'opérations one-shot défavorables (accélération de l'enrôlement à l'IPP), le ratio des recettes effectives de l'ensemble des administrations publiques a augmenté en 2010 de 0,6 point de pourcentage de PIB. En 2011, ce même ratio des recettes a encore gagné 0,7 point de pourcentage de PIB pour atteindre 47,5% de PIB. Pour ces deux années, la progression s'explique tant par une hausse des recettes fiscales et parafiscales (+0,4 point de pourcentage de PIB en 2010 et +0,3 point de pourcentage de PIB en 2011) que par une augmentation des recettes non fiscales (+0,2 point de pourcentage de PIB en 2010 et +0,3 point de pourcentage de PIB en 2011). Les recettes liées aux ventes d'actifs et aux changements de périmètre de compétences des APU sont stables en 2010 et 2011. Par contre, la disparition des opérations one-shot défavorables en 2009 influence positivement les recettes (en % de PIB) sur la période 2010-2011, et ce même si on comptabilise encore en 2011 l'incidence négative de plusieurs opérations ponctuelles⁴.

⁴ En 2011, l'impact total des opérations one-shot sur les recettes était négatif à concurrence de -325 millions euros : -75 millions euros attribuables à l'accélération de l'enrôlement de l'impôt des personnes physiques et de l'impôt des sociétés, et -250 millions euros attribuables au report en 2012 du paiement annuel du secteur énergétique dû pour 2011.

En **2010**, la croissance des **recettes fiscales et parafiscales** a résulté d'une hausse tant des impôts directs (+0,4 point de pourcentage de PIB) que des impôts indirects (+0,3 point de pourcentage de PIB). Cette progression traduit notamment l'impact des premières mesures d'assainissement budgétaire, telles que le relèvement du taux de référence des intérêts notionnels, la hausse des accises ou la suppression du « jobkorting ». Par contre, les cotisations sociales ont enregistré une baisse en 2010 (-0,3 point de pourcentage de PIB) en raison de la diminution de la part salariale dans le PIB.

En **2011**, la progression des recettes fiscales et parafiscales a essentiellement été réalisée par la hausse des **impôts directs** (+0,4 point de pourcentage de PIB). Tant les impôts directs sur les ménages et les ISBL (+0,1 point de pourcentage de PIB) que les impôts directs sur les sociétés (+0,3 point de pourcentage de PIB) ont augmenté plus rapidement que le PIB. Pour la première fois depuis 2008, les impôts directs sur les sociétés ont de nouveau dépassé les 3% de PIB en 2011, notamment en raison de la baisse du taux d'intérêt qui sert de référence pour la déduction fiscale pour capital à risque et de l'accélération des enrôlements à l'impôt des sociétés, essentiellement en raison de la faiblesse relative des versements anticipés depuis 2009.

En **2011**, les **impôts indirects** ont chuté (-0,2 point de pourcentage de PIB) à 13,1% de PIB. Ce sont principalement les recettes d'accises qui ont enregistré un recul. Ceci s'explique essentiellement par l'évolution des volumes et par le fait que les taux d'accises ne suivent pas l'évolution de l'inflation. Exprimées en pourcentage de PIB, les recettes TVA sont restées stables.

Malgré la légère progression de la part salariale dans le PIB en **2011**, les **cotisations sociales** n'ont affiché qu'une hausse limitée (+0,1 point de pourcentage de PIB) à 14,2% de PIB. Ceci est dû à une utilisation croissante de la réduction structurelle forfaitaire des cotisations patronales ainsi qu'à une baisse des cotisations versées par les indépendants et calculées sur les revenus de 2008, soit au moment où les premiers effets de la crise économique et financière se sont fait sentir.

Tant en **2010** qu'en **2011**, la progression des **recettes non fiscales et non parafiscales** a principalement été réalisée grâce aux paiements des institutions financières dans le cadre des interventions des administrations publiques à la suite de la crise financière (cf. partie 1.3.5).

1.1.2.2 Evolution des dépenses primaires⁵

a/ Ratios apparents et structurels

A la lecture du tableau ci-dessous, on note d'emblée (1^{ère} ligne) que le ratio des dépenses primaires s'est plus ou moins stabilisé (-0,2% de PIB) sur la période 2009-2011 après avoir fortement augmenté lors de la crise économique et un peu avant (+5,3% de PIB sur la période 2007-2009). Cette légère baisse du ratio au cours des deux dernières années sous revue masque toutefois une fluctuation des dépenses primaires en proportion du PIB, à la baisse en 2010 et à la hausse en 2011.

Pour mesurer les orientations budgétaires sous-jacentes à ces évolutions, il convient d'identifier et d'isoler les facteurs susceptibles d'influencer le ratio des dépenses mais qui sont indépendants de la politique discrétionnaire.

⁵ Dans le cadre des travaux CSF, les dépenses primaires incluent les transferts fiscaux à l'Union Européenne, excluent les cotisations sociales imputées et sont majorées des cessions d'actifs non-financiers. Il doit être distingué à ce titre du concept usuel des Comptes nationaux.

Tableau 7
Dépenses primaires des administrations publiques (en % du PIB) :
ratios apparents et structurels

(% du PIB)		2007	2008	2009	2010	2011	07-09	09-11	09-10	10-11
Dépenses primaires (DPR)	(1)	42,8%	44,3%	48,1%	47,2%	48,0%	5,3%	-0,2%	-0,9%	0,7%
* Composante cyclique (sbd PIB potentiel)	(2a)	-1,1%	-0,9%	1,2%	0,5%	0,1%	2,3%	-1,0%	-0,6%	-0,4%
* Opérations one-shot (BNB)	(2b)	0,3%	0,2%	0,6%	0,2%	0,3%	0,3%	-0,3%	-0,5%	0,2%
pm. Total corrections	(2)	-0,8%	-0,7%	1,8%	0,7%	0,5%	2,6%	-1,3%	-1,1%	-0,3%
DPR structurelles (% PIB potentiel)	(3)=(1)-(2)	43,6%	45,0%	46,3%	46,5%	47,5%	2,7%	1,2%	0,2%	1,0%

(*) Pour des raisons d'arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre exactement, à 0,1% de PIB près, de la somme des composantes

Source : Calculs propres sur base de Comptes nationaux 2011 (ICN), BNB.

Note : Un signe (-) désigne un impact favorable sur le niveau et/ou l'évolution du ratio apparent des dépenses primaires qui, une fois pris en compte, aboutit à un niveau et/ou une évolution moins favorable du ratio structurel/corrigé. Inversement, un signe (+) désigne un impact défavorable sur le niveau et/ou l'évolution du ratio apparent des dépenses primaires qui, une fois pris en compte, aboutit à un niveau et/ou une évolution plus favorable du ratio structurel/corrigé.

A l'instar de la méthodologie standard de la Commission européenne que l'on applique au solde de financement (cf. partie 1.2), on peut corriger le ratio des dépenses primaires pour l'impact des influences cycliques⁶ et des opérations one-shot. Précisons à cet effet que les influences cycliques regroupent ici la composante cyclique des dépenses de chômage (ou 'sous emploi') et l'effet sur le ratio des écarts de croissance réelle par rapport à la croissance potentielle (effet 'dénominateur').

⁶ Techniquement, la correction du ratio des dépenses pour tenir compte de l'impact du cycle conjoncturel s'effectue d'une part en mesurant l'écart entre le ratio en % du PIB effectif (réel) et le ratio en % du PIB potentiel (réel) et d'autre part en retirant la composante cyclique des dépenses de chômage.

Corrigée pour ces incidences, l'augmentation du ratio des dépenses primaires (**ratio structurel**, ligne (3)) est sensiblement atténuée sur la période 2007-2009. Avec une progression de 2,7% de PIB, elle n'atteindrait plus que la moitié environ de la hausse apparente observée (5,3% de PIB). L'essentiel de l'écart est attribuable à la composante cyclique suite au recul du PIB en 2009. Sur la période 2009-2011 par contre, la reprise de la croissance économique réelle à un rythme supérieur à la croissance potentielle estimée, ainsi qu'un moindre niveau de dépenses ponctuelles comparativement à 2009, permettent de limiter l'augmentation du ratio *apparent* des dépenses. Il en résulte que ce ratio s'accroît relativement plus lorsqu'il est estimé en termes structurels : +1,2% de PIB entre 2009 et 2011 comparativement à -0,2% de PIB au niveau du ratio apparent.

La hausse du ratio structurel des dépenses primaires ainsi mesuré apparaît plus prononcée en 2011 (+1,0% de PIB) qu'en 2010 (+0,2% de PIB), correspondant à une progression annuelle moyenne de 0,6% de PIB.

b/ Corrections complémentaire en dépenses primaires

L'évolution des dépenses primaires peut être significativement affectée par d'autres facteurs non discrétionnaires plus spécifiques non pris en compte dans le cadre des corrections standard de la méthodologie européenne. Ainsi, le cycle d'investissement des Pouvoirs locaux, les effets prix-relatifs en dépenses primaires, le financement des institutions de l'UE, et les réductions de recettes fiscales ou dispenses de cotisations requalifiées en SEC95 en tant que dépenses de subventions peuvent être considérés comme influençant le ratio des dépenses indépendamment de la politique budgétaire (voir encadré 1 pour une explication détaillée).

Lorsque l'on tient compte de l'impact de ces différents éléments sur le niveau et sur l'évolution du ratio des dépenses primaires, on aboutit à un concept **de ratio structurel « corrigé » des dépenses primaires**. Ce ratio progresserait de manière équivalente en 2010 et en 2011 (+0,4% de PIB).

Encadré 1 : Facteurs non discrétionnaires (ou discrétionnaires cycliques) susceptibles d'influencer le ratio structurel 'standard' des dépenses

L'évolution du ratio des dépenses est susceptible d'être influencée par différents éléments indépendants de la politique discrétionnaire en dépenses ou dont le caractère discrétionnaire est cyclique (réversible).

Tableau 8
Détail des corrections complémentaires au ratio structurel des dépenses pour passer au ratio structurel corrigé

(% du PIB)		2007	2008	2009	2010	2011	07-09	09-11	09-10	10-11
DPR structurelles (% PIB potentiel)	(1)	43,6%	45,0%	46,3%	46,5%	47,5%	2,7%	1,2%	0,2%	1,0%
Corrections complémentaires (Niveaux)	(2)	1,5%	2,4%	2,8%	2,5%	3,1%	1,3%	0,4%	-0,2%	0,6%
* Cycle d'investissement des PL	(2a)	0,0%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%
* Effet prix relatif de la dépense primaire (*)	(2b)	-0,7%	0,1%	0,1%	-0,3%	0,2%	0,8%	0,0%	-0,4%	0,4%
* Subventions salariales (PF + SECU)	(2c)	0,8%	1,0%	1,2%	1,5%	1,6%	0,4%	0,4%	0,3%	0,1%
* Financement total UE	(2d)	1,3%	1,4%	1,4%	1,3%	1,3%	0,1%	-0,1%	-0,1%	0,0%
DPR struct. corrigées autres facteurs (% PIB pot.)	(3)=(1)-(2)	42,1%	42,6%	43,5%	44,0%	44,4%	1,4%	0,8%	0,4%	0,4%
Idem, avec crois. potent. d'avant-crise (*)	(4)	42,1%	42,4%	43,0%	43,2%	43,2%	0,9%	0,2%	0,1%	0,1%
Ecart = Impact révision croissance potentielle	(5)=(3-4)	0,0%	0,2%	0,5%	0,8%	1,1%	0,5%	0,6%	0,3%	0,3%

(*) Pour des raisons d'arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre exactement, à 0,1% de PIB près, de la somme des composantes

(*) Ecart au Trend des prix relatifs

(**) Croissance potentielle AMECO - (2008, Autumn Forecast)

Citons en premier lieu les écarts annuels que l'on peut observer entre les **dépenses d'investissement des Pouvoirs locaux** et leur évolution tendancielle estimée sur l'ensemble du cycle électoral. Ces écarts influencent le ratio des dépenses à la hausse ou à la baisse mais surtout de manière réversible et régulière. En 2009 et 2010, les dépenses d'investissement des PL se situent sur leur trend mais dès 2011 elles s'accroissent à l'approche de l'échéance des élections communales et provinciales d'octobre 2012 et exercent ainsi une pression à la hausse sur le ratio des dépenses primaires. On estime cet impact budgétaire à 0,1% de PIB pour cette même année, impact qui devrait s'accroître encore en 2012.

Un deuxième facteur envisagé ici est **l'effet prix relatif de la dépense primaire**. Celui-ci désigne l'impact sur le ratio des dépenses primaires de l'écart d'évolution, lorsqu'il se manifeste, entre l'indice moyen d'indexation des dépenses primaires⁷ et le déflateur du PIB. Cet écart d'évolution est principalement imputable à des variations des termes de l'échange⁸, ainsi qu'à des décalages temporels pouvant apparaître entre l'évolution de l'indice d'indexation des rémunérations du secteur des administrations publiques et prestations sociales⁹, d'une part, et l'indice national des prix à la consommation, d'autre part. Suite par

⁷ L'indice d'indexation moyen des dépenses primaires est basé sur l'indice des prix à la consommation, l'indice d'indexation des rémunérations du secteur des administrations publiques et l'indice d'indexation des prestations sociales.

⁸ Ceux-ci affectant différemment les prix à la consommation (influencés notamment par les prix à l'importation) et le déflateur du PIB (influencé notamment par les prix à l'exportation).

⁹ Cet indice d'indexation étant lui-même fonction d'une moyenne mobile retardée de l'indice-santé.

exemple à la forte détérioration des termes de l'échange en 2008 dans un contexte de hausse des prix pétroliers, les effets prix relatifs ont joué de manière défavorable sur l'évolution du ratio apparent des dépenses primaires sur la période 2007- 2009. Pour tenir compte de la légère hausse tendancielle de ce prix relatif agrégé (+0,06% par an sur les 20 dernières années), les effets prix relatifs ont été mesurés ici par écart au Trend. Leur impact à la hausse sur ce ratio est estimé à 0,8% de PIB cumulativement au cours des deux années 2008 et 2009, et s'élève ainsi à plus d'un tiers de la composante cyclique particulièrement négative au cours de cette même sous-période, amplifiant ainsi la hausse du ratio apparent des dépenses primaires et donc la dégradation du solde primaire.

Il semble par ailleurs pertinent, dans le cadre d'une évaluation des orientations discrétionnaires en dépenses, de considérer l'évolution des **subventions salariales** accordées par les administrations publiques séparément de celle du ratio des autres dépenses primaires. La progression de ces subventions a été en effet majoritairement soutenue ces dernières années par les mesures de réductions de précompte professionnel qui sont octroyées par le Pouvoir fédéral dans le cadre notamment des accords interprofessionnels, ainsi que par des subventions salariales à charge de la Sécurité sociale et se traduisant principalement par des réductions ou dispenses de cotisations sociales. Bien que comptabilisées par le SEC95 comme des dépenses de **subventions**, ces mesures constituent en réalité des diminutions de prélèvements fiscaux et parafiscaux. A ce titre, il est préférable de les distinguer du reste des dépenses primaires. Comme l'indique le Tableau ci-avant, l'évolution des subventions salariales est loin d'être neutre pour le ratio des dépenses primaires. On estime en effet leur impact cumulatif sur l'évolution de ce ratio à 0,4% de PIB en 2007-2009 de même qu'en 2009-2011.

Une dernière correction est introduite dans le ratio des dépenses primaires pour tenir compte des **moyens transférés aux institutions de l'Union européenne** au titre notamment d'impôts indirects cédés, de la contribution RNB ou de coopération internationale courante. Ces moyens sont en effet déterminés au niveau européen et donc en amont de la politique budgétaire belge. Sur cette base, une augmentation ou une diminution de leur part dans le PIB doit logiquement être considérée comme non discrétionnaire. Le financement des institutions de l'UE a légèrement augmenté en proportion du PIB en 2008 tandis qu'il s'est réduit en 2010, avec une influence favorable sur le ratio apparent des dépenses de l'ordre de 0,1% de PIB.

Dans la mesure où ces ratios structurels rapportent les dépenses primaires corrigées en volume au PIB potentiel correspondant, leur évolution reste pour partie dépendante des hypothèses ou estimations retenues en matière de croissance potentielle.

c/ Evolution structurelle en dépenses

Comme l'indique le Tableau 9, la progression structurelle du ratio des dépenses primaires au cours des années 2008 et 2009 s'explique surtout par une augmentation des prestations sociales plus rapide que la croissance économique potentielle, et en particulier des soins de santé et des pensions (respectivement +0,6% et +0,4% du PIB potentiel). Depuis la crise, un net ralentissement est intervenu au niveau des dépenses de soins de santé (en % du PIB potentiel), notamment sous l'influence du décalage dans le mécanisme d'indexation. L'inflation légèrement négative en 2009 c'est en effet répercutée avec retard (en 2010) sur l'indexation des honoraires et rémunérations. Les prestations au titre de pensions continuent en revanche d'augmenter.

Tableau 9
Dépenses primaires structurelles corrigées (en % du PIB)

Ratios (% du PIB potentiel)	2007	2008	2009	2010	2011	07-09	09-11
DPR structurelles corrigées	42,1%	42,6%	43,5%	43,9%	44,2%	1,4%	0,8%
<u>Prestat. soc. cycl. corr.</u>	<u>23,0%</u>	<u>23,3%</u>	<u>24,0%</u>	<u>24,3%</u>	<u>24,6%</u>	<u>1,1%</u>	<u>0,6%</u>
* En nature (Soins de santé princip.)	7,1%	7,2%	7,7%	7,6%	7,7%	0,6%	0,1%
* En espèces, dont	15,9%	16,1%	16,4%	16,6%	16,9%	0,5%	0,5%
pensions	8,8%	9,0%	9,2%	9,4%	9,5%	0,4%	0,3%
<u>DPR hors prestations sociales</u>	<u>19,1%</u>	<u>19,3%</u>	<u>19,5%</u>	<u>19,6%</u>	<u>19,6%</u>	<u>0,3%</u>	<u>0,2%</u>
<i>pm. Idem + subventions salariales</i>	19,9%	20,3%	20,7%	21,1%	21,3%	0,8%	0,6%
Taux de variations (à prix constants)	2007	2008	2009	2010	2011	07-09	09-11
DPR structurelles corrigées	2,0%	2,9%	3,3%	2,0%	2,0%	3,1%	2,0%
<u>Prestat. soc. cycl. corr.</u>	<u>2,7%</u>	<u>3,1%</u>	<u>4,5%</u>	<u>1,9%</u>	<u>2,7%</u>	<u>3,8%</u>	<u>2,3%</u>
* En nature (*), dont:	3,5%	3,3%	7,7%	0,5%	2,8%	5,5%	1,6%
Soins de santé (*)	3,5%	5,0%	6,9%	0,8%	2,2%	6,0%	1,5%
* En espèces, dont	2,3%	3,1%	3,0%	2,6%	2,6%	3,0%	2,6%
pensions	2,7%	3,2%	3,7%	2,9%	3,1%	3,4%	3,0%
<u>DPR hors prestations sociales</u>	<u>1,2%</u>	<u>2,7%</u>	<u>2,0%</u>	<u>2,0%</u>	<u>1,1%</u>	<u>2,3%</u>	<u>1,6%</u>
<i>pm. Idem + subventions salariales</i>	2,2%	3,5%	2,9%	3,3%	1,8%	3,2%	2,5%
<i>pm. PIB potentiel (% variation)</i>	1,9%	1,7%	1,2%	1,1%	1,1%	1,4%	1,1%

(*) Déflatées par l'indice national des prix à la consommation

Source : Calculs propres sur base de Comptes nationaux 2011 (ICN).

Au niveau des **soins de santé**, on note une progression soutenue des prestations en volume¹⁰ en 2009. Un des principaux facteurs explicatifs résiderait dans l'accroissement des honoraires des prestataires de soins, notamment du fait qu'ils avaient été indexés avec un an de retard (BFP, mai 2010, p.136). En 2010 et 2011, les dépenses de soins de santé augmentent relativement moins rapidement en termes réels (0,8% en 2010 et 2,2% en 2011) et continuent à s'inscrire en sous-utilisation de l'objectif budgétaire, lequel est toutefois déterminé par une norme de croissance réelle de 4,5% l'an (supérieure à la croissance économique).

Les **pensions** ont augmenté en termes réels à un rythme annuel moyen de 3,4% sur la période 2007-2009, et à un rythme comparable quoiqu'un peu plus faible sur la période 2009-2011 (3%). Cette progression résulte, pour une part significative, de l'accroissement du nombre de pensionnés, que l'on peut estimer de l'ordre de 1% en moyenne par an sur la période 2009-2011. Elle inclut également les revalorisations des prestations moyennes qui sont intervenues, en particulier sous l'effet du mécanisme d'adaptation au bien-être.

Il ressort également du tableau ci-dessus que les **dépenses primaires hors prestations sociales**, et définies hors subventions salariales, ont progressé nettement moins rapidement en termes réels après 2009 (1,6% en moyenne sur 2009-2011, comparativement à 2,3% en moyenne sur 2007-2009). Malgré ce ralentissement, la croissance de ces dépenses primaires est cependant restée plus élevée que celle du PIB potentiel.

1.2 Soldes budgétaires structurels

De manière complémentaire à la présentation des soldes budgétaires nominaux, il est procédé dans cet Avis à l'analyse des résultats budgétaires en termes structurels. Corrigés pour l'incidence du cycle économique et pour l'influence des mesures one-shot, les soldes structurels sont en effet supposés mieux refléter l'orientation sous-jacente de la politique budgétaire. Depuis l'émergence des crises économique et des dettes souveraines, et dans le cadre du nouveau processus de surveillance budgétaire européen, ils ont par ailleurs gagné en importance en termes de critère d'évaluation ex-post de la politique budgétaire, mais également en tant que critère normatif de référence de la soutenabilité budgétaire à moyen et long terme. Seul l'aspect évaluation ex-post est toutefois envisagé ici, le présent Avis consistant en une analyse rétrospective.

¹⁰ Prestations nominales, déflatées par l'indice des prix à la consommation.

On examine en particulier dans quelle mesure les résultats budgétaires rencontrent les recommandations adressées par la Commission européenne aux Autorités belges en décembre 2009, dans le cadre de la procédure de déficit excessif, à savoir :

- réduire le déficit budgétaire sous le seuil de 3% de PIB, au plus tard en 2012 et de manière durable ;
- assurer un effort budgétaire structurel de l'ordre de 0,75% de PIB en moyenne par an au cours de la période 2010-2012.

1.2.1 Méthode et paramètres d'estimation des soldes structurels

De manière générale, deux corrections sont apportées au solde de financement (et au solde primaire) pour obtenir son équivalent en termes structurels : l'impact des opérations one-shot (recettes et dépenses ponctuelles) est éliminé de même que l'incidence du cycle conjoncturel.

La position cyclique de l'économie influence en effet les résultats budgétaires, notamment via les dépenses cycliques de chômage et un effet dénominateur sur le ratio des recettes et des dépenses publiques. On quantifie cette influence au départ de l'output-gap, qui correspond à l'écart entre le PIB effectif et le PIB potentiel (en % de ce dernier). En haute conjoncture, le PIB en volume se situera au dessus de son trend ou potentiel, alors qu'il sera en dessous en basse conjoncture.

Le calcul de l'output-gap, de ses incidences budgétaires et, plus largement, des soldes structurels est basé ici sur la méthodologie de la Commission européenne, de manière à obtenir une base comparable à celle utilisée par celle-ci pour l'évaluation du Programme de Stabilité de la Belgique et l'évaluation du respect de ses recommandations.

La Commission européenne utilise une élasticité fixe, d'environ 0,54 dans le cas belge, qui multiplie l'écart entre le PIB effectif et le PIB potentiel (estimé sur base d'une fonction de production) pour obtenir l'incidence du cycle conjoncturel sur les soldes budgétaires. Ainsi, lorsque la croissance effective est supérieure d'un point de pourcent à la croissance potentielle on estime, toutes autres choses étant égales, que le solde primaire effectif s'améliorera d'un peu plus de 0,5% de PIB.

Tableau 10
Croissance économique et output gap

<u>Hypothèses macroéconomiques</u>		<u>Variations annuelles</u>						<u>Variations annuelles moyennes</u>	
		2007	2008	2009	2010	2011	2012e	07-09	10-12e
Croissance réelle effective	(1)	2,9%	1,0%	-2,8%	2,4%	1,8%	-0,1%	0,3%	1,4%
Croissance réelle potentielle	(2)	1,9%	1,7%	1,2%	1,1%	1,1%	1,0%	1,6%	1,1%
Ecart = évolution output gap (*)	(1)-(2)	1,0%	-0,7%	-3,9%	1,4%	0,7%	-1,1%	-1,2%	0,3%
Output gap (niveau) (*)		2,4%	1,7%	-2,3%	-1,0%	-0,3%	-1,4%		
Incidence cyclique (niveau)		1,3%	0,9%	-1,2%	-0,5%	-0,2%	-0,8%		

Source: Annual macro-economic database of the European Commission (AMECO), spring 2012, et Comptes nationaux 2011 (ICN).

(*) L'output-gap se définit comme le rapport : $(\text{PIB}_{\text{effectif}} - \text{PIB}_{\text{potentiel}}) / \text{PIB}_{\text{potentiel}}$. L'écart entre la croissance réelle effective et potentielle correspond à l'évolution de l'output-gap.

La crise économique et financière survenue en 2009 a eu, de par son intensité, les conséquences suivantes en termes de croissance économique effective et potentielle :

- d'une part, une contraction du **PIB effectif réel** en 2009 à hauteur de 2,8% de PIB, ramenant la croissance moyenne des années 2007-2009 à 0,3% soit une quasi-stagnation. Plusieurs études¹¹ tendent d'ailleurs à montrer que la perte de croissance encourue en 2009 est définitive, et que le rythme de progression de l'économie au cours des prochaines années ne permettra pas de combler ce retard ;
- d'autre part, compte tenu du choc sur l'économie réelle, **le potentiel de croissance de l'économie** lui-même a été revu à la baisse, à partir de 2009 mais aussi de manière rétrospective. La Commission européenne a en effet retenu comme hypothèse que le rythme de l'activité au cours des années précédant la crise économique présentait les caractéristiques d'une situation 'surchauffe', en raison des fragilités du système financier et de la constitution de bulles spéculatives. La croissance potentielle est ainsi actuellement estimée à 1,1% environ pour les années 2010 à 2012, et 1,6% en moyenne sur la période 2007-2009 alors que les estimations de cette même croissance potentielle réalisées avant la crise économique dépassaient les 2% l'an.

¹¹ Voir notamment, Lebrun I., (2011), "What has been the damage of the financial crisis to Belgian GDP", Federal Planning Bureau, Working paper 8-11.

Il résulte de ce double mouvement un output-gap négatif évalué à 2,3% en 2009, avec une incidence négative sur le solde budgétaire de l'ordre de 1,2% du PIB potentiel. Cette incidence budgétaire cyclique reste négative sur toute la période 2010-2012, même si elle se réduit transitoirement sous l'impulsion de la reprise des années 2010-2011.

Comme l'illustre le Tableau 10, la mesure de l'output-gap et de ses incidences budgétaires est étroitement liée aux estimations de croissance économique potentielle, lesquelles peuvent être soumises à des révisions significatives dans le contexte récent de crise et d'incertitude économique. Dans ce contexte particulier, il se révèle en effet difficile d'appréhender, même avec une stabilité relative, le potentiel de croissance de l'activité à court, moyen et long terme et de mesurer, en référence à ce potentiel, les mouvements qui s'apparentent au cycle conjoncturel.

Les révisions de la croissance potentielle ne sont toutefois pas neutres en termes de résultats budgétaires structurels. Dans la position cyclique actuelle¹², une révision à la baisse de la croissance potentielle se matérialisera en effet, toutes autres choses égales, par un output-gap moins négatif et une composante cyclique du solde budgétaire moins défavorable. Les efforts structurels observés ex-post peuvent donc différer de l'estimation qui en a été faite au moment où les autorités ont pris des mesures en vue de la consolidation budgétaire.

Enfin, d'autres éléments indépendants de la politique discrétionnaire sont encore susceptibles d'influencer le solde structurel ainsi établi. Citons par exemple le niveau des taux d'intérêts, les effets 'prix relatifs' du ratio des dépenses primaires, les effets de composition des recettes, voire les variations dans la contribution nationale au budget européen. Par ailleurs, compte tenu de leur profil particulier, les investissements des Pouvoirs locaux introduisent des fluctuations dans le solde budgétaire qu'il convient de lisser sur l'ensemble du cycle électoral pour une mesure correcte des orientations budgétaires sous-jacentes. Ces éléments ne sont pas pris en compte dans la méthodologie de la Commission européenne. Ils sont toutefois évoqués dans cet Avis à titre d'information et de manière à éclairer certains résultats structurels.

Par conséquent, si le solde structurel et ses évolutions restent des indicateurs privilégiés d'évaluation budgétaire, leur interprétation dans le cadre de cet Avis tient compte des incertitudes et des hypothèses qui entourent leur mesure

¹² PIB effectif < PIB potentiel (output-gap négatif).

1.2.2 Estimations des soldes structurels jusqu'à 2011

Les soldes structurels sont présentés dans le tableau ci-dessus pour les années 2007 à 2011, de manière à mettre en perspective les évolutions observées depuis le début de la phase de consolidation budgétaire avec la période précédant la crise économique et financière. Rappelons que la correction cyclique est basée sur la croissance potentielle telle qu'estimée par la Commission européenne, de même que les opérations one-shot retenues ici sont celles comptabilisées par les Services de la Commission.

Tableau 11
Soldes budgétaires structurels, niveaux et évolutions (% PIB)

Niveaux (% PIB)		2007	2008	2009	2010	2011
Solde de financement	(1)	-0,1%	-1,0%	-5,5%	-3,8%	-3,7%
- Correction cyclique	(2)	1,3%	0,9%	-1,2%	-0,5%	-0,2%
- Opérations one-shot	(3)	-0,1%	0,1%	-0,6%	0,0%	-0,1%
Solde de financement structurel	(1)-(2)-(3)	-1,3%	-2,0%	-3,7%	-3,3%	-3,5%
Charges d'intérêts (EDP)		3,9%	3,8%	3,6%	3,4%	3,3%
Solde primaire structurel		2,6%	1,8%	-0,1%	0,1%	-0,2%
Evolutions annuelles (% PIB)		2007	2008	2009	2010	2011
Solde de financement	(4)	-0,4%	-1,0%	-4,5%	1,8%	0,0%
- Correction cyclique	(5)	0,5%	-0,4%	-2,1%	0,7%	0,3%
- Opérations one-shot	(6)	-1,0%	0,1%	-0,7%	0,6%	-0,1%
Solde de financement structurel	(4)-(5)-(6)	0,0%	-0,7%	-1,7%	0,4%	-0,2%
Charges d'intérêts (EDP)		-0,1%	0,0%	-0,2%	-0,2%	-0,1%
Solde primaire structurel		-0,1%	-0,8%	-1,9%	0,2%	-0,2%

Source : Calculs propres sur base de AMECO et des Comptes nationaux 2011 (ICN).

Selon ces hypothèses, les soldes budgétaires observés en **2007 et 2008** se traduisaient déjà par une détérioration des soldes primaires structurels, ce qui a conduit à des déficits structurels significatifs, allant jusqu'à -2,0% en 2008 malgré une légère baisse des charges d'intérêts. La composante cyclique encore favorable à cette époque contribuait en effet largement à limiter les déficits nominaux. En **2009** par contre, la nette aggravation du résultat budgétaire s'explique conjointement par le jeu des stabilisateurs automatiques en contexte de recul conjoncturel et par la poursuite de la détérioration du solde structurel. Cette dernière composante aurait contribué pour un peu plus d'un tiers à la baisse du solde budgétaire nominal, tandis que des opérations non récurrentes ont également eu un impact défavorable sur les Finances publiques¹³.

¹³ Pour l'année 2009, il s'agit surtout en recettes, de l'accélération de l'enrôlement à l'impôt des personnes physiques et, en dépenses, du remboursement de taxes indûment perçues.

En 2010, l'embellie au niveau du solde nominal a été principalement le fait de la disparition des opérations non récurrentes qui avaient pesé sur le solde en 2009 et de la reprise de la croissance économique (réduction de l'output-gap négatif). Contrairement aux années précédentes, 2010 s'est aussi caractérisée par une consolidation budgétaire. Néanmoins, celle-ci s'est limitée à une amélioration structurelle du solde primaire de 0,2 point de pourcentage du PIB, et du solde de financement structurel à concurrence de 0,4 point.

Cette consolidation ne s'est pas prolongée en 2011. En effet, la quasi-stabilisation du solde budgétaire nominal (de -3,8% en 2010 à -3,7% en 2011) masque en réalité deux mouvements inverses : une détérioration des soldes structurels – solde primaire et solde de financement - de l'ordre de 0,2% de PIB compensée par une contribution favorable plus ou moins équivalente du cycle. Ces observations doivent être replacées dans le contexte d'affaires courantes 'prolongées' dans lequel le Gouvernement fédéral exerçait ses fonctions à la fin 2010, c'est-à-dire lors de la confection du budget 2011.

1.3 Taux d'endettement et charges d'intérêts

1.3.1 Evolution des charges d'intérêts et déterminants

En 2010 et 2011, le poids des charges d'intérêts a continué à reculer malgré l'augmentation du taux d'endettement en 2011.

L'évolution annuelle des charges d'intérêts en pourcentage du PIB par le passé peut être divisée en un effet « taux d'intérêt » qui dépend directement de l'évolution du taux implicite au cours de l'année, et un effet « taux d'endettement » qui est très étroitement lié à l'évolution du taux d'endettement au cours de l'année précédente. A cet égard, il convient de faire remarquer que l'évolution du taux implicite (rapport entre les charges d'intérêts et la dette de l'année précédente) ne suit l'évolution du taux du marché qu'avec un certain retard, notamment dans la mesure où seule une partie de la dette est refinancée à de nouveaux taux d'intérêt.

Tableau 12
Charges d'intérêts et déterminants (EDP)

	En % du PIB				
	2007	2008	2009	2010	2011
Charges d'intérêts (EDP)	3,9%	3,8%	3,6%	3,4%	3,3%
Evolutions annuelles (% PIB)	-0,1%	0,0%	-0,2%	-0,2%	-0,1%
Facteurs explicatifs (contributions additives)					
* Evolution taux d'intérêt implicite	0,1%	0,1%	-0,6%	-0,3%	-0,1%
* Evolution taux d'endettement (t-1)	-0,2%	-0,1%	0,4%	0,0%	0,0%

Note : Les gains nets d'intérêts des dérivés financiers ne sont pas pris en considération en SEC95 mais bien au niveau des charges d'intérêts définies conformément à la procédure des déficits excessifs (EDP - Excessive Deficit Procedure).

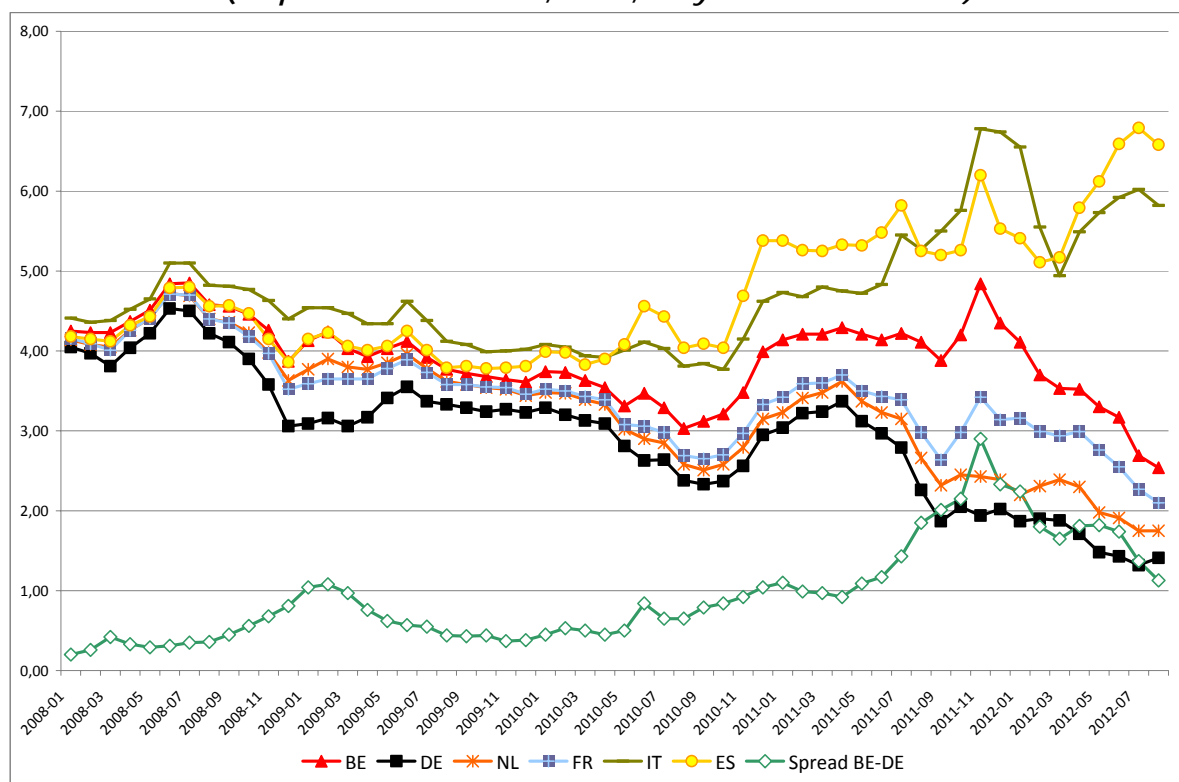
Source : Calculs CSF d'après ICN, BNB.

En 2010 et 2011, la part des charges d'intérêts a poursuivi sa diminution exclusivement en raison de la baisse du taux implicite. En effet, le taux d'endettement a très légèrement diminué en 2010 (de 0,1% de PIB) puis a augmenté en 2011 de 2,2% de PIB. Le recul plus conséquent en 2010 qu'en 2011 du taux implicite (voir Tableau 13 ci-après) est en grande partie attribuable à la plus grande faiblesse en 2010 qu'en 2011 des taux d'intérêt moyens, tant à court terme qu'à long terme.

La chute des charges d'intérêts (EDP) s'explique également mécaniquement par la progression des gains nets d'intérêts de swaps de 278 millions euros en 2009 à 448 millions euros en 2010 et 574 millions euros en 2011.

L'évolution du taux d'intérêt à long terme est d'une importance fondamentale car la dette publique se compose en majeure partie de la dette à long terme.

Graphique 1
Rendement brut des obligations d'Etat à dix ans
(Emprunt de référence, en %, moyennes mensuelles)



Source : BNB.

Malgré la dette publique belge élevée, le taux d'intérêt à long terme en Belgique est nettement inférieur à celui des pays de la zone euro qui rencontrent des problèmes financiers et bénéficient du soutien européen. Ceci s'explique par les fondamentaux macro-économiques relativement sains et par le patrimoine financier net des ménages très conséquent. En effet, les ménages sont théoriquement capables de financer la dette des pouvoirs publics et des entreprises, de sorte qu'il ne serait pas nécessaire de faire appel à des capitaux externes. Tant des facteurs belges internes (mise en œuvre d'une politique budgétaire crédible et saine ou, au contraire, absence d'une telle politique en raison de l'incertitude politique) que des facteurs externes, tels que la crise de la dette souveraine, accompagnée d'une fuite vers les obligations de certains Etats dont l'Allemagne (effet « fuite vers la qualité »), jouent un rôle important dans l'évolution du taux.

Plus concrètement, abstraction faite des derniers mois, le taux de l'OLO de référence à dix ans a fluctué aux alentours de 3,5% en moyenne en 2010. A partir de septembre 2010, la situation politique incertaine a exercé une pression à la hausse sur le taux, lequel a presque atteint 4% à la fin de l'année. En 2011, le taux de l'OLO de référence à dix ans a fluctué aux alentours de 4% en moyenne. Toutefois, à partir de l'été 2011, ce taux (et le spread d'intérêts avec l'Allemagne) s'est envolé à la suite de la crise de la dette souveraine européenne et de la crise politique nationale ; lorsqu'il a été mis fin en décembre 2011 à la crise politique grâce à l'adoption d'un programme économique et financier du nouveau gouvernement, le taux et le spread avec l'Allemagne sont retombés sensiblement.

La baisse des taux d'intérêt en 2012, tant à court qu'à long terme, en raison notamment de la confiance des investisseurs dans la solidité de l'économie et des finances publiques belges, exerce un impact favorable sur les charges d'intérêts. Ainsi, par exemple, les charges d'intérêts imputées au Budget de la dette publique qui ont été estimées en septembre de cette année par l'Agence de la Dette pour **2012**, sont inférieures à concurrence de 512 millions euros (0,14% de PIB) et 226 millions euros (0,06% de PIB) aux charges d'intérêts du Trésor reprises respectivement dans le budget initial 2012 de décembre 2011 et le budget ajusté 2012 d'avril 2012. Sur base des taux d'intérêts actuels (10 octobre 2012) encore en baisse, l'estimation la plus récente des charges d'intérêts pour **2013** se traduirait, par rapport à l'estimation réalisée en septembre 2012, par une économie de charges d'intérêts de 485 millions d'euros, soit 0,12% de PIB.

1.3.2 Evolution du taux d'endettement et de ses principaux déterminants endogènes

Tableau 13
Taux d'endettement et déterminants

	En % du PIB				
	2007	2008	2009	2010	2011
Taux d'endettement réalisé	84,0%	89,2%	95,7%	95,5%	97,8%
<i>Ecart annuel (% PIB)</i>	-3,9%	5,2%	6,5%	-0,1%	2,2%
Solde primaire requis (SPR) (°)	-0,6%	1,3%	5,1%	-0,7%	-0,2%
Solde primaire effectif (SPE)	3,8%	2,8%	-1,9%	-0,4%	-0,4%
(1) Ajustement endogène de la dette (SPR) - (SPE)	-4,4%	-1,6%	7,0%	-0,4%	0,2%
(2) Opérations hors solde de financement	0,5%	6,7%	-0,5%	0,2%	2,1%
Paramètres techniques					
Taux d'intérêt implicite "i"	4,6%	4,7%	4,0%	3,7%	3,6%
Croissance nominale du PIB "n"	5,3%	3,1%	-1,6%	4,5%	3,9%
Croissance réelle du PIB	2,9%	1,0%	-2,8%	2,4%	1,8%
Différentiel nominal corrigé "(i-n)/(1+n)"	-0,7%	1,5%	5,7%	-0,8%	-0,3%

Source : Calculs propres d'après ICN, BNB.

Note : En raison des arrondis, la somme des composantes d'une variable, ou ses variations annuelles, peut s'écarter du total indiqué dans le tableau.

(°) $SPR = (Dette/PIB)_{t-1} * [(i-n)/(1+n)]_t$

La variation endogène du taux d'endettement, qui résulte de l'interaction entre la croissance économique, le solde primaire effectif et le taux implicite, résulte techniquement notamment de la modification du différentiel nominal corrigé $(i-n)/(1+n)$. Ce paramètre essentiel pour le calcul de l'effet « boule de neige » incarne l'impact de l'écart entre le taux d'intérêt implicite et la croissance économique nominale sur l'évolution du taux d'endettement. Lorsque ce différentiel est positif et augmente, cela signifie que le taux implicite est supérieur à la croissance économique et qu'il y a par conséquent un effet défavorable sur la dette en pourcent de PIB. En outre, plus le différentiel est élevé, plus le solde primaire requis afin de stabiliser le taux d'endettement est également élevé et plus il est difficile d'atteindre ce solde primaire requis.

En 2010, la diminution endogène du taux d'endettement est estimée à 0,4% de PIB. L'écart favorable entre le solde primaire requis pour stabiliser le taux d'endettement (-0,7%) et le solde primaire effectif (-0,4%) s'explique essentiellement par la reprise conjoncturelle. Par contre, en 2011, le taux d'endettement augmente de 0,2% de manière endogène. La détérioration est principalement attribuable au ralentissement de la croissance nominale du PIB (qui passe ainsi de 4,5% à 3,9%).

Pour ce qui est de la variation exogène de la dette, c'est-à-dire à la suite d'opérations « hors besoins de financement nets » (principalement les opérations financières comme par exemple, des octrois de crédits et des participations), ces « ajustements déficit-dette » ont été bien moindres en 2010 et 2011 qu'en 2008, année durant laquelle les administrations publiques ont dû soutenir massivement les institutions financières à l'aide de participations et de prêts.

1.3.3 Le taux d'endettement 2010-2011 et les déterminants exogènes (hors BNF)

La faible hausse exogène de la dette publique en 2010 résulte de différentes opérations qui se sont en grande partie mutuellement compensées. D'une part, l'octroi par l'Etat belge du prêt bilatéral à la Grèce, dans le cadre du plan européen de soutien à ce pays, pour un montant de 759 millions euros (0,2% de PIB) et divers remboursements d'impôts (repris au poste résiduel « Autres ») effectués par l'Etat à la suite de décisions de justice (408 millions euros ou 0,1% de PIB) ont tiré à la hausse le taux d'endettement ; d'autre part, les recettes exceptionnelles des primes d'annulation (reprises dans « dérivés financiers ») pour un montant de 2,16 milliards euros (0,6% de PIB)¹⁴ ont entraîné une diminution de la dette suite à la liquidation des positions de swaps.

Tableau 14

Impact des opérations « hors besoins de financement » sur la dette brute consolidée

	% du PIB				
	2007	2008	2009	2010	2011
Variation de la dette	-3,9	5,2	6,5	-0,1	2,2
Variation endogène de la dette	-4,4	-1,6	7,0	-0,4	0,2
Variation exogène de la dette	0,5	6,7	-0,5	0,2	2,1
Participations	0,3	4,5	1,1	0,0	1,1
Prêts	0,0	0,0	0,1	0,2	0,5
Dépôts	0,4	1,9	-1,0	0,3	0,2
Dérivés financiers	0,0	0,0	-0,1	-0,7	-0,1
Autres	-0,2	0,3	-0,6	0,4	0,4

Source : BNB.

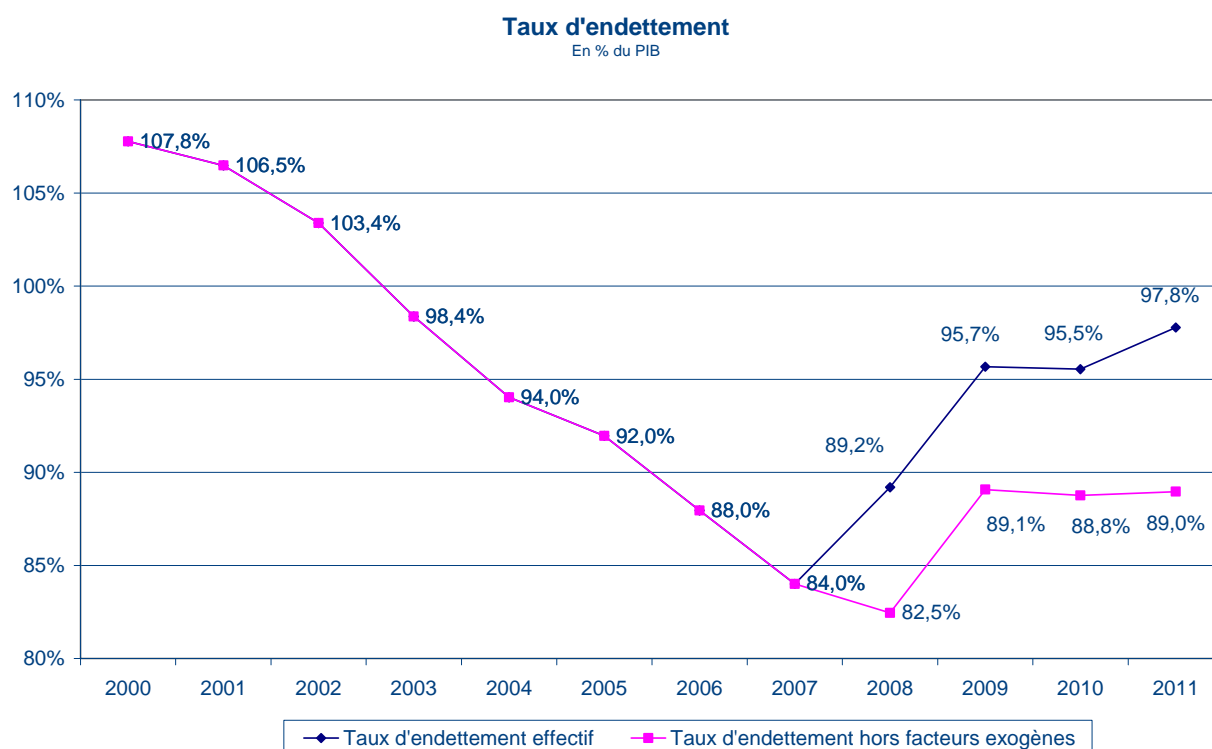
¹⁴ Ces primes d'annulation de swaps sont reprises pro rata temporis, sur une base transactionnelle, dans les charges d'intérêts, qui ont par conséquent reculé de 67 millions euros en 2011. Au cours de la période de 2011 à 2016 inclus, ce gain d'intérêts fluctuerait aux alentours de 260 millions euros.

En 2011, la hausse exogène de la dette publique à concurrence de 2,1% du PIB est principalement attribuable aux opérations suivantes. Au niveau des participations, l'acquisition de Dexia Banque Belgique (Belfius, à présent) a accru la dette de 4 milliards euros ou 1,1% de PIB. Les prêts dans le cadre du soutien européen à la Grèce, à l'Irlande et au Portugal ont gonflé le taux d'endettement de 0,5% de PIB. Bien que les prêts à l'Irlande et au Portugal aient été octroyés par le fonds d'urgence européen temporaire FESF avec garantie des pays de la zone euro, ceux-ci sont toutefois imputés par Eurostat à la dette des pays de la zone euro garants. L'effet à la hausse sur la dette de l'excédent de trésorerie de 1.525 millions euros (0,4% de PIB) à la fin de l'année (repris dans la catégorie « autres ») résultant du succès inattendu de l'émission de bons d'Etat en novembre-décembre 2011, n'était que temporaire. Citons également les 805 millions euros (0,2% de PIB) d'impôts sur les bénéfices des sociétés enrôlés en novembre et décembre 2011 (repris dans « autres ») qui n'allaient être perçus que cette année.

Pour l'évaluation au niveau européen du respect de la norme d'endettement, il est tenu compte spécifiquement des prêts intergouvernementaux (prêts du FESF inclus) dans le cadre de la crise financière (encours de 0,2% fin 2010 et 0,7% fin 2011), en tant que facteur pertinent spécifique. Ces montants sont dès lors mentionnés séparément dans les statistiques d'Eurostat.

Le graphique ci-après illustre l'importance des déterminants exogènes de la dette. A partir de 2008, le taux d'endettement effectif est comparé à une évolution théorique de ce taux qui ne serait déterminée que par ses seuls déterminants endogènes. Ce graphique démontre que, hors facteurs exogènes (qui peuvent avoir un impact tant amplificateur que réducteur sur la dette), la progression globale de la dette à partir de 2008 serait bien moindre et que le taux d'endettement « endogène » à partir de 2010 serait même resté quasiment inchangé.

Graphique 2
Taux d'endettement avec et sans facteurs exogènes

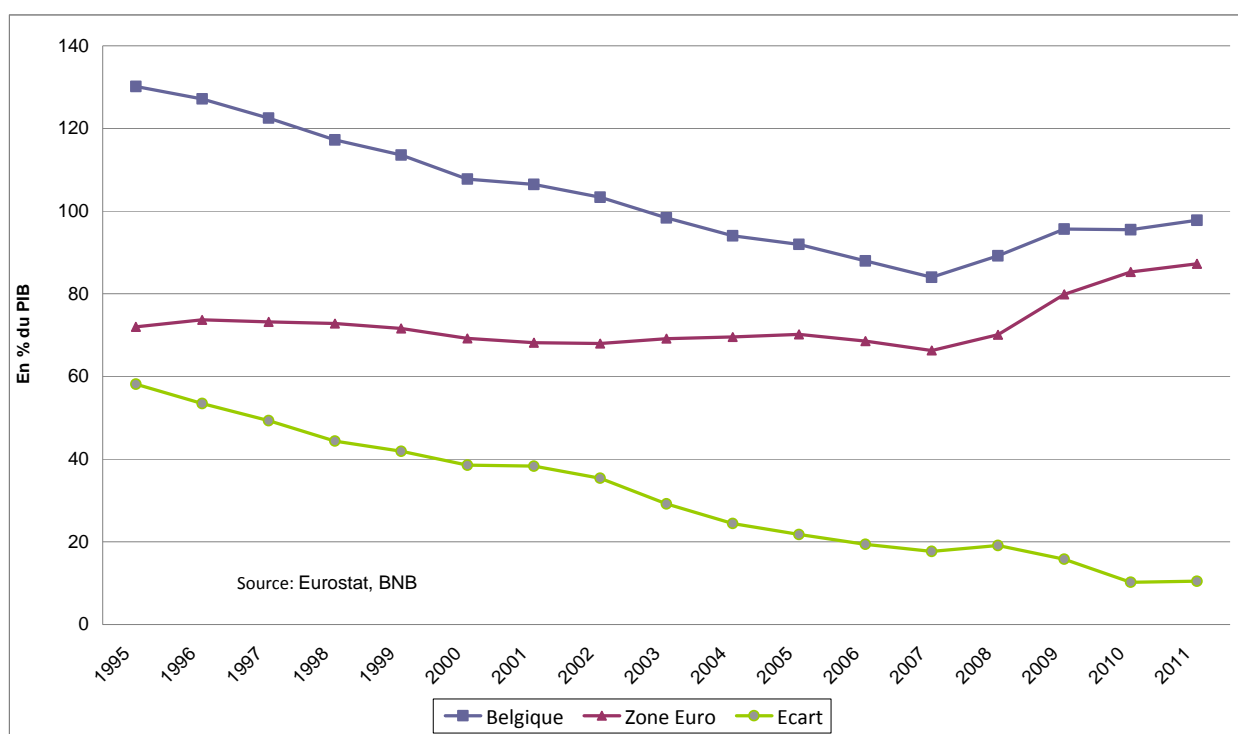


Sources : Calculs CSF d'après ICN, BNB.

Alors qu'en Belgique, les ajustements déficit-dette n'ont augmenté que de 0,2% de PIB par solde en 2010, ceux de la zone euro ont progressé de 1,6% de PIB. Par contre, en 2011, les ajustements déficit-dette en Belgique (2,1% de PIB) ont été nettement supérieurs à ceux de la zone euro (0,6% de PIB). Cette situation inversée s'explique en majeure partie par le financement de l'acquisition de Dexia Banque Belgique à concurrence de 1,1% de PIB.

L'écart de taux d'endettement de la Belgique par rapport à l'évolution dans la zone euro a diminué de manière tendancielle depuis déjà longtemps, à l'exception des années 2008 et 2011 durant lesquelles un soutien conséquent des administrations publiques a été octroyé aux institutions financières belges.

Graphique 3
Taux d'endettement en Belgique et dans la zone euro



Source : Eurostat, BNB.

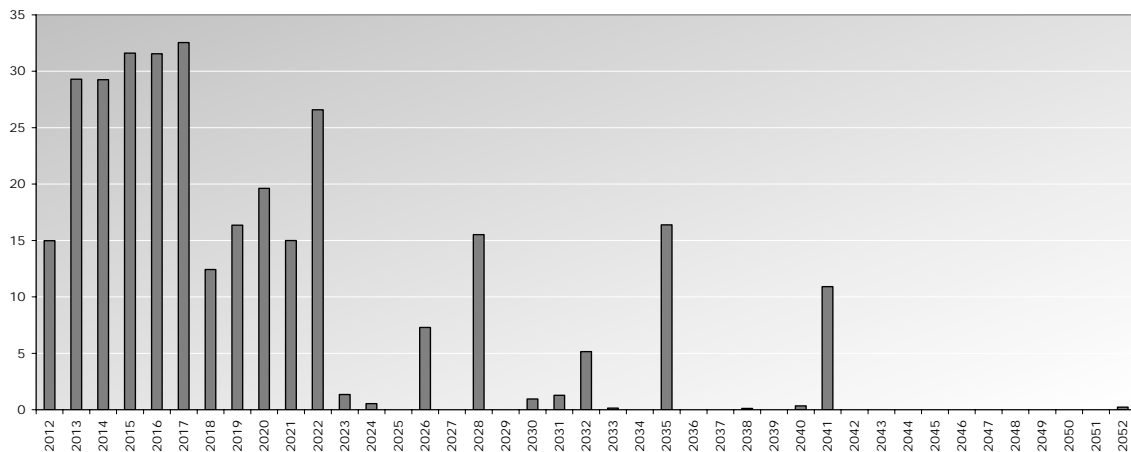
1.3.4 Structure de la dette

La part de la dette émise ou reprise par l'Etat fédéral en devises par rapport à la dette totale – les autres administrations publiques n'ont pas de dette en devises – diminue de manière tendancielle depuis de nombreuses années et n'est plus que minime, de sorte que le risque de change est devenu très limité. Cette part s'élève à présent à environ 0,3%. Le fait que cette part était de 0,03% et 0,0% respectivement en 2010 et 2011, n'était que temporaire : à la fin de l'année, les excédents de trésorerie disparaissent via des swaps en devises et au début de l'année suivante, un mouvement inverse s'ensuit.

Fin 2008 (17,8%) et début 2009, la part de la dette à court terme dans la dette brute consolidée totale de l'ensemble des administrations publiques (dette de Maastricht) était plus élevée que les années précédentes ; ceci était la conséquence des besoins extrêmement élevés de liquidités afin de financer le soutien conséquent apporté par les administrations publiques aux institutions financières. Par la suite, cette part a de nouveau baissé mais n'est pas retombée aux pourcentages enregistrés avant la crise financière (11,3% fin 2007). La part de la dette à court terme est revenue de 14,9% fin 2010 à 13,6% fin 2011.

Jusqu'en 2010 inclus, la part des emprunts publics belges détenus par le reste du monde a augmenté (par exemple jusqu'à 69% pour les OLO). Par contre, l'année 2011 a été caractérisée par une hausse de la part des investisseurs belges dans la dette fédérale. Dans le cas particulier des OLO, cette part est ainsi repassée de 44,3% à la fin 2010 à 48,3% à la fin 2011. En particulier, le produit élevé de la dernière émission de bons d'Etat – produits destinés à l'investisseur particulier – de l'année 2011 a joué un grand rôle dans l'accroissement des parts détenues par les investisseurs belges.

Graphique 4
Echéancier de la dette à long terme du Trésor fédéral,
situation au 31 juillet 2012 (*)



(*) L'échéancier de la dette émise ou reprise par l'Etat fédéral ne tient pas compte des OLO déjà rachetées mais pas encore amorties.

Source : Agence de la dette.

Au cours des cinq premières années, la dette à refinancer est approximativement de même importance. La répartition équilibrée de cet échéancier a été facilitée par la politique d'émission menée et par la politique de rachat d'emprunts avant leur échéance. Grâce à ces rachats, les besoins de financement ont pu être lissés d'une année à l'autre.

1.3.5 Dette et garanties bancaires

Afin de fournir une évaluation complète des finances publiques, les engagements conditionnels des administrations publiques (« contingent liabilities »), doivent également être pris en considération. L'encours des garanties octroyées par les administrations publiques ne fait pas partie de la dette publique car il ne constitue qu'une dette potentielle. L'activation des garanties entraîne un alourdissement du déficit public. Cela s'est produit en 2011 avec la prise en charge par les Régions de pertes à concurrence de 450 millions euros lors de la liquidation du Holding communal.

L'encours des garanties effectivement octroyées par l'Etat fédéral à certaines institutions financières dans le cadre de la crise financière est passé de 61,8 milliards d'euros (18,1% de PIB)¹⁵ fin 2009 à 47 milliards d'euros (12,7% de PIB) fin 2011 (voir tableau ci-après).

Cette baisse a eu lieu principalement du fait de l'arrivée à échéance de prêts garantis à une institution financière, de l'extinction des garanties à une autre institution, et d'une réduction du risque garanti sur le portefeuille d'actifs d'une autre institution, malgré l'instauration le 16 décembre 2011 d'un nouveau mécanisme de garantie pour une institution. Cette année, l'encours de ces garanties a de nouveau augmenté fin septembre 2012 à 59,1 milliards d'euros (15,6% de PIB) du fait de ce nouveau mécanisme, et ce malgré la réduction des garanties d'autres institutions.

Tableau 15 : garanties octroyées par le Pouvoir fédéral

Encours Fin de période, millions d'euros	2008	2009	2010	2011	28/09/2012
Institutions financières suite à la crise	35.835	61.797	55.509	46.960	59.078
Sociétés publiques (*) et écoles VG, CF	10,351	5,741	5,312	5,352	5,168
TOTAL	46,185	67,538	60,821	52,312	64,247

(*) Situation fin août 2012

Source : Administration de la Trésorerie.

Si, en plus du secteur financier pré-mentionné, on tient compte également de l'encours des dettes garanties par l'Etat fédéral d'institutions ou d'entreprises publiques et d'écoles de la Communauté française et de la Communauté flamande, la dette totale garantie par l'Etat fédéral était de 52,3 milliards euros (17,1% de PIB) fin décembre 2011, contre 60,8 milliards euros (14,1% de PIB) fin 2010. Sur la base de données chiffrées d'Eurostat, les garanties publiques totales, en ce compris les garanties octroyées par les entités fédérées, sont passées de 21,3% à 18,4% de PIB entre fin 2010 et fin 2011. Fin 2007, c'est-à-dire avant la crise financière, ces garanties ne représentaient que 4,2%.

¹⁵ Ces montants ne comprennent pas les garanties octroyées par les pouvoirs publics dans le cadre de la réglementation en matière de garantie des dépôts. Fin 2008, la garantie des dépôts a été relevée à 100.000 euros par déposant et par institution financière.

Les interventions des administrations publiques en faveur d'institutions financières via des participations et l'octroi de garanties ont permis de générer des recettes sous la forme de dividendes et de primes de garantie. Par contre, en raison de ces interventions, les administrations publiques ont contracté des dettes supplémentaires, entraînant ainsi des charges d'intérêts additionnelles. L'impact net des interventions publiques en faveur d'institutions financières belges a été positif en 2010 (249,8 millions euros ou 0,07% de PIB) et en 2011 (449,8 millions euros ou 0,12% de PIB, malgré l'intervention des Régions pour le Holding communal pour un montant de 450 millions euros ou 0,12% de PIB). Cependant, ces recettes nettes n'ont pas été obtenues de façon structurelle et sont incertaines, principalement parce que, face aux primes de garantie reçues, il existe des risques difficilement évaluables qui, s'ils venaient à se matérialiser, pourraient entraîner des déficits et dettes considérables. Si des signes d'augmentation du risque apparaissaient, cela aurait également un impact négatif sur les taux d'intérêt relatifs à la dette publique.

Enfin, il est difficile d'estimer le taux de valorisation de l'encours sur la base de la valeur nominale des octrois de crédits et participations nets en faveur du secteur financier pour un montant de 24,5 milliards euros (6,6% de PIB) fin 2011. Les administrations publiques ont toutefois l'intention de se défaire à nouveau de ces actifs financiers à l'avenir. Ceci n'aura aucun impact direct sur le solde de financement, mais entraînera une diminution de la dette.

1.3.6 Evolution attendue du taux d'endettement en 2012

Selon la dernière estimation du taux d'endettement fin 2012, qui a été communiquée fin septembre à la Commission européenne par l'ICN, le taux d'endettement passerait en 2012 de 97,8% de PIB à 100,2% de PIB. La hausse du taux d'endettement (+2,4% de PIB) serait donc approximativement aussi élevée qu'en 2011 (+2,2% de PIB). Sur la base des données fragmentaires disponibles à présent, il n'est pas encore possible de réaliser une analyse approfondie des déterminants. Etant donné l'évolution défavorable de la croissance économique cette année, le recul du déficit à 2,8% de PIB ne suffirait pas pour arrêter la progression endogène du taux d'endettement. Par ailleurs, on s'attend à ce que les facteurs exogènes jouent de nouveau un rôle essentiel dans la progression du taux d'endettement. L'impact important sur la dette de la contribution de la Belgique aux mécanismes européens de soutien financier (+2,1% de PIB au total, comparativement à 0,5% de PIB en 2011) – prêts (1,8% de PIB) octroyés à la Grèce (second plan de sauvetage), à l'Irlande et au Portugal via le FESF, ainsi qu'une première injection de capital dans le Mécanisme européen de stabilité (0,3% de PIB) – serait normalement partiellement compensé par le remboursement partiel attendu du soutien à une institution financière.

2 ÉVALUATION DÉTAILLÉE DES RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'ENSEMBLE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET PAR SOUS-SECTEUR

2.1 Solde de financement par grande entité et sous-secteur

L'évolution du solde de financement par sous-secteur figure au Tableau 16. L'Entité I, qui se compose du Pouvoir fédéral et de la Sécurité sociale, a affiché en 2011 un solde de financement de -3,4% de PIB. Le déficit était ainsi plus élevé qu'en 2010 lorsque le solde de financement de l'Entité I était de -3,1% de PIB, mais bien inférieur au déficit en 2009 (-4,9% de PIB). L'Entité II, qui comprend les Communautés et les Régions ainsi que les Pouvoirs locaux, a enregistré en 2011 un solde de financement de -0,3% de PIB, plus favorable que solde de financement de -0,7% de PIB réalisé en 2009 et 2010. Toutefois, aucune des deux entités n'a encore rattrapé le niveau enregistré avant la crise économique.

Tableau 16
Solde de financement par sous-secteur¹⁶
(en % de PIB)

	Réalizations					Evolution		
	2007	2008	2009	2010	2011	2009-2010	2010-2011	2009-2011
Solde de financement	-0,1%	-1,0%	-5,5%	-3,8%	-3,7%	1,8%	0,0%	1,8%
* Entité I (hors Zorgfonds)	<u>-0,6%</u>	<u>-1,2%</u>	<u>-4,9%</u>	<u>-3,1%</u>	<u>-3,4%</u>	<u>1,8%</u>	<u>-0,4%</u>	<u>1,4%</u>
+ Pouvoir fédéral	-1,1%	-1,6%	-4,2%	-3,0%	-3,4%	1,1%	-0,3%	0,8%
+ Sécurité sociale	0,5%	0,4%	-0,7%	0,0%	-0,1%	0,7%	0,0%	0,6%
* Entité II (y.c. Zorgfonds)	<u>0,6%</u>	<u>0,2%</u>	<u>-0,7%</u>	<u>-0,7%</u>	<u>-0,3%</u>	<u>0,0%</u>	<u>0,4%</u>	<u>0,4%</u>
+ C&R	0,4%	0,0%	-0,7%	-0,7%	-0,2%	0,1%	0,5%	0,5%
+ Pouvoirs locaux	0,2%	0,2%	0,1%	0,0%	-0,1%	-0,1%	0,0%	-0,1%

Source : Calculs CSF sur base ICN (Comptes des administrations publiques).

Note : Pour des raisons d'arrondis, la somme des composantes d'une variable peut différer du total mentionné dans le tableau.

¹⁶ Le Zorgfonds, en comptabilité SEC95, est considéré comme faisant partie du Périmètre de la Sécurité sociale, alors qu'en termes budgétaires et dans l'analyse qui suit, il est attaché à la Communauté flamande et donc à l'ensemble des Entités fédérées et à l'Entité II.

L'amélioration du solde de financement de l'Entité I en 2010 a été soutenue tant par la forte progression du solde de financement du Pouvoir fédéral (+1,1 point de pourcentage de PIB) que par l'amélioration du solde de financement de la Sécurité sociale (+0,7 point de pourcentage de PIB). Par contre, la détérioration du solde de financement de l'Entité I en 2011 peut s'expliquer principalement par celle au niveau du Pouvoir fédéral. En effet, le solde de financement du Pouvoir fédéral est retombé à -3,4% de PIB en 2011, contre -3,0% de PIB en 2010. La majeure partie de cette détérioration s'explique par la nouvelle forte hausse des transferts fiscaux à d'autres niveaux de pouvoir. Notons que, sur l'ensemble de la période **2007-2011**, on observe une relative stabilité des transferts fiscaux vers l'Entité II (sur base de la loi spéciale de financement), avec néanmoins d'importantes fluctuations en raison des mécanismes de corrections liés à l'estimation des paramètres de la LSF. En 2011, le léger déficit de la Sécurité sociale est resté pratiquement stable à -0,1% de PIB grâce à l'augmentation des transferts fiscaux en provenance du Pouvoir fédéral (cf. partie 2.2.1.1).

Le solde de financement de l'Entité II est resté stable en 2010 par rapport à 2009, affichant un niveau de -0,7% de PIB. En 2011, l'amélioration du solde de financement de l'Entité II résulte entièrement de l'évolution positive du solde de financement des Communautés et Régions qui a progressé de 0,5 point de pourcentage de PIB pour s'établir à -0,2% de PIB. Ceci s'explique notamment par l'évolution favorable, du point de vue des Communautés et Régions, des transferts fiscaux fixés par la Loi spéciale de financement, après l'évolution défavorable quasi symétrique de ces mêmes transferts fiscaux en 2010. En 2011, le solde de financement des Pouvoirs locaux a légèrement régressé à -0,1% de PIB (cf. partie 2.2.1.2).

Tableau 17
Evaluation des soldes de financement 2010 et 2011 de l'Entité I et de l'Entité II par rapport aux programmes de stabilité respectifs (en % de PIB)

	Réalisations 2010 (a)	Prog. Stab. 2010 (b)	2010 - Prog. Stab. (a-b)	Réalisations 2011 (c)	Prog. Stab. 2011 (d)	2011 - Prog. Stab. (c-d)
Solde de financement	-3,8%	-4,8%	1,0%	-3,7%	-3,6%	-0,1%
* Entité I (hors Zorgefonds)	-3,1%	-3,8%	0,7%	-3,4%	-3,1%	-0,3%
* Entité II (y.c. Zorgefonds)	-0,7%	-0,9%	0,2%	-0,3%	-0,5%	0,2%
<i>p.m. croissance annuelle du PIB en volume</i>	2,4%	1,1%	1,3%	1,8%	2,0%	-0,2%

Source : (a) et (c) : ICN (Comptes des administrations publiques) ;

(b) : Programme de Stabilité de janvier 2010 ;

(d) : Programme de Stabilité d'avril 2011.

Note : Pour des raisons d'arrondis, la somme des composantes d'une variable peut différer du total mentionné dans le tableau.

Tout comme dans la partie 1.1.1, les objectifs issus du Programme de Stabilité de janvier 2010 et du Programme de Stabilité d'avril 2011 servent de référence pour l'évaluation des soldes de financement réalisés respectivement en 2010 et 2011 par grande entité (voir Tableau 17).

En 2010, le besoin de financement réalisé tant au niveau de l'Entité I que de l'Entité II a été inférieur à l'objectif issu du Programme de Stabilité de janvier 2010. C'est principalement l'Entité I qui, soutenue par la reprise conjoncturelle plus forte que prévu, a enregistré un meilleur résultat qu'escompté au cours de cette même année. Comparé au Programme de Stabilité d'avril 2011, l'Entité I dévie de 0,3 point de pourcentage du PIB par rapport à l'objectif. Par contre, en 2011, l'Entité II dépasse de 0,2 point de pourcentage l'objectif issu du Programme de Stabilité.

Le Tableau 18 offre un aperçu des composantes du solde de financement par grande entité.

Tableau 18
Composantes du solde de financement de l'ensemble des administrations publiques et des grandes entités (en % de PIB)

	2007	2008	2009	2010	2011	2007-2009	2009-2010	2010-2011
Solde primaire de l'ensemble des Pouvoirs publics	3,8%	2,8%	-1,9%	-0,4%	-0,4%	-5,7%	1,5%	0,0%
° Solde primaire de l'Entité I (hors Zorgfonds)	3,0%	2,2%	-1,6%	0,0%	-0,5%	-4,5%	1,6%	-0,5%
° Solde primaire de l'Entité II (yc. Zorgfonds)	0,9%	0,6%	-0,3%	-0,3%	0,1%	-1,2%	0,0%	0,4%
Charges d'intérêts de l'ensemble des Pouvoirs publics	3,9%	3,8%	3,6%	3,4%	3,3%	-0,2%	-0,2%	-0,1%
° Charges d'intérêts de l'Entité I	3,6%	3,5%	3,3%	3,0%	3,0%	-0,3%	-0,3%	-0,1%
° Charges d'intérêts de l'Entité II	0,3%	0,4%	0,3%	0,3%	0,3%	0,0%	0,0%	0,0%
Solde de financement de l'ensemble des Pouvoirs publics	-0,1%	-1,0%	-5,5%	-3,8%	-3,7%	-5,5%	1,8%	0,0%
° Solde de financement de l'Entité I (hors Zorgfonds)	-0,6%	-1,2%	-4,9%	-3,1%	-3,4%	-4,3%	1,8%	-0,4%
° Solde de financement de l'Entité II (yc. Zorgfonds)	0,6%	0,2%	-0,7%	-0,7%	-0,3%	-1,2%	0,0%	0,4%

Note : Pour des raisons d'arrondis, la somme des composantes d'une variable peut différer du total mentionné dans le tableau.

L'Entité I, et notamment le Pouvoir fédéral, représente la majeure partie de la dette publique belge. Cela signifie qu'une modification dans les charges d'intérêts se fait principalement ressentir au niveau de l'Entité I. Au cours de la période 2007-2011, les charges d'intérêts de l'Entité I ont diminué de -0,6 point de pourcentage de PIB pour atteindre un niveau de 3,0% de PIB. C'est essentiellement l'Entité I qui est sensible aux fluctuations des taux d'intérêt nominaux.

2.2 Analyse détaillée par sous-secteur

La partie 2.2 est consacrée tout d'abord à l'examen des comptes détaillés des administrations publiques et ensuite à l'analyse de l'évolution des dépenses primaires finales par sous-secteur.

2.2.1 Comptes détaillés des administrations publiques

2.2.1.1 Entité I (hors Zorgfonds)

Pour rappel, l'Entité se compose du Pouvoir fédéral et de la Sécurité sociale (hors Zorgfonds).

Tableau 19
Compte de l'Entité I (en % du PIB)

		2007	2008	2009	2010	2011	2007-2009	2009-2010	2010-2011
Recettes totales effectives après transferts fiscaux	(1)=(2)+(3)+(4)	31,2%	31,7%	30,8%	31,7%	31,8%	-0,4%	0,9%	0,0%
<u>Recettes fiscales après transferts fiscaux</u>	<u>(2)=2a-2b</u>	<u>16,6%</u>	<u>16,7%</u>	<u>15,3%</u>	<u>16,3%</u>	<u>16,0%</u>	<u>-1,4%</u>	<u>1,0%</u>	<u>-0,3%</u>
(Avant transferts fiscaux)	(2a)	25,6%	25,9%	24,4%	25,0%	25,1%	-1,2%	0,6%	0,1%
(Recettes fiscales à transférer, yc. UE)	(2b)	9,0%	9,3%	9,1%	8,7%	9,1%	0,2%	-0,4%	0,4%
<u>Cotisations sociales effectives (consolidées)</u>	<u>(3)</u>	<u>13,5%</u>	<u>13,8%</u>	<u>14,4%</u>	<u>14,0%</u>	<u>14,1%</u>	<u>0,8%</u>	<u>-0,3%</u>	<u>0,1%</u>
Autres recettes non fiscales (yc. cessions d'actifs)	(4)	1,1%	1,2%	1,2%	1,4%	1,7%	0,1%	0,2%	0,2%
Pm. Recettes fiscales et parafiscales (avant trsf fiscaux)	(5)=(2a)+(3)	39,1%	39,8%	38,8%	39,0%	39,2%	-0,4%	0,3%	0,2%
Recettes "one-shots" (yc. cess. actifs) & périmètre	(6)	0,1%	0,1%	-0,5%	0,1%	0,1%	-0,6%	0,7%	-0,1%
Recettes hors "one shots" (après transferts fiscaux)	(7)=(1)-(6)	31,1%	31,7%	31,3%	31,6%	31,7%	0,2%	0,3%	0,1%
Dépenses primaires	(8)	28,2%	29,5%	32,4%	31,8%	32,2%	4,1%	-0,6%	0,5%
Dépenses primaires finales	(8a)	26,6%	27,8%	30,5%	29,9%	30,4%	3,9%	-0,6%	0,5%
Transferts budgétaires à l'Entité II et à l'UE	(8b)	1,6%	1,7%	1,9%	1,8%	1,8%	0,3%	-0,1%	-0,1%
Solde primaire		3,0%	2,2%	-1,6%	0,0%	-0,5%	-4,5%	1,6%	-0,5%
Charges d'intérêts (EDP)		3,6%	3,5%	3,3%	3,0%	3,0%	-0,3%	-0,3%	-0,1%
Solde de financement (EDP)		-0,6%	-1,2%	-4,9%	-3,1%	-3,4%	-4,3%	1,8%	-0,4%

Note : Pour des raisons d'arrondis, la somme des composantes d'une variable peut différer du total mentionné dans le tableau.

Source : Calculs CSF d'après ICN, BNB.

En 2010, l'amélioration du solde de financement de l'Entité I est essentiellement attribuable à la hausse du ratio des recettes totales effectives après transferts fiscaux (+0,9 point de pourcentage de PIB) ainsi qu'à la baisse du ratio des dépenses primaires (-0,6 point de pourcentage de PIB). En 2011, le ratio des recettes totales effectives après transferts fiscaux est resté pratiquement stable, tandis que le ratio des dépenses primaires a augmenté de 0,5 point de pourcentage de PIB pour atteindre un niveau de 32,2% de PIB. Le solde de l'Entité I a donc enregistré une nouvelle détérioration au cours de cette année.

Pour la période 2007-2011, on observe une détérioration du solde de financement à concurrence de 2,8% du PIB. Ceci résulte d'une progression des dépenses primaires finales (+3,8% du PIB), supérieure à celle des recettes effectives totales (+0,5% du PIB), et qui a été partiellement compensée par la baisse des charges d'intérêts (-0,6% du PIB).

2.2.1.1.1 Pouvoir fédéral

Après un creux à -4,2% de PIB en 2009, le solde de financement du Pouvoir fédéral (PF) s'est considérablement amélioré en 2010 à -3,0% de PIB. En 2011, le solde de financement du PF a accusé une nouvelle détérioration à -3,4% de PIB. Par rapport à 2007, à savoir avant la crise financière, il s'agit d'un recul de -2,3 points de pourcentage de PIB. Ce résultat s'explique exclusivement par une détérioration du solde primaire alors que, sur la période 2007-2011, les charges d'intérêts ont continué à diminuer en pourcentage du PIB, et ce malgré la hausse du taux d'endettement.

Tableau 20
Compte du Pouvoir fédéral
(en % PIB)

		2007	2008	2009	2010	2011	2007-2009	2009-2010	2010-2011
Recettes totales effectives avant transferts fiscaux	(1)	26,6%	27,0%	25,5%	26,3%	26,7%	-1,1%	0,8%	0,3%
Recettes transférées à d'autres niveaux de pouvoir	(2)	<u>12,3%</u>	<u>12,9%</u>	<u>12,9%</u>	<u>12,7%</u>	<u>13,7%</u>	<u>0,6%</u>	<u>-0,2%</u>	<u>1,0%</u>
A l'entité II (LSF) et à l'UE	(2a)	9,0%	9,3%	9,1%	8,7%	9,1%	0,2%	-0,4%	0,4%
A la Sécurité sociale	(2b)	3,3%	3,6%	3,7%	4,0%	4,6%	0,4%	0,2%	0,6%
Recettes totales effectives après transferts fiscaux	(3)=(1)-(2)	14,3%	14,1%	12,6%	13,7%	13,0%	-1,7%	1,0%	-0,7%
Fiscales	(3a)	<u>13,2%</u>	<u>13,0%</u>	<u>11,5%</u>	<u>12,3%</u>	<u>11,3%</u>	<u>-1,8%</u>	<u>0,8%</u>	<u>-0,9%</u>
Autres	(3b)	<u>1,0%</u>	<u>1,2%</u>	<u>1,2%</u>	<u>1,4%</u>	<u>1,6%</u>	<u>0,1%</u>	<u>0,2%</u>	<u>0,2%</u>
Opérations "one-shots" (yc. cess. actifs) & périmètre	(4)	0,1%	0,0%	-0,6%	0,0%	0,0%	-0,7%	0,7%	-0,1%
Recettes hors "one shots" (après transferts fiscaux)	(5)=(1)-(4)	14,2%	14,2%	13,2%	13,6%	13,0%	-0,9%	0,4%	-0,6%
Dépenses primaires	(6)	11,7%	12,2%	13,4%	13,6%	13,3%	1,7%	0,2%	-0,3%
Dépenses primaires finales	(6a)	8,0%	8,3%	9,3%	8,9%	9,1%	1,3%	-0,4%	0,2%
Transferts budgétaires à d'autres niveaux de Pouvoir	(6b)	3,7%	3,9%	4,1%	4,6%	4,2%	0,4%	0,6%	-0,5%
Solde primaire		2,5%	1,9%	-0,8%	0,1%	-0,3%	-3,3%	0,9%	-0,4%
Charges d'intérêts (EDP)		3,6%	3,6%	3,4%	3,1%	3,0%	-0,3%	-0,3%	-0,1%
Solde de financement (EDP)		-1,1%	-1,6%	-4,2%	-3,0%	-3,4%	-3,1%	1,1%	-0,4%
Incidences non discrétionnaires sur le ratio DPR	(7)	-0,1%	-0,1%	0,8%	0,1%	0,2%			
DPR finales structurelles (vol. et % PIB potentiel)	(6a)-(7)	8,1%	8,4%	8,5%	8,8%	9,0%	0,4%	0,3%	0,2%
<i>Ecart annuel = impulsions discrétionnaires</i>		0,3%	0,3%	0,2%	0,3%	0,2%			
<i>Idem, hors subventions salariales</i>		0,1%	0,1%	0,0%	0,1%	0,2%			

Note : Pour des raisons d'arrondis, la somme des composantes d'une variable peut différer du total mentionné dans le tableau.

Source : Calculs CSF sur base ICN, BNB.

Les causes de la détérioration du solde primaire du PF au cours de cette période **2007-2011** résident d'une part dans la baisse du ratio des recettes effectives après transferts fiscaux (-1,3% de PIB), essentiellement en raison de la hausse de ces transferts à la Sécurité sociale. D'autre part le ratio des dépenses primaires (+1,6 point de pourcentage de PIB) connaît une augmentation sensible, avec une hausse aussi bien des dépenses primaires finales (+1,1 point de pourcentage de PIB, cf. partie 2.2.2) que des transferts budgétaires à d'autres niveaux de pouvoir. Ainsi, les transferts budgétaires ont progressé de 0,5% de PIB sur l'ensemble de la période, notamment sous l'effet de la dotation d'équilibre versée à la Sécurité sociale.

Le ratio des dépenses primaires finales exprimé en termes structurels du PF (% du PIB potentiel), confirme cette progression des dépenses primaire comparativement au PIB, dont une part significative provient de l'augmentation des subventions salariales accordées par le PF aux employeurs au titre de réduction de précompte professionnel (recherche scientifique, travail d'équipe et de nuit, réduction générale dans le cadre de l'accord salarial, ...).

Soulignons enfin la hausse des recettes non fiscales du PF depuis le début de la période, et en particulier en 2001-2011. Ainsi, après une hausse de 0,2 point de pourcentage de PIB en 2010, ces recettes ont poursuivi leur progression en 2011 (+0,2 point de pourcentage de PIB) pour s'établir à 1,6% de PIB. Cette croissance résulte essentiellement des paiements effectués par les institutions financières (cf. partie 1.3.5). En 2010, l'évolution des opérations one-shot a encore sensiblement contribué à la *réduction* du déficit public (+0,7 point de pourcentage de PIB), mais cela n'a plus été le cas en 2011 (-0,1 point de pourcentage de PIB).

2.2.1.1.2 Sécurité sociale (hors Zorgfonds)

En 2010, le solde de financement de la Sécurité sociale (SECU) s'est fortement amélioré (+0,7 point de pourcentage de PIB) pour s'établir à l'équilibre, tandis qu'en 2011, il a légèrement régressé à -0,1% de PIB.

Tableau 21
Compte de la Sécurité sociale (hors Zorgfonds)
(en % de PIB)

		2007	2008	2009	2010	2011	2007-2009	2009-2010	2010-2011
Recettes totales	(1)=(2)+(3)	19,1%	19,9%	20,5%	21,0%	21,3%	1,4%	0,5%	0,3%
- Recettes en provenance du PF	(2)	5,4%	5,8%	5,9%	6,8%	7,0%	0,5%	0,8%	0,2%
Fiscales	(2a)	3,3%	3,6%	3,7%	4,0%	4,6%	0,4%	0,2%	0,6%
Budgétaires	(2b)	2,1%	2,2%	2,2%	2,8%	2,4%	0,1%	0,6%	-0,4%
- Recettes propres, dont	(3)	13,7%	14,1%	14,6%	14,3%	14,3%	0,9%	-0,3%	0,1%
Cotisations		12,8%	13,2%	13,6%	13,4%	13,5%	0,8%	-0,3%	0,1%
Fiscales		0,7%	0,7%	0,8%	0,8%	0,7%	0,0%	0,0%	0,0%
Recettes one shots & changement de périmètre	(4)	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%
Recettes hors one shots & changement de périmètre	(5)=(1)-(4)	19,1%	19,8%	20,4%	20,9%	21,2%	1,3%	0,5%	0,3%
Dépenses primaires	(6)	18,6%	19,5%	21,2%	21,1%	21,4%	2,6%	-0,2%	0,3%
- Prestations sociales	(6a)	17,3%	18,0%	19,7%	19,4%	19,6%	2,4%	-0,3%	0,2%
- Autres dépenses primaires finales, dont	(6b)	1,3%	1,4%	1,5%	1,6%	1,7%	0,2%	0,1%	0,1%
Subventions salariales		0,5%	0,6%	0,7%	0,8%	0,9%	0,2%	0,1%	0,1%
- Transferts budgétaires à d'autres niveaux de Pouvoir	(6c)	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%
Solde primaire		0,5%	0,4%	-0,7%	0,0%	-0,1%	-1,2%	0,7%	0,0%
Charges d'intérêts (EDP)		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Solde de financement (EDP)		0,5%	0,4%	-0,7%	0,0%	-0,1%	-1,2%	0,7%	0,0%
Incidences non discrétionnaires sur le ratio DPR	(7)	-0,8%	-0,3%	0,8%	0,3%	0,3%			
DPR finales structurelles (vol. et % PIB potentiel)	(6a)+(6b)-(7)	19,4%	19,7%	20,3%	20,7%	21,0%	0,9%	0,3%	0,3%
<i>Ecart annuel = impulsions discrétionnaires</i>		0,2%	0,3%	0,6%	0,3%	0,3%			
<i>Idem, hors subventions salariales</i>		0,1%	0,3%	0,6%	0,2%	0,2%			

Note : Pour des raisons d'arrondis, la somme des composantes d'une variable peut différer du total mentionné dans le tableau.

Source : Calculs CSF d'après ICN, BNB.

L'amélioration du solde de financement en **2010** s'explique tant par la hausse du ratio des recettes (+0,5 point de pourcentage de PIB) que par la baisse du ratio des dépenses primaires (-0,2 point de pourcentage de PIB). La progression du ratio des recettes au cours de cette même année provient uniquement de la croissance des transferts fiscaux et budgétaires en provenance du Pouvoir fédéral (+0,8 point de pourcentage du PIB). En effet, la part des cotisations sociales a enregistré un recul (-0,3 point de pourcentage de PIB) en raison de la baisse de la part salariale au cours de l'année précitée. La diminution du ratio des dépenses primaires de la SECU en 2010 résulte de la baisse des prestations sociales (-0,3 point de pourcentage de PIB).

En **2011**, la quasi-stabilisation du solde de financement peut être attribuée à une augmentation identique (+0,3 point de pourcentage du PIB) du ratio des recettes et de celui des dépenses. La croissance des recettes est principalement attribuable aux transferts fiscaux du Pouvoir fédéral dans le cadre du financement alternatif (+0,6 point de pourcentage du PIB), qui a dépassé la diminution des transferts budgétaires (-0,4 point de pourcentage du PIB). La hausse des cotisations propres résultant de la légère augmentation de la part salariale a été limitée par des réductions de cotisations discrétionnaires, de sorte que le ratio des cotisations n'a augmenté que de 0,1 point de pourcentage du PIB en 2011. En 2011, les prestations sociales sont reparties à la hausse (+0,2 point de pourcentage du PIB). Les postes de croissance les plus importants ont été les pensions, les indemnités AMI et les dépenses de soins de santé, tandis que, grâce à la régression du chômage, les allocations ONEM ont chuté.

Notons qu'en raison de l'importance croissante du financement alternatif¹⁷ et de l'octroi d'une subvention spécifique de l'Etat, appelée dotation d'équilibre, les liens financiers entre le Pouvoir fédéral et la Sécurité sociale au sein de l'Entité I ont continué à se resserrer au cours des deux dernières années.

¹⁷ On rappellera ici que ce financement alternatif par le PF s'est surtout développé à partir de 1994 en compensation des mesures décidées de réductions de cotisations de Sécurité sociale. Il a fortement progressé également en 2004 (+1% de PIB) et augmente depuis 2007 à un rythme annuel moyen proche de 0,3% de PIB. Pendant les années 90, ce financement alternatif était essentiellement constitué de TVA. Au cours des trois dernières années, la progression de ce financement (+1,1% de PIB) s'est localisée plus qu'intégralement en impôts directs transférés, en particulier en matière de précompte professionnel.

2.2.1.2 Entité II

L'Entité II comprend aussi bien les Communautés et Régions que les Pouvoirs locaux. Tout comme pour l'Entité I, il sera procédé à une évaluation des résultats budgétaires agrégés de ces deux sous-secteurs. Cette évaluation est pertinente, et ce pour deux raisons. D'une part, les Régions transfèrent des moyens financiers considérables aux Pouvoirs locaux pour l'exercice de leurs compétences. D'autre part, les régions ont reçu la tutelle des Pouvoirs locaux à l'occasion de la régionalisation en 2001 de la loi provinciale et communale.

Le solde de financement réalisé au niveau de l'Entité II était de -0,7% de PIB en 2010 et -0,3% de PIB en 2011. Suite notamment à la correction méthodologique qui a été apportée en mars 2012 par l'ICN aux comptes des Pouvoirs locaux et dont l'impact favorable s'est élevé à environ 0,2% de PIB, l'objectif relatif au solde de financement de l'Entité II a été atteint tant en 2010 qu'en 2011. En effet, l'objectif issu du Programme de Stabilité de janvier 2010 consistait en un solde de financement de -0,9% de PIB pour l'année 2010 et celui issu du Programme de Stabilité d'avril 2011 en un solde de financement de -0,5% de PIB.

Malgré cela, le solde de financement de l'Entité II au cours de la période **2007-2011** s'est détérioré de 0,8 point de pourcentage de PIB. Au cours de cette période, la hausse du ratio des dépenses primaires (+1,4 point de pourcentage de PIB), et notamment des dépenses primaires finales (cf. partie 2.2.2), a été plus marquée que celle du ratio des recettes totales effectives (+0,6 point de pourcentage de PIB).

Tableau 22
Compte de l'Entité II (y compris Zorgfonds)
(en % du PIB)

	2007	2008	2009	2010	2011	2007-2009	2009-2010	2010-2011
Recettes totales effectives (°)	15,8%	15,8%	15,9%	15,6%	16,3%	0,2%	-0,3%	0,7%
Recettes propres	14,9%	14,9%	15,0%	14,6%	15,3%	0,1%	-0,3%	0,7%
Transferts de recettes fiscales perçues (LSF)	8,4%	8,7%	8,7%	8,2%	8,7%	0,3%	-0,4%	0,4%
Recettes propres	6,5%	6,2%	6,3%	6,4%	6,7%	-0,2%	0,1%	0,2%
* Fiscales et parafiscales	4,6%	4,3%	4,4%	4,5%	4,7%	-0,2%	0,1%	0,1%
* Non-fiscales	1,8%	1,9%	1,9%	1,9%	2,0%	0,0%	0,0%	0,1%
<u>Transferts budgétaires effectivement reçus (°)</u>	<u>0,9%</u>	<u>0,9%</u>	<u>1,0%</u>	<u>1,0%</u>	<u>1,0%</u>	<u>0,1%</u>	<u>0,0%</u>	<u>0,0%</u>
Dépenses primaires (°°)	14,9%	15,2%	16,3%	16,0%	16,2%	1,4%	-0,3%	0,3%
Dépenses primaires finales (°°)	14,9%	15,2%	16,2%	16,0%	16,2%	1,4%	-0,3%	0,3%
Transferts budgétaires versés	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Solde primaire	0,9%	0,6%	-0,3%	-0,3%	0,1%	-1,2%	0,0%	0,4%
Charges d'intérêts (EDP)	0,3%	0,4%	0,3%	0,3%	0,3%	0,0%	0,0%	0,0%
Solde de financement (EDP)	0,6%	0,2%	-0,7%	-0,7%	-0,3%	-1,2%	0,0%	0,4%
Incidences non discrétionnaires sur le ratio DPR	-0,6%	-0,3%	0,4%	0,1%	0,4%	1,0%	-0,4%	0,3%
DPR finales structurelles (vol. et % PIB tend.)	15,5%	15,5%	15,8%	15,9%	15,9%	0,3%	0,1%	0,0%
<i>Ecart annuel ("+" = expansif)</i>	-0,1%	0,0%	0,3%	0,1%	0,0%			

Note : Pour des raisons d'arrondis, la somme des composantes d'une variable peut différer du total mentionné dans le tableau.

(°) Hors transferts fictifs imputés en SEC95 en compensation de l'imputation à l'Entité I des pensions publiques effectivement à charge du PF.

(°°) Hors pensions publiques qui sont à charge du PF, et qui en SEC95 sont imputées en tant que dépenses finales de l'Entité II.

Source : Calculs CSF d'après ICN, BNB.

En 2010, la stabilisation du solde de financement de l'Entité II par rapport à l'année 2009 s'explique par une baisse équivalente (-0,3 point de pourcentage de PIB) du ratio des recettes totales effectives et du ratio des dépenses primaires. En 2011, il a été question au niveau de l'Entité II d'une forte progression du ratio des recettes totales effectives (+0,7 point de pourcentage de PIB), en raison tant d'une augmentation des recettes propres que du rattrapage des transferts de recettes fiscales dans le cadre de la Loi spéciale de financement, après la diminution de cette dernière catégorie en 2010. Les dépenses primaires de l'Entité II ont, pour leur part, augmenté de 0,3 point de pourcentage du PIB.

2.2.1.2.1 Communautés et Régions (y compris Zorgfonds)

En 2010, le solde de financement des Communautés et Régions (C&R) s'était élevé à -0,7% de PIB, tout comme durant l'année de crise 2009. En 2011, il s'est considérablement amélioré (+0,5 point de pourcentage de PIB) à -0,2% de PIB.

Tableau 23
Compte des Communautés et Régions
(en % du PIB)

	2007	2008	2009	2010	2011	2007-2009	2009-2010	2010-2011
Recettes totales effectives	12,0%	12,2%	12,0%	11,9%	12,5%	0,0%	-0,2%	0,6%
<i>Recettes perçues d'autres niveaux de Pouvoir</i>	<u>8,7%</u>	<u>9,0%</u>	<u>9,0%</u>	<u>8,6%</u>	<u>9,0%</u>	<u>0,3%</u>	<u>-0,4%</u>	<u>0,4%</u>
Transferts LSF (IPP et TVA)	8,4%	8,6%	8,6%	8,2%	8,6%	0,3%	-0,4%	0,4%
Transferts budgétaires reçus	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,0%	0,0%	0,0%
Recettes propres	3,3%	3,2%	3,0%	3,3%	3,4%	-0,3%	0,3%	0,2%
Fiscales et parafiscales	2,3%	2,3%	2,1%	2,3%	2,4%	-0,3%	0,2%	0,1%
Non fiscales	0,9%	0,9%	0,9%	1,0%	1,1%	0,0%	0,1%	0,1%
Dépenses primaires (hors pensions publiques)	11,5%	12,0%	12,6%	12,4%	12,5%	1,1%	-0,2%	0,2%
Dépenses primaires finales	9,2%	9,4%	10,1%	9,9%	10,1%	0,9%	-0,2%	0,2%
Transferts budgétaires versés	2,3%	2,6%	2,5%	2,5%	2,4%	0,2%	0,0%	0,0%
Solde primaire	0,5%	0,2%	-0,6%	-0,5%	0,0%	-1,1%	0,1%	0,4%
Charges d'intérêts (EDP)	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%
Solde de financement (EDP)	0,4%	0,0%	-0,7%	-0,7%	-0,2%	-1,1%	0,1%	0,5%
Incidences non discrétionnaires sur le ratio DPR	-0,4%	-0,1%	0,3%	0,1%	0,3%			
DPR finales structurelles (vol. et % PIB potentiel)	9,5%	9,6%	9,8%	9,8%	9,8%	0,3%	0,0%	0,0%
<i>Ecart annuel = impulsions discrétionnaires</i>	-0,1%	0,0%	0,3%	0,0%	0,0%			

Note : Pour des raisons d'arrondis, la somme des composantes d'une variable peut différer du total mentionné dans le tableau.

Source : Calculs CSF d'après ICN, BNB.

En 2010, la quasi-stabilisation du solde des C&R s'explique tant par une baisse des recettes totales effectives (-0,2 point de pourcentage de PIB) que par une diminution des dépenses primaires (-0,2 point de pourcentage du PIB). L'amélioration du solde en 2011 résulte d'une progression des recettes totales effectives des C&R (+0,6 point de pourcentage de PIB) plus rapide que celle des dépenses primaires (+0,2 point de pourcentage du PIB). La hausse des dépenses primaires finales des C&R en 2011 résulte principalement des transferts en capital des Régions au Holding communal (570 millions EUR), lesquels constituent une opération non récurrente.

L'évolution des recettes des C&R durant les années 2010 et 2011, a été déterminée essentiellement par l'évolution des **transferts** reçus par les C&R dans le cadre de la **loi spéciale de financement** (LSF). En 2010, ces transferts issus de l'impôt des personnes physiques et de la TVA ont diminué (-0,4 point de pourcentage du PIB), pour ensuite progresser à nouveau en 2011 (+0,4 point de pourcentage du PIB). En 2010, les montants de l'IPP et de la TVA ont en effet été sous-estimés, de sorte qu'une correction positive a été imputée en 2011. En outre, les transferts LSF pour 2011 ont été calculés sur la base de paramètres de croissance favorables.

2.2.1.2.2 Pouvoirs locaux

Comme déjà mentionné ci-avant, l'ICN a apporté, en mars 2012, une correction méthodologique aux comptes des Pouvoirs locaux (PL) pour la période 2004-2011. Cette correction a un impact positif d'environ 0,2% de PIB sur le solde de financement. Les chiffres utilisés ici tiennent compte de cet ajustement statistique. Le solde de financement des PL a légèrement baissé et est passé de +0,1% de PIB en 2009 à l'équilibre en 2010 pour finalement atteindre -0,1% de PIB en 2011.

Tableau 24
Compte des Pouvoirs locaux
(en % du PIB)

						Evolutions cumulées		Moyenne
	2005	2007	2009	2010	2011	2005-2011	2010-2011	2005-2010
Recettes totales effectives	6,1%	6,1%	6,5%	6,3%	6,3%	0,2%	0,0%	6,2%
<u>Recettes propres</u>	3,1%	3,2%	3,3%	3,2%	3,2%	0,1%	0,1%	3,1%
Fiscales	2,2%	2,3%	2,4%	2,3%	2,3%	0,1%	0,0%	2,2%
Non fiscales	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%	0,0%	0,0%	0,9%
Recettes en provenance APU	3,1%	2,9%	3,2%	3,1%	3,1%	0,0%	0,0%	3,1%
Dépenses primaires (hors pensions publiques)	6,0%	5,8%	6,2%	6,1%	6,2%	0,2%	0,1%	6,0%
Dépenses primaires finales, dont	5,9%	5,7%	6,1%	6,1%	6,1%	0,2%	0,1%	5,9%
Dépenses en capital	0,9%	0,8%	0,8%	0,8%	0,9%	-0,1%	0,1%	0,8%
<i>Pm Cycle investissement</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>-0,1%</i>	0,0%	-0,1%	0,0%
Transferts budgétaires versés	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,1%
Solde primaire	0,2%	0,4%	0,3%	0,1%	0,1%	-0,1%	0,0%	0,2%
Charges d'intérêts (EDP)	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%	0,0%	0,0%	0,2%
Solde de financement (EDP)	0,0%	0,2%	0,1%	0,0%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,1%
Incidences non discrétionnaires sur le ratio DPR	0,0%	-0,2%	0,2%	0,0%	0,1%			
DPR finales structurelles (vol. et % PIB potentiel)	5,9%	5,9%	6,0%	6,1%	6,0%			
<i>Ecart annuel = impulsions discrétionnaires</i>	<i>0,1%</i>	<i>-0,1%</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,0%</i>			

Note : Pour des raisons d'arrondis, la somme des composantes d'une variable peut différer du total mentionné dans le tableau.

Source : Calculs CSF d'après ICN, BNB.

La légère détérioration du solde de financement des PL en **2010** s'explique par le recul des recettes totales effectives des PL (-0,2 point de pourcentage de PIB). Ceci a été partiellement compensé par la baisse des dépenses primaires (-0,1 point de pourcentage de PIB) des PL durant cette même année.

En **2011**, le ratio des recettes totales effectives des PL est resté stable par rapport à 2010. Les dépenses primaires des PL ont toutefois progressé de 0,1 point de pourcentage de PIB. En effet, à l'approche des élections communales et provinciales de 2012, les investissements des administrations publiques ont augmenté plus rapidement.

2.2.2 Evolution des dépenses primaires: analyse par entité et sous-secteur

Dans le tableau ci-dessous, les rythmes de croissance en volume de diverses catégories économiques de dépenses primaires sont calculés pour l'Entité I et l'Entité II. Outre les corrections apportées habituellement au ratio des dépenses dans le cadre des travaux CSF¹⁸, la composante cyclique des dépenses de chômage et celle des dépenses d'investissements des Pouvoirs locaux est éliminée, de même qu'il a été tenu compte de l'impact sur les dépenses des opérations non récurrentes et des changements de périmètre des APU intervenus après 2007¹⁹.

Tableau 25
*Dépenses primaires finales corrigées en volume (% de variation),
comparaison des Entités I et II*

	<u>Entité I</u>			<u>Entité II</u>		
	08-09	10-11	08-11	08-09	10-11	08-11
Dépenses primaires (DPR) finales	3,9%	2,7%	3,3%	2,6%	1,4%	2,0%
* Rémunérations	0,6%	-0,2%	0,2%	1,8%	2,0%	1,9%
* Prestations sociales	3,7%	2,4%	3,0%	4,5%	0,7%	2,5%
* Achats de Biens et Services	2,1%	1,3%	1,7%	3,8%	-1,8%	0,9%
* Subventions aux entreprises, dont	10,0%	14,1%	12,0%	-8,9%	5,6%	-1,9%
- <i>Subventions salariales</i>	22,2%	16,4%	19,3%			
* Investissements	9,9%	-16,3%	-4,1%	1,6%	3,0%	2,3%
* Autres (transf. courants et en Capit.)	5,7%	2,5%	4,1%	6,8%	1,5%	4,1%
DPR finales hors prestations sociales	4,6%	3,7%	4,1%	2,4%	1,5%	1,9%
Idem, hors subventions salariales	2,1%	1,2%	1,7%	2,4%	1,5%	1,9%

Source : Calculs propres sur base de Comptes nationaux 2011 (ICN).

Note : Déflateurs : indice d'indexation des rémunérations publiques pour les rémunérations, indice d'indexation des prestations sociales pour les prestations sociales en espèces et indice des prix à la consommation pour les autres dépenses.

¹⁸ A savoir que l'on retire des dépenses primaires les cotisations imputées tandis que l'on rajoute les recettes fiscales transférées et les cessions d'actifs.

¹⁹ A savoir l'extension de la couverture obligatoire 'soins de santé' des travailleurs indépendants pour les petits risques, laquelle se répercute sur le niveau et l'évolution des dépenses de soins de santé des APU (et de la SECU plus particulièrement).

Dans l'ensemble, on observe un net ralentissement de la croissance des dépenses primaires au niveau des deux Entités depuis le début de la phase de consolidation budgétaire (comparativement aux années 2008 et 2009). Celui-ci se marque en particulier pour les achats de biens et services (consommation publique), ainsi que pour les transferts courants et en capital aux ménages et aux entreprises. Les prestations sociales connaissent également une progression moins importante après 2009 qui s'explique notamment par le ralentissement des débours en matière de dépenses de soins de santé.

Les dépenses de rémunération et d'investissements de l'Entité II connaissent une certaine accélération en 2010 et 2011, et ce bien que l'on ait tenu compte d'une composante cyclique des investissements au niveau des Pouvoirs locaux. La hausse relativement importante de l'emploi public dans les Pouvoirs locaux compte parmi les facteurs explicatifs de la progression de la masse salariale dans cette Entité, ainsi, dans une moindre mesure, que l'impact (0,2% en moyenne annuelle) de l'augmentation du taux implicite de cotisations patronales effectives.

Prises globalement, les dépenses primaires finales augmentent plus rapidement au niveau de l'Entité I, en raison de la prise en charge par cette Entité de l'essentiel des prestations sociales, et du fait d'une croissance soutenue des subventions salariales à l'emploi. Lorsque l'on neutralise l'impact de ces deux composantes, les rythmes de progression des dépenses primaires finales en 2010-2011 sont légèrement supérieurs dans l'Entité II à ceux de l'Entité I, et sont restés par ailleurs plus élevés que la croissance tendancielle du PIB.

Tableau 26
Dépenses primaires finales corrigées en volume, composantes de l'Entité I comparées (% de variation)

	<u>Pouvoir fédéral</u>			<u>Sécurité sociale</u>		
	08-09	10-11	08-11	08-09	10-11	08-11
Dépenses primaires (DPR) finales	4,0%	2,8%	3,4%	3,9%	2,7%	3,3%
* Rémunérations	0,4%	-0,5%	0,0%	1,5%	1,5%	1,5%
* Prestations sociales	3,9%	3,4%	3,6%	3,6%	2,2%	2,9%
- soins de santé	-8,5%	-10,7%	-9,6%	5,0%	1,5%	3,2%
- pensions	3,2%	3,5%	3,3%	3,7%	2,8%	3,3%
- autres	6,8%	3,3%	5,0%	2,1%	2,2%	2,1%
* Achats de Biens et Services	1,9%	2,0%	2,0%	2,6%	-0,6%	1,0%
* Subventions aux entreprises, dont	8,4%	12,4%	10,4%	12,7%	16,7%	14,7%
- Subventions salariales	37,8%	16,1%	26,5%	12,7%	16,7%	14,7%
* Investissements et autres dépenses	6,0%	0,4%	3,2%	6,2%	10,6%	8,4%
DPR finales hors subventions salariales	2,8%	1,9%	2,4%	3,6%	2,2%	2,9%

Source : Calculs propres sur base de Comptes nationaux 2011 (ICN).

Tableau 27
Dépenses primaires finales corrigées en volume, composantes de l'Entité II comparées (% de variation)

	<u>Entités fédérées</u>			<u>Pouvoirs locaux</u>		
	08-09	10-11	08-11	08-09	10-11	08-11
Dépenses primaires (DPR) finales	3,1%	1,1%	2,1%	1,8%	1,7%	1,8%
* Rémunérations	1,8%	1,6%	1,7%	1,8%	2,5%	2,2%
* Prestations sociales	4,8%	-0,3%	2,2%	3,7%	3,1%	3,4%
* Achats de Biens et Services	3,9%	-2,5%	0,6%	3,7%	-0,7%	1,5%
* Subventions aux entreprises	-6,0%	5,4%	-0,5%	-20,6%	7,0%	-7,8%
* Investissements	2,5%	6,6%	4,5%	0,8%	-0,1%	0,3%
* Autres dépenses (transferts)	7,7%	1,4%	4,5%	3,2%	1,8%	2,5%

Source : Calculs propres sur base des Comptes nationaux 2011 (ICN).

2.3 Transferts fiscaux et budgétaires du Pouvoir fédéral aux autres sous-secteurs

Le compte du Pouvoir fédéral est essentiellement influencé par les transferts financiers dont celui-ci s'acquitte au profit d'autres niveaux de pouvoir. Il s'agit tant des transferts horizontaux destinés à la Sécurité sociale que des transferts verticaux en faveur de l'Union européenne ou de l'Entité II, composée des Communautés et Régions et des Pouvoirs locaux. Leur mise en perspective revêt donc un intérêt tout particulier.

L'analyse des transferts du PF à d'autres niveaux de pouvoirs distingue d'une part, les transferts fiscaux et d'autre part, les transferts budgétaires. Par « transferts fiscaux », on entend les recettes fiscales perçues par le PF qui sont transférées pour partie à d'autres niveaux de pouvoir. Cette notion est associée à une grande autonomie de décision en matière de dépenses et à une certaine stabilité dans les mécanismes de fixation. Par contre, les « transferts budgétaires » visent les montants octroyés au titre de dépenses par le PF à d'autres niveaux de pouvoir, fixés sur une base légale ou exécutive, affectés ou non affectés, ponctuels ou récurrents.

Analyser l'évolution des transferts fiscaux et budgétaires à court et moyen terme impose par ailleurs d'établir une distinction entre :

- les variations résultant d'une dynamique propre (« processus d'auto-alimentation » ou financement négocié par volonté politique),
- et les variations issues de changements de périmètre relatif des différents niveaux de pouvoir. Ces derniers modifient la répartition des compétences et du pouvoir fiscal entre les différents niveaux de pouvoir, mais sont budgétairement neutres (du moins à court terme).

Abstraction faite de la correction pour les changements de périmètre, les transferts fiscaux et budgétaires totaux du PF à d'autres niveaux de pouvoir représentent 17,9% de PIB en 2011. Partant d'un niveau de 14,9% de PIB en 1995, ils ont progressé à hauteur de 2,9 points de pourcentage de PIB sur 16 ans (voir Tableau 28).

Tableau 28

Transferts budgétaires et fiscaux du Pouvoir fédéral à d'autres niveaux de pouvoir (en % de PIB)

Transferts budgétaires et fiscaux du PF à d'autres niveaux de pouvoirs		Niveaux, ratios au PIB									
		1995	1999	2001 (°)	2003	2007	2009	2010	2011	2009-2010	2010-2011
I. Total Transf. budgétaires & fiscaux du PF	(1)	14,9%	15,4%	16,0%	15,0%	15,8%	17,0%	17,3%	17,9%	0,3%	0,6%
II. Total à Périmètre inchangé (I)+(III)	(2)=3+4	15,5%	16,0%	16,6%	16,4%	16,7%	17,9%	18,2%	18,8%	0,3%	0,6%
* Fiscaux (yc. terme négatif, Fin. journée d'hospital)	(2a)	11,5%	12,1%	12,2%	12,3%	12,5%	13,8%	13,6%	14,7%	-0,2%	1,1%
* Budgétaires (yc. réforme des polices)	(2b)	4,0%	3,9%	4,3%	4,1%	4,2%	4,1%	4,6%	4,2%	0,6%	-0,5%
* A l'Entité II	(3)	9,8%	10,3%	10,6%	10,6%	10,4%	10,6%	10,1%	10,6%	-0,4%	0,4%
+ Transferts fiscaux corrigés	(3a)	9,0%	9,6%	9,8%	9,6%	9,3%	9,6%	9,2%	9,6%	-0,4%	0,5%
+ Transferts budgétaires	(3b)	0,8%	0,7%	0,8%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	0,0%	0,0%
* Hors Entité II	(4)	5,7%	5,7%	6,0%	5,9%	6,4%	7,3%	8,1%	8,2%	0,8%	0,1%
+ A l'UE (fiscaux & budgétaires)	(4a)	1,2%	1,3%	1,3%	1,3%	1,3%	1,4%	1,3%	1,3%	-0,1%	0,0%
+ A la SECU	(4b)	4,5%	4,4%	4,7%	4,5%	5,1%	5,9%	6,8%	7,0%	0,8%	0,2%
: Fiscaux	(4b1)	1,5%	1,8%	1,8%	2,1%	2,7%	3,7%	4,0%	4,6%	0,2%	0,6%
: Budgétaires	(4b2)	2,9%	2,6%	3,0%	2,4%	2,4%	2,2%	2,8%	2,4%	0,6%	-0,4%
III. Correction totales (Périmètre), dont (°)	(5)	0,6%	0,6%	0,6%	1,4%	0,9%	0,9%	0,9%	1,0%	0,0%	0,0%
* Réforme des Polices (PL, avant 2002)	(5a)	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
* Terme négatif (C&R, depuis 2002)	(5b)	0,0%	0,0%	0,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	0,0%	0,0%
* Journée d'hospitalisation (SECU, avant 2004)	(5c)	0,5%	0,4%	0,4%	0,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
pm. Pensions Entité II à charge du Pouvoir fédéral		0,9%	1,0%	1,0%	1,1%	1,1%	1,4%	1,4%	1,4%	0,0%	0,0%

(°) Suite aux accords du Lambermont, c'est la Loi spéciale de Financement modifiée qui est d'application depuis 2002.

(°°) Dont le transfert de moyens supplémentaire aux Régions en compensation de l'octroi de compétences supplémentaires en matière d'agriculture et pêche, recherche scientifique en matière d'agriculture, commerce extérieur et loi communale et provinciale, dans le cadre des Accords du Lambermont (2002).

Note: Pour des raisons d'arrondis, la somme des composantes d'une variable peut différer du total mentionné dans le tableau.

Tableau 29
Détail des transferts fiscaux corrigés aux Communautés et Régions

Transferts fiscaux corrigés aux communautés et régions % PIB										évolution cumulée		
	1995	1999	2001	2003	2007	2009	2010	2011	2009-2010	2010-2011	1995-2003	
Communauté flamande	3,3%	3,3%	3,3%	3,2%	3,2%	3,3%	3,1%	3,3%	-0,2%	0,2%	0,0%	
Communauté française	2,4%	2,2%	2,2%	2,2%	2,1%	2,2%	2,1%	2,2%	-0,1%	0,1%	-0,2%	
Communauté germanophone	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Région flamande	1,9%	2,3%	2,5%	2,4%	2,3%	2,4%	2,3%	2,4%	-0,1%	0,1%	0,5%	
Région wallonne	1,2%	1,3%	1,4%	1,3%	1,3%	1,3%	1,2%	1,3%	-0,1%	0,0%	0,1%	
Région de Bruxelles - Capitale	0,3%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,0%	0,0%	0,0%	
Commission communautaire française	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Commissions communautaire flamande	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Commission communautaire commune	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Total communautés et régions	9,0%	9,6%	9,8%	9,6%	9,3%	9,6%	9,2%	9,6%	-0,4%	0,5%	0,5%	

Par conséquent, l'évolution des transferts est corrigée afin d'éliminer l'influence de ces changements de périmètre et de garantir une analyse inter-temporelle cohérente des mécanismes de financement. La correction pour les changements de périmètre s'élève à 0,6% de PIB en 1995 et 1,0% de PIB en 2011, et est à ajouter au ratio des transferts budgétaires et fiscaux totaux (cf. Encadré 2).

Encadré 2 : Détail des corrections de périmètre apportées aux transferts du PF

1. Une correction positive est appliquée aux transferts à destination des Pouvoirs locaux (Entité II) d'avant 2002. A partir de 2002, une subvention fédérale de base est en effet octroyée aux **zones de police** dans le cadre de l'octroi de la compétence en matière de zones de police aux Pouvoirs locaux²⁰. La correction appliquée est en fait l'estimation de ce financement de la compétence en matière de zones de police pour la période précédant 2002, et est supposée stable à 0,1% de PIB pour la période 1995-2001.
2. A partir de 2002, une correction positive est appliquée aux transferts à destination des régions (Entité II) afin de neutraliser l'impact de la régionalisation de certains impôts. Cela se fait en ajoutant un montant d'environ 1,0% de PIB à ces transferts, ce qui correspond au montant du terme négatif²¹. En effet, depuis 2002, le terme négatif est déduit des transferts IPP aux régions afin de compenser la perte de revenus subie par le PF résultant de la plus grande autonomie fiscale accordée aux régions dans le cadre des Accords du Lambermont.
3. A partir de 2002, les montants destinés au financement des nouvelles compétences régionalisées dans le cadre des Accords du Lambermont, sont déduits des transferts aux régions. Cette correction de périmètre négative s'élève à environ -0,04% de PIB.

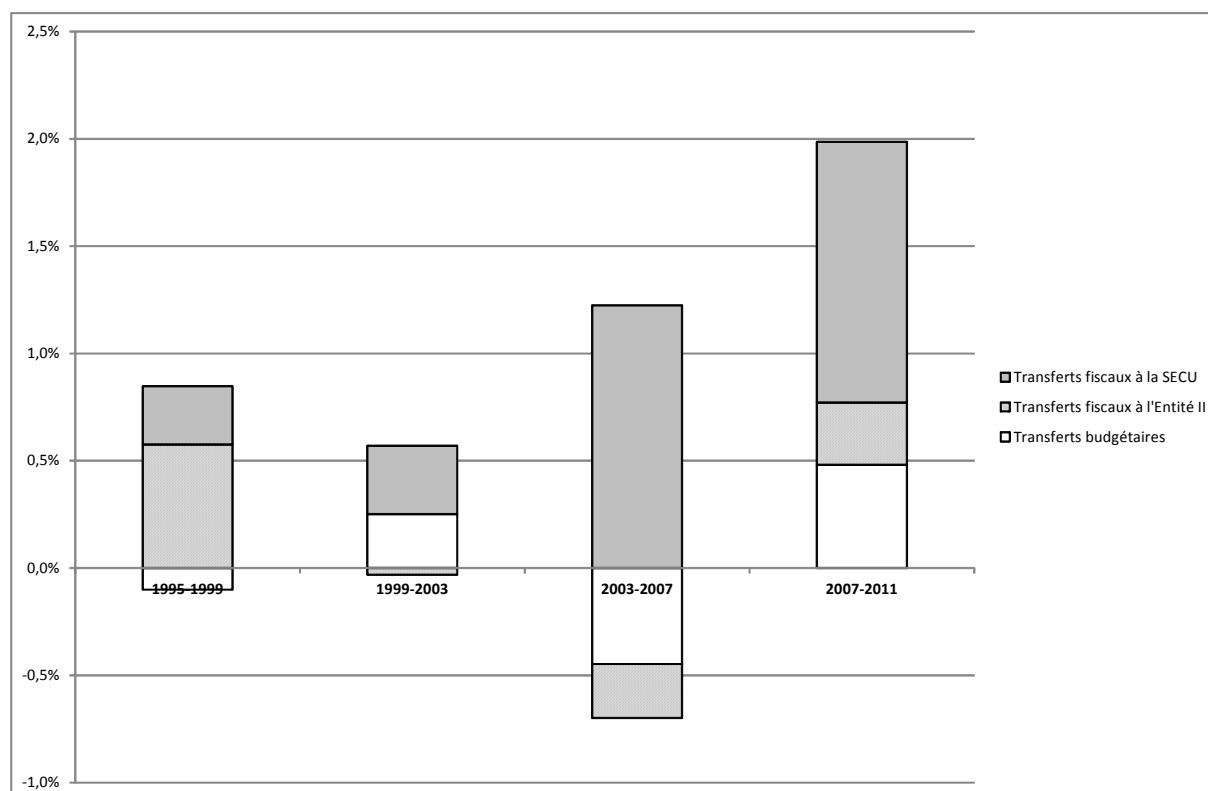
²⁰ Arrêté royal du 2 août 2002 relatif à l'octroi d'une « subvention fédérale de base » aux zones de police. La subvention fédérale est supposée refléter « *la part de l'autorité fédérale dans le financement des missions locales ainsi que des missions fédérales générales et spécifiques qui seraient accomplies au sein de la zone intéressée* » (Dexia, 2007).

²¹ Le terme négatif comprend un montant de base pour l'année budgétaire 2002, à savoir la moyenne sur la période 1999-2001 des impôts régionalisés en 2002, indexée annuellement à partir de l'année budgétaire 2003 et liée à 91% de la croissance économique réelle. En fait, il s'agit, dans la correction de périmètre utilisée ici, du terme négatif « corrigé », hors redevance ratio-télévision (RRTV) afin d'éviter des doubles comptages. La RRTV est en effet passée en 2002 d'impôt communautaire à impôt régional. Afin de compenser la perte de revenus subie par les communautés, ces dernières ont reçu annuellement à partir de 2002 une dotation fédérale compensatoire de la RRTV, et l'octroi de cette dotation est compensé pour la Pouvoir fédéral par la reprise de la RRTV dans le terme négatif des régions.

4. Une correction positive est appliquée aux transferts à destination de la Sécurité sociale d'avant 2004. A partir de 2004, un transfert financier supplémentaire intervient en effet dans le cadre du financement alternatif en raison du transfert à la Sécurité sociale de la compétence en matière de prix de journée d'hospitalisation²². La correction appliquée à concurrence de 0,4 à 0,5% de PIB durant la période 1995-2003 reflète en fait le financement de cette compétence en matière de prix de journée d'hospitalisation pour cette période.

Sur une base corrigée ou à périmètre constant, les transferts fiscaux et budgétaires du PF entre 1995 et 2011 auraient progressé de 3,3 points de pourcentage de PIB. Cette hausse est surtout marquée au niveau des transferts fiscaux (+3,1 points de pourcentage de PIB entre 1995 et 2011).

Graphique 5
Contribution des différentes composantes à l'évolution des transferts corrigés versés par le Pouvoir fédéral par sous-période (en % de PIB)



Source: Calculs CSF sur base de ICN, Comptes nationaux 2011.

²² Loi-programme du 2 janvier 2001, modifiée par la loi-programme du 22 décembre 2003, art.67bis.

Le Graphique 5 montre que les transferts fiscaux et budgétaires totaux ont continué à augmenter durant chaque sous-période. La composition des transferts a toutefois été modifiée au fil du temps. Contrairement aux transferts budgétaires, dont l'évolution est plutôt erratique, la progression des transferts fiscaux est beaucoup plus régulière. En outre, il convient d'établir une distinction entre les niveaux de pouvoir bénéficiaires. En 2011, les transferts fiscaux et budgétaires sont destinés successivement à l'Entité II (10,6% de PIB), à la Sécurité sociale (7,0% de PIB) et à l'Union européenne (1,3% de PIB).

Les transferts fiscaux à l'Entité II ont sensiblement augmenté avant 2000, en exécution des mécanismes de financement des C&R prévus par la LSF durant la « période transitoire ». Par rapport à 1999, ils sont restés pratiquement stables en 2011, bien qu'ils aient connu quelques fluctuations.

Depuis 2002, ce sont essentiellement les transferts horizontaux à la Sécurité sociale, et en particulier les transferts fiscaux (financement alternatif) qui affichent une progression notable. En effet, le Pouvoir fédéral verse une part toujours plus élevée (en % de PIB) de ses recettes à la SECU en compensation de la croissance des prestations sociales, lesquelles sont de moins en moins financées par les recettes propres. L'augmentation des transferts fiscaux du PF à la SECU compense partiellement les réductions supplémentaires des cotisations sociales en faveur de l'emploi.

Enfin, on peut mentionner que dans les Comptes nationaux en SEC95, les dépenses de pensions de fonctionnaires (enseignants surtout) de l'Entité II qui sont à charge budgétaire effective du PF en fonction des dispositions légales, sont comptabilisées en SEC95 en tant que dépenses primaires finales de l'Entité II (et non du PF), et ce avec pour contrepartie comptable un transfert courant intra-public fictif (ou imputé) correspondant en provenance du PF. Le montant de ce transfert imputé et des dépenses de pensions correspondantes est repris en dernière ligne du tableau 26. Sur la période 2003-2011, ces dépenses à charge du PF ont vu leur progression s'accélérer, avec une hausse de 2,7% de PIB comparativement à 1,2% de PIB pendant la période de longueur comparable 1995-2003.

3 EVALUATION DES RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DES ENTITÉS FÉDÉRÉES

3.1 *Avant-propos*

La présente partie de l'Avis évalue les réalisations budgétaires des entités fédérées prises individuellement pour la période 2010-2011.

L'évaluation des réalisations budgétaires du passé sont établies sur la base du solde de financement SEC qui est comparé à l'objectif budgétaire résultant de la concertation entre le Pouvoir fédéral et les entités fédérées.

Les réalisations budgétaires sont évaluées sur la base des soldes de financement issus des derniers Comptes des administrations publiques disponibles, notamment les comptes 2011 publiés en juillet de cette année par l'ICN.

A l'exception de l'année budgétaire 2011, les réalisations des années antérieures ont déjà été reprises dans les précédents Avis de la Section :

- la période 2007-2008, sur la base des Comptes des administrations publiques 2008²³, reprise dans l'Avis de janvier 2010 ;
- l'année 2009, sur la base des Comptes des administrations publiques 2009²⁴, et l'année 2010, sur la base de données fournies par les entités fédérées, toutes deux reprises dans l'Avis de mars 2011.

Les réalisations pour la période 2007-2010 sont toutefois à nouveau reprises dans le présent Avis car il apparaît que les soldes de financement basés sur les Comptes des administrations publiques 2011 ont fait l'objet d'une nouvelle révision.

En ce qui concerne la période 2007-2009, le présent Avis se limite cependant à indiquer l'impact de la révision et à effectuer la comparaison entre le solde de financement révisé et les objectifs budgétaires correspondants.

3.2 *Notice méthodologique*

Pour ce qui est de l'exécution des budgets 2010 et 2011, les informations fournies par l'entité concernée elle-même (si disponibles), complétées ou non à l'aide des chiffres issus de la préfiguration de l'exécution du budget établi par la Cour des comptes et transmis au Parlement de l'entité en question, constituent le premier point de départ.

²³ Tels que publiés par l'Institut des Comptes nationaux en septembre 2009.

²⁴ Tels que publiés par l'Institut des Comptes nationaux en septembre 2010.

Cette préfiguration fournit une évaluation provisoire du solde de financement et pas de résultats définitifs car, durant la phase préparatoire au présent Avis, même la Cour des comptes ne dispose souvent pas de l'ensemble des informations requises.

Il convient toutefois de faire remarquer que les tableaux à ce sujet ne reprennent pas les mêmes postes ou le même niveau de détail pour toutes les entités, car chaque entité dispose de son propre mode de présentation. Les différences résident essentiellement dans le passage du solde budgétaire au solde de financement, en particulier en ce qui concerne les détails en matière de périmètre de consolidation et de corrections de passage évaluées ex ante qui sont exigées pour la transition du premier au second concept de solde.

Le second point de départ repose sur le solde de financement SEC déterminé par l'ICN après vérification du regroupement économique transmis par l'entité concernée. Partant du solde du regroupement économique²⁵, l'ICN apporte l'ensemble des corrections exigées afin d'établir la correspondance entre ces données et la méthodologie SEC sur la base des informations dont peut disposer l'Institut lors de l'élaboration des comptes des administrations publiques. Ceci n'exclut pas des ajustements ultérieurs sur la base d'informations complémentaires.

Les corrections les plus fréquentes concernent notamment :

- des octrois de crédits et prises de participations qui ont été rejetés par l'ICN en tant qu'opération financière et qui ont été transformés en dépenses de capital, ayant entraîné un impact négatif sur le solde de financement ;
- des institutions qui n'ont pas été reprises par l'entité concernée dans le regroupement économique, mais qui ont été comptabilisées par l'ICN dans le périmètre de consolidation de cette entité ; l'impact sur le solde de financement peut être positif ou négatif en fonction du solde de ces institutions ;
- les mises en réserve et leurs utilisations ultérieures qui sont enregistrées respectivement en dépenses et en recettes par l'entité, mais qui sont considérées par l'ICN comme une pure transaction financière sans impact sur le solde de financement ;
- le paiement anticipé de dépenses ou leur glissement vers l'année budgétaire suivante afin de respectivement alourdir ou alléger une année budgétaire déterminée ; l'ICN impute toutefois les dépenses et les recettes sur une année budgétaire selon le principe des droits constatés, abstraction faite de la date de paiement.

²⁵ Le solde du regroupement économique est obtenu en calculant la différence entre d'une part, les recettes consolidées, après déduction du produit de prêts et des recettes en matière d'octrois de crédits et de participations, et d'autre part, les dépenses consolidées, après déduction des amortissements de la dette et des dépenses en matière d'octrois de crédits et de participations.

Au lieu d'appliquer les corrections SEC précitées uniquement au niveau du solde afin d'obtenir le solde de financement SEC, la Section impute ces corrections de passage soit aux recettes consolidées soit aux dépenses consolidées résultant du regroupement économique (évidemment après déduction du produit d'emprunts, des amortissements de la dette et de la différence entre les octrois de crédits et de participations payés et ceux reçus), en fonction de la nature de la correction.

Le résultat obtenu est appelé dans le présent Avis « recettes corrigées SEC » et « dépenses corrigées SEC ». Le solde de ces deux éléments correspond au solde de financement SEC des Comptes des administrations publiques. Par rapport aux précédents Avis, le présent Avis constitue une version actualisée qui utilise les Comptes des administrations publiques 2011 comme point de départ.

En ce qui concerne l'évaluation des résultats budgétaires, la détermination du respect ou non des objectifs s'effectue sur la base du solde de financement SEC issu des Comptes des administrations publiques 2011.

Pour les objectifs, on se base sur les accords, entérinés formellement ou non, entre le Pouvoir fédéral et les entités fédérées :

- pour la période 2009-2010, il s'agit de l'accord du 15 décembre 2009,
- pour la période 2011-2012, il s'agit du projet d'accord qui a été discuté en Conférence interministérielle des Finances et du Budget et dont le Comité de concertation Gouvernement fédéral-Gouvernements des Communautés et Régions a pris acte le 3 février 2010, mais qui n'a toutefois pas été entériné officiellement.

Les réalisations budgétaires de 2011 seront comparées aux objectifs du projet d'accord à titre indicatif en l'absence d'alternative en matière de référence budgétaire

Ces objectifs ont cependant été retenus dans le Programme de Stabilité 2009-2012 de janvier 2010. Lors de l'élaboration des budgets pour 2011 et 2012, les entités fédérées renvoient également à ces objectifs.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de ces objectifs budgétaires pour la période 2009-2012.

Tableau 30
Objectifs budgétaires pour la période 2009-2012

Communautés et Régions (x 1.000.000 euros)	Objectifs budgétaires 2009 - 2012			
	2009	2010	2011 objectifs	2012 indicatifs
Soldes de financement	Accord budgétaire 15.12.2009		Programme de Stabilité 2009 - 2012 (a)	
Communauté flamande	-997,0	-493,3	0,0	0,0
Communauté française	-266,5	-727,1	-548,0	-438,1
Communauté germanophone	-32,0	-11,1	-3,9	-2,2
Région wallonne	-406,9	-364,7	-267,7	-134,4
Région de Bruxelles - Capitale	-232,7	-313,0	-254,1	-172,3
Commission communautaire française	-4,0	-2,0	-8,1	-11,5
Commission communautaire commune	0,0	0,0	0,0	0,0
Commission communautaire flamande	0,0	0,0	0,0	0,0
Total communautés et régions	-1.939,0	-1.911,2	-1.081,8	-758,5
en % du PIB	-0,6	-0,6	-0,3	-0,2

(a) Les objectifs correspondent aux prévisions pluriannuelles établies par les entités fédérées lors de l'élaboration de leur budget initial de l'année 2010. Ces objectifs font l'objet de l'accord budgétaire du 3 février 2010 et ont été repris dans le Programme de Stabilité de la Belgique 2009 - 2012 (tableau 15).

3.3 Réalisations budgétaires pour la période 2007-2010

La révision des chiffres relatifs aux réalisations de ces dernières années dans les Comptes des administrations publiques 2011 concerne les diverses corrections qui sont exigées afin de procéder au passage du solde du regroupement économique, qui est établi par les entités fédérées elles-mêmes, au solde de financement SEC, qui est fixé par l'ICN.

Un premier tableau donne un aperçu des révisions successives des soldes de financement pour la période 2007-2009 depuis l'Avis de mars 2011 dans lequel les Comptes des administrations publiques 2009 étaient encore utilisés.

Un second tableau donne un aperçu des révisions successives des soldes de financement pour l'année budgétaire 2010 pour laquelle l'Avis de mars 2011 se basait sur des chiffres très provisoires communiqués par les entités fédérées elles-mêmes.

Puisque la révision n'implique pas l'ensemble des entités fédérées, les tableaux ci-dessous ne font mention que des entités concernées par la révision.

Tableau 31
Révision des soldes de financement des Communautés et Régions pour la période
2007-2009 selon les Comptes des administrations publiques 2009 et 2011

Solde de financement <i>(x 1.000.000 euros)</i>	2007	2008	2009
1. avis de mars 2011 (comptes des pouvoirs publics 2009)			
<u>ensemble des C&R</u>	<u>1.235,1</u>	<u>-128,7</u>	<u>-2.608,4</u>
dont :			
Communauté flamande hors Zorgfonds	1.068,9	161,6	-1.061,7
Région wallonne	248,7	-55,5	-882,2
Région de Bruxelles - Capitale	7,7	-76,0	-346,7
<i>adaptation statistique (a)</i>	-40,1	-36,0	-46,5
2. présent avis (comptes des pouvoirs publics 2011)			
<u>ensemble des C&R</u>	<u>1.254,5</u>	<u>-93,6</u>	<u>-2.521,2</u>
dont :			
Communauté flamande hors Zorgfonds	1.027,0	-60,3	-1.099,6
Région wallonne	242,4	-56,8	-821,5
Région de Bruxelles - Capitale	38,0	-49,5	-303,8
<i>adaptation statistique (a)</i>	-33,0	-13,7	-22,3
(2 - 1) écart			
<u>ensemble des C&R</u>	<u>19,4</u>	<u>35,1</u>	<u>87,2</u>
dont :			
Communauté flamande hors Zorgfonds	-41,9	-221,9	-37,9
Région wallonne	-6,3	-1,3	60,7
Région de Bruxelles - Capitale	30,3	26,5	42,9
<i>adaptation statistique (a)</i>	7,1	22,3	24,2

(a) Ajustement statistique dans les Comptes des administrations publiques en ce qui concerne le passage de la somme des soldes de financement pris individuellement au solde de financement global pour l'ensemble des Communautés et Régions.

Sources : Comptes des administrations publiques 2009 et 2011, CSF Avis de mars 2011.

Tableau 32
Révision des soldes de financement des Communautés et Régions pour 2010 selon les Comptes des administrations publiques 2010-2011

Solde de financement	2010
<i>(x 1.000.000 euros)</i>	
1. avis de mars 2011 (comptes des pouvoirs publics 2009)	
<u>ensemble des C&R</u>	<u>-1.691,3</u>
dont :	
Communauté flamande hors Zorgfonds	-469,4
Communauté française	-721,4
Région wallonne	-240,5
Région de Bruxelles - Capitale	-260,0
<i>adaptation statistique (a)</i>	-
2. comptes des pouvoirs publics 2010	
<u>ensemble des C&R</u>	<u>-2.337,2</u>
dont :	
Communauté flamande hors Zorgfonds	-874,1
Communauté française	-745,0
Région wallonne	-464,9
Région de Bruxelles - Capitale	-261,4
<i>adaptation statistique (a)</i>	11,8
3. présent avis (comptes des pouvoirs publics 2011)	
<u>ensemble des C&R</u>	<u>-2.375,4</u>
dont :	
Communauté flamande hors Zorgfonds	-972,8
Communauté française	-726,0
Région wallonne	-426,9
Région de Bruxelles - Capitale	-260,8
<i>adaptation statistique (a)</i>	14,9
(2 - 1) écart	
<u>ensemble des C&R</u>	<u>-645,9</u>
dont :	
Communauté flamande hors Zorgfonds	-404,7
Communauté française	-23,6
Région wallonne	-224,4
Région de Bruxelles - Capitale	-1,4
<i>adaptation statistique (a)</i>	-
(3 - 2) écart	
<u>ensemble des C&R</u>	<u>-38,2</u>
dont :	
Communauté flamande hors Zorgfonds	-98,7
Communauté française	19,0
Région wallonne	38,0
Région de Bruxelles - Capitale	0,6
<i>adaptation statistique (a)</i>	3,1

- (a) Ajustement statistique dans les Comptes des administrations publiques en ce qui concerne le passage de la somme des soldes de financement pris individuellement au solde de financement global pour l'ensemble des Communautés et Régions.

Sources : Comptes des administrations publiques 2010 et 2011, CSF Avis de mars 2011.

Sur la base de ces soldes de financement actualisés, le respect de la norme budgétaire durant la période 2007-2009 s'illustre comme suit²⁶.

Tableau 33
Aperçu du respect de la norme durant la période 2007-2009 sur la base des Comptes des administrations publiques 2011

(x 1.000.000 euros)	CFI (a)	CFr	RW	RBC	CG	COCOF	CCFI	GGC	total % PIB	
2007										
solde de financement	1.057,3	-32,6	242,4	38,0	2,1	5,5	-5,2	10,3	1.317,8	0,4
norme	346,4	-37,0	46,6	-24,3	0,3	1,9	0,0	0,0	333,9	0,1
écart	710,9	4,4	195,8	62,3	1,8	3,6	-5,2	10,3	983,9	0,3
% PIB	0,21	0,00	0,06	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,29	
2008										
solde de financement	(b) 149,2	59,6	-56,8	-49,5	3,9	0,1	4,1	3,0	113,6	0,0
norme	35,6	8,4	-16,0	0,6	0,3	1,9	0,0	0,0	30,8	0,0
écart	113,6	51,2	-40,8	-50,1	3,6	-1,8	4,1	3,0	82,8	0,0
% PIB	0,03	0,01	-0,01	-0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,02	
2009										
solde de financement	-1.102,1	-265,3	-821,5	-303,8	-11,7	-6,7	4,9	4,8	-2.501,4	-0,7
norme	-997,0	-266,5	-406,8	-232,7	-32,0	-4,0	0,0	0,0	-1.939,0	-0,6
écart	-105,1	1,2	-414,7	-71,1	20,3	-2,7	4,9	4,8	-562,4	-0,2
% PIB	-0,03	0,00	-0,12	-0,02	0,01	0,00	0,00	0,00	-0,17	

(a) Y compris le Zorgfonds.

(b) 2008 Communauté flamande: y compris le Zorgfonds, après reprise des dettes des communes flamandes et de la commission communautaire flamande (pour un montant total de 641,6 millions d'euros).

3.4 Réalisations budgétaires de la Communauté flamande

3.4.1 Année budgétaire 2010

Au départ, la Communauté flamande estimait le déficit réalisé en 2010 à 469,4 millions d'euros (hors solde Zorgfonds). C'est cette première estimation qui a été retenue dans l'Avis de mars 2011²⁷. Ultérieurement, lors du contrôle budgétaire 2011, les chiffres relatifs aux réalisations ont été affinés, réduisant ainsi le déficit à 379,8 millions d'euros (hors solde Zorgfonds). Ce résultat est illustré dans le tableau ci-dessous²⁸. En incluant le solde du Zorgfonds flamand (-14,3 millions d'euros), le solde de financement pour 2010 a été estimé à -394,2 millions d'euros.

²⁶ Les soldes de financement pour l'année budgétaire 2010 sont discutés dans le texte qui suit.

²⁷ Voir Tableau 52 dans l'Avis de mars 2011.

²⁸ Un tableau plus détaillé est repris en annexe au chapitre 3.

Tableau 34
Exécution du budget 2010

Communauté flamande (Région + Communauté)	budget 2010 (2° feuilletton)	réalisations info CFI CB 2011 avant vérification par l' ICN	écart
(x 1.000.000 euros)	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)
recettes corrigées SEC budget général	22.566,8	22.741,6	174,9
dépenses corrigées SEC budget général	17.054,9	16.780,9	-274,0
solde de financement MCFI	5.511,9	5.960,8	448,9
recettes corrigées SEC périmètre de consolidation	1.428,3	1.389,4	-38,9
dépenses corrigées SEC périmètre de consolidation	7.857,5	7.630,1	-227,4
solde de financement périmètre de consolid. hors BAM sa	-6.429,2	-6.240,7	188,5
effet consolidation BAM sa	-20,9	-39,5	-18,7
solde de financement périmètre de consolid. BAM sa inclus	-6.450,1	-6.280,3	169,9
solde de financement budgété	-938,2	-319,5	618,8
sous - utilisation	456,0		
décompte attendu du jobkorting	0,0	-60,3	-60,3
SOLDE DE FINANCEMENT SEC hors Zorgfonds	-482,2	-379,8	102,4
en % PIB / écart en ratio	-0,14	-0,11	0,03
Solde du Zorgfonds	-12,9	-14,3	-1,4
en % PIB / écart en ratio	0,00	0,00	0,00
SOLDE DE FINANCEMENT SEC Zorgfonds inclus	-495,1	-394,2	101,0
en % PIB / écart en ratio	-0,14	-0,11	0,03

La répartition ci-dessus des recettes et des dépenses du Ministère de la Communauté flamande d'une part, et le périmètre de consolidation d'autre part, sont regroupés dans le tableau ci-après afin d'obtenir les recettes et les dépenses consolidées qui sont comparables aux données par entité fédérée, telles que celles utilisées par l'ICN pour l'élaboration du compte global des administrations publiques des Communautés et Régions.

Comme déjà mentionné dans l'Avis de mars 2011²⁹, la Communauté flamande a pris pour point de départ, tant pour les estimations budgétaires 2010 que pour l'approbation de l'accord budgétaire du 15 décembre 2009, l'imputation en tant que recette de l'année budgétaire 2010, des 500 millions d'euros qui seraient versés en 2009 au Fonds d'égalisation flamand afin d'alimenter ensuite le budget des voies et moyens en 2010. L'objectif de cette opération était d'alourdir, à concurrence du montant précité, l'exécution du budget 2009 et d'alléger l'année budgétaire 2010 afin d'atteindre plus facilement l'objectif budgétaire pour 2010.

²⁹ Voir chapitre III de l'Avis de mars 2011, introduction p. 107, points III.1 et III.2.

Du point de vue de la Communauté flamande, le solde de financement (de -394,2 millions d'euros) a été par conséquent inférieur aux estimations à hauteur de 100 millions d'euros et est resté largement en dessous du déficit maximal de 500 millions d'euros qu'elle s'était elle-même imposé et auquel elle s'était engagée dans l'accord budgétaire de décembre 2009, à savoir un déficit de -493,3 millions d'euros pour plus de précision.

Tableau 35
Réalisations de l'année budgétaire 2010 selon les Comptes des administrations publiques 2011

Communauté flamande (Région + Communauté)	budget 2010 (2 ^e feuillet)	réalisations info CFI CB 2011 avant vérification par l'ICN	écart	réalisations comptes des pouvoirs publics 2011	écart
(x 1.000.000 euros)	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5) = (4) - (1)
recettes corrigées SEC (a)	23.995,1	24.131,0	136,0	23.574,0	-421,1
dépenses corrigées SEC (a)	24.912,4	24.411,0	-501,5	24.461,0	-451,4
solde de financement périmètre de consolid. hors BAM sa	-917,4	-279,9	637,4	-887,0	30,4
effet consolidation BAM sa	-20,9	-39,5	-18,7	-85,8	-64,9
solde de financement périmètre de consolid. BAM sa inclus	-938,2	-319,5	618,8	-972,8	-34,6
sous - utilisation	456,0	-	-456,0	-	-456,0
décompte attendu du jobkorting	0,0	-60,3	-60,3	-	-
SOLDE DE FINANCEMENT SEC hors Zorgfonds	-482,2	-379,8	102,4	-972,8	-490,6
<i>en % PIB / écart en ratio</i>	<i>-0,14</i>	<i>-0,11</i>	<i>0,03</i>	<i>-0,27</i>	<i>-0,14</i>
Solde du Zorgfonds	-12,9	-14,3	-1,4	-13,1	-0,2
<i>en % PIB / écart en ratio</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
SOLDE DE FINANCEMENT SEC Zorgfonds inclus	-495,1	-394,2	101,0	-985,9	-490,8
<i>en % PIB / écart en ratio</i>	<i>-0,14</i>	<i>-0,11</i>	<i>0,03</i>	<i>-0,28</i>	<i>-0,14</i>

- (a) Après consolidation du Ministère de la Communauté flamande (MCFL) et des institutions appartenant au périmètre de consolidation, à l'exception de BAM nv (qui est mentionnée séparément afin de pouvoir comparer les différentes sources de données).

La vérification par l'Institut des Comptes nationaux du regroupement économique introduit par la Communauté flamande a entraîné plus qu'un doublement du déficit anticipé initialement par la Communauté. Ce déficit initial de 379,8 millions d'euros a été révisé par l'ICN en un solde de financement conforme au SEC (hors solde Zorgfonds) de -874,1 millions d'euros dans les Comptes des administrations publiques 2010 (voir également Tableau 32) et de -972,8 millions d'euros dans les Comptes des administrations publiques 2011.

La hausse du déficit est due au rejet du montant précité de 500 millions d'euros en tant que recettes de l'année 2010. La constitution de réserves sur le Fonds d'égalisation flamand³⁰ – qui appartient au périmètre de consolidation de la Communauté flamande – et l'utilisation ultérieure de ces réserves sont en effet considérés en SEC non pas comme une opération réelle mais comme une opération purement financière qui n'est pas prise en compte pour la fixation du solde de financement.

³⁰ Également appelé « Fonds de pension ».

La révision du solde de financement 2010 dans les Comptes des administrations publiques 2011 s'explique essentiellement par une augmentation des dépenses (+98,0 millions d'euros) qui résulte de deux facteurs : 1) la hausse des dépenses d'intérêts de la société « Beheersmaatschappij Antwerpen Mobiel » (BAM) (+40,4 millions d'euros)³¹ ; 2) la consolidation du nouveau projet PPP « Diestsepoort » (+54,8 millions d'euros en dépenses) et la consolidation y afférente de PMV Re Vinci (+2,8 millions d'euros en dépenses)³². En ce qui concerne les recettes, l'impact de cette consolidation est resté extrêmement limité.

Lorsque l'on confronte le solde de financement SEC réalisé aux objectifs budgétaires, fixés dans l'Accord du 15 décembre 2009, à savoir un déficit maximal de 493,3 millions d'euros, on constate pour l'année budgétaire 2010 un net dépassement de 492,6 millions d'euros ou 0,14% de PIB. Ceci est illustré dans le tableau ci-dessous. Ce résultat doit toutefois être apprécié dans le cadre de l'hypothèse retenue dans le budget flamand ainsi que dans l'accord budgétaire précité. La Communauté flamande a atteint l'objectif pour 2010 d'un déficit de 493,3 millions d'euros, auquel elle s'était engagée dans l'accord de coopération précité, compte tenu de l'hypothèse reprise dans le budget flamand ainsi que dans l'accord de coopération précité, selon laquelle le montant de 500 millions d'euros qu'elle avait mis en réserve en 2009 sur le Fonds d'Egalisation serait comptabilisé en recettes l'année suivante. L'objectif de ce transfert était de compenser les moyens trop perçus résultant en 2009 de l'application de la Loi spéciale de financement (suite à une évaluation trop favorable des paramètres pour 2009) qui seraient corrigés en 2010. Ce faisant, les objectifs de l'accord de coopération précité ont été atteints sur la période 2009-2010. Toutefois, étant donné que le Fonds d'Egalisation est comptabilisé conformément à la méthodologie SEC dans le périmètre de consolidation de la Communauté flamande, les recettes ont été corrigées à la baisse ex post à concurrence de 500 millions d'euros, de sorte que le déficit conforme au SEC en 2010 a été supérieur de 500 millions d'euros par rapport aux prévisions figurant dans l'accord budgétaire précité.

³¹ Sur la base du compte annuel de la NV BAM, l'ICN a constaté que cette société présentait des dépenses d'intérêts ponctuelles bien plus élevées en 2010 en raison du règlement exceptionnel de quelques swaps d'intérêts (QP n° 557 du 16.04.2012 de Koen Van Den Heuvel).

³² La « NV Diestsepoort » intervient dans la réalisation du « Vlaams Administratief Centrum Leuven ». L'ICN a modifié la classification sectorielle de cette société anonyme, qui passe ainsi de société non financière à administration publique. Etant donné l'importance décisive de la société « Diestsepoort » dans les participations du holding « PMV Re Vinci », la classification sectorielle de ce holding passe également du secteur des sociétés non financières au secteur public (QP n° 557 du 16.04.2012 de Koen Van Den Heuvel).

Tableau 36
Evaluation du solde de financement réalisé en 2010 par rapport à l'objectif budgétaire indicatif

Communauté flamande (Région + Communauté)	budget 2010 (2 ^e feuilletton)	réalisations <i>comptes des pouvoirs publics 2011</i>	objectifs budgétaires Acc. 15.12.2009	écart au niveau du budget	écart au niveau des réalisations
(x 1.000.000 euros)	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) - (3)	(5) = (2) - (3)
SOLDE DE FINANCEMENT SEC hors Zorgfonds	-482,2	-972,8			
<i>en % PIB / écart en ratio</i>	<i>-0,14</i>	<i>-0,27</i>			
Solde du Zorgfonds	-12,9	-13,1			
<i>en % PIB / écart en ratio</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>			
SOLDE DE FINANCEMENT SEC Zorgfonds inclus	-495,1	-985,9	-493,3	-1,8	-492,6
<i>en % PIB / écart en ratio</i>	<i>-0,14</i>	<i>-0,28</i>	<i>-0,14</i>	<i>0,00</i>	<i>-0,14</i>

- (a) Après consolidation du Ministère de la Communauté flamande (MCFI) et des institutions appartenant au périmètre de consolidation, à l'exception de BAM nv (qui est mentionnée séparément afin de pouvoir comparer les différentes sources de données).

3.4.2 Année budgétaire 2011

A l'occasion du second contrôle budgétaire de 2012, la Communauté flamande a estimé le solde de financement réalisé pour l'année budgétaire 2011 à +96,1 millions d'euros, alors qu'elle n'avait pris que l'équilibre pour point de départ dans le budget.

Ce résultat favorable a été atteint malgré les charges supplémentaires résultant de la liquidation du Holding communal. A cet effet, la Communauté flamande a dû dégager des garanties à concurrence de 225 millions d'euros et supporter une perte de 40 millions d'euros sur des placements à court terme.

L'exécution tant au niveau du budget général qu'au niveau des institutions appartenant au périmètre de consolidation a été meilleure que prévu. Ceci s'explique principalement par le poste des dépenses où les réalisations sont restées sensiblement sous les estimations budgétaires. De ce fait, l'absence de l'excédent estimé sur la BAM nv a été plus que compensé.

Tableau 37
Exécution du budget 2011

Communauté flamande (Région + Communauté)	budget 2011 (2° feuillet)	réalisations info CFI CB 2012 avant vérification par l' ICN	écart
(x 1.000.000 euros)	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)
recettes corrigées SEC budget général	24.454,8	24.471,8	17,1
dépenses corrigées SEC budget général	17.838,4	17.674,2	-164,2
solde de financement MCFI	6.616,3	6.797,6	181,3
recettes corrigées SEC périmètre de consolidation	1.439,7	1.464,6	24,8
dépenses corrigées SEC périmètre de consolidation	8.315,3	8.111,8	-203,6
solde de financement périmètre de consolid. hors BAM sa	-6.875,6	-6.647,2	228,4
effet consolidation BAM sa	65,6	-5,3	-70,9
solde de financement périmètre de consolid. BAM sa inclus	-6.810,0	-6.652,5	157,5
solde de financement budgété	-193,6	145,1	338,7
sous - utilisation	258,8		-258,8
décompte attendu du jobkorting	-56,1	-49,0	7,1
SOLDE DE FINANCEMENT SEC hors Zorgfonds	9,1	96,1	87,0
<i>en % PIB / écart en ratio</i>	<i>0,00</i>	<i>0,03</i>	<i>0,02</i>
Solde du Zorgfonds	-6,4		6,4
<i>en % PIB / écart en ratio</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>
SOLDE DE FINANCEMENT SEC Zorgfonds inclus	2,7	96,1	93,4
<i>en % PIB / écart en ratio</i>	<i>0,00</i>	<i>0,03</i>	<i>0,03</i>

(a) Réalisations 2011 : Zorgfonds inclus dans les recettes / dépenses.

Après consolidation des recettes et dépenses ci-dessus, l'exécution budgétaire évaluée provisoirement est comparée aux résultats de l'ICN qui donnent lieu au solde de financement SEC sur la base duquel la confrontation avec l'objectif indicatif sera réalisée. Afin de faciliter la comparabilité avec la présentation du budget et de l'exécution de la Communauté flamande, le solde de la société « BAM nv » a également été isolé au niveau des données de l'ICN.

Tableau 38
Réalisations de l'année budgétaire 2010
selon les Comptes des administrations publiques 2011

Communauté flamande (Région + Communauté)	budget 2011 (2° feuilletton)	réalisations info CFI CB 2012 avant vérification par l' ICN	écart	réalisations comptes des pouvoirs publics 2011	écart
(x 1.000.000 euros)	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5) = (4) - (1)
recettes corrigées SEC (a)	25.894,5	25.936,4	41,9	26.069,6	175,1
dépenses corrigées SEC (a)	26.153,8	25.786,0	-367,8	25.871,0	-282,8
solde de financement périmètre de consolid. hors BAM sa	-259,3	150,4	409,6	198,6	457,9
effet consolidation BAM sa	65,6	-5,3	-70,9	-21,0	-86,6
solde de financement périmètre de consolid. BAM sa inclus	-193,6	145,1	338,7	177,6	371,2
sous - utilisation	258,8	0,0	-258,8		-258,8
décompte attendu du jobkorting	-56,1	-49,0	7,1		
SOLDE DE FINANCEMENT SEC hors Zorgfonds	9,1	96,1	87,0	177,6	168,5
<i>en % PIB / écart en ratio</i>	<i>0,00</i>	<i>0,03</i>	<i>0,02</i>	<i>0,05</i>	<i>0,05</i>
Solde du Zorgfonds	-6,4	6,4	6,4	-13,1	-6,7
<i>en % PIB / écart en ratio</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
SOLDE DE FINANCEMENT SEC Zorgfonds inclus	2,7	96,1	93,4	164,5	161,8
<i>en % PIB / écart en ratio</i>	<i>0,00</i>	<i>0,03</i>	<i>0,03</i>	<i>0,04</i>	<i>0,04</i>

- (a) Après consolidation du Ministère de la Communauté flamande (MCFI) et des institutions appartenant au périmètre de consolidation, à l'exception de BAM nv (qui est mentionnée séparément afin de pouvoir comparer les différentes sources de données).

Après examen du regroupement économique introduit par la Communauté flamande, l'ICN a fixé le solde de financement SEC à +177,6 millions d'euros (hors solde Zorgfonds). Si l'on inclut le solde négatif du Zorgfonds, le solde de financement s'élève alors à +164,5 millions d'euros.

L'écart par rapport aux réalisations estimées auparavant par la Communauté flamande résulte essentiellement de la correction d'imputation pour les recettes en matière de taxe de circulation. Cette correction est positive (+68,0 millions d'euros) et est calculée pour l'année budgétaire 2011 sur la base d'un délai de paiement de 2 mois et non d'1 mois comme précédemment. Cette modification est liée à la propre perception des taxes routières par les services de la Communauté flamande à compter du 1^{er} janvier 2011 et à l'application de sa propre réglementation en la matière.

La confrontation du solde de financement SEC, Zorgfonds inclus, à l'objectif indicatif d'équilibre budgétaire présenté par le Gouvernement flamand lors de la concertation avec le Gouvernement fédéral le 3 février 2010, génère une marge positive de 164,5 millions d'euros ou 0,04% de PIB.

Tableau 39
Evaluation du solde de financement réalisé en 2011 par rapport à l'objectif budgétaire indicatif

Communauté flamande (Région + Communauté)	budget 2011 (2 ^e feuilletton)	réalisations info CFI CB 2012 avant vérification par l' ICN	objectifs budgétaires Comité de Concertation 03.02.2010	écart au niveau du budget	écart au niveau des réalisations
(x 1.000.000 euros)	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) - (3)	(5) = (2) - (3)
SOLDE DE FINANCEMENT SEC hors Zorgfonds	9,1	177,6			
<i>en % PIB / écart en ratio</i>	<i>0,00</i>	<i>0,05</i>			
Solde du Zorgfonds	-6,4	-13,1			
<i>en % PIB / écart en ratio</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>			
SOLDE DE FINANCEMENT SEC Zorgfonds inclus	2,7	164,5	0,0	2,7	164,5
<i>en % PIB / écart en ratio</i>	<i>0,00</i>	<i>0,04</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,04</i>

Le passage d'un déficit de 985,9 millions d'euros en 2010 à un excédent de 164,5 millions d'euros en 2011 a permis à la Communauté flamande d'améliorer ses résultats de 1.150,4 millions d'euros ou 0,3% de PIB sur une seule année budgétaire, malgré les charges imprévues résultant de la liquidation du Holding communal (265 millions d'euros en 2011).

3.5 Accords budgétaires intrafrancophones pour l' année budgétaire 2011

Lors de l'élaboration du budget de l'année 2011, le Gouvernement de la Communauté française et le Gouvernement de la Région wallonne ont convenu de commun accord d'opérer un transfert d'objectifs pour les années 2011 et 2012 et de consacrer une partie des recettes supplémentaires dues à la reprise de l'activité économique à une amélioration du solde de financement.

Ainsi leurs objectifs budgétaires propres diffèrent de ceux retenus dans le projet d'accord qui avait été discuté entre le Gouvernement fédéral et les Gouvernements de Communauté et de Région lors du Comité de Concertation du 3 février 2010.

Tableau 40
Accord budgétaire intrafrancophone pour l'année 2011

(x 1.000.000 euros)	Communauté française	Région wallonne	Total
<u>objectifs budgétaires de l'année 2011</u>			
1. Projet d'accord du 3 février 2010	-548,0	-267,7	-815,7
2. Transfert d'objectifs	220,0	-220,0	0,0
3 = (1+2) Objectifs après transfert	-328,0	-487,7	-815,7
4. Amélioration de l'objectif 2011	0,0	252,0	252,0
5 = (3+4) Objectifs budgétaires propres de 2011	-328,0	-235,7	-563,7

Le transfert s'élève à 220 millions d'euros pour l'année 2011 et s'effectue au bénéfice de la Région wallonne.

Conformément à la décision du Comité de concertation du 16 septembre 2009, un tel transfert entre entités est autorisé à condition que l'objectif global fixé aux entités concernées soit respecté et moyennant information de la Conférence interministérielle du Budget et des Finances.

Objectifs 2011

Concernant les objectifs de l'année 2011, le Gouvernement wallon a informé le Premier Ministre, ainsi que les ministres fédéraux du Budget et des Finances de ce transfert, maintenant l'objectif indicatif global, par lettre du 8 février 2012.

En établissant son budget 2011, le Gouvernement de la Région wallonne s'était fixé un objectif plus ambitieux par comparaison au projet d'accord, en décidant de consacrer une partie des recettes supplémentaires dues à la reprise de l'activité économique à une amélioration du solde de financement.

L'amélioration du solde de financement prévu s'élevait à 252 millions d'euros. En prenant en considération le transfert, l'objectif propre de la Région wallonne est de -235,7 millions d'euros dans le budget initial de l'année 2011 et est confirmé dans le premier feuillet d'ajustement du budget.

Cet objectif propre a cependant dû être révisé afin de prendre en compte l'impact budgétaire de la mise en liquidation du Holding communal. Des garanties d'un montant de 157,5 millions d'euros ont été activées et des créances d'un montant de 50 millions d'euros ont été abandonnées. Les dépenses ont dès lors été augmentées de 207,5 millions d'euros et le solde de financement s'est détérioré d'un montant équivalent. L'objectif de solde de financement s'élève par conséquent à -443,2 millions d'euros dans le 2^{ème} feuillet d'ajustement du budget. Le transfert des objectifs indicatifs de la Communauté française à la Région wallonne tient compte de cette intervention en faveur du Holding communal.

Pour la Communauté française, l'objectif propre, après le transfert, s'élève à -328,0 millions d'euros pour l'exercice budgétaire 2011.

Les révisions précitées ramènent l'objectif global propre des deux entités à -771,2 millions d'euros pour l'année budgétaire 2011. L'objectif global indicatif fixé aux entités concernées dans le projet d'accord du 3 février 2010 (soit -815,7 millions d'euros) est ainsi atteint.

3.6 Réalisations budgétaires de la Région wallonne

3.6.1 Réalisations de l'année budgétaire 2010

En 2010, la Région wallonne enregistre un solde de financement de -427,9 millions d'euros³³ ; il s'agit du résultat budgétaire avant la vérification des comptes par l'ICN. Ce résultat s'écarte de 163,2 millions d'euros de l'objectif figurant dans le budget ajusté de l'année 2010 (soit -264,7 millions d'euros).

³³ Selon la Préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Région wallonne pour l'année 2010, transmise par la Cour des comptes (Doc. 4-III e (2010-2011) – n° 1).

Tableau 41
Exécution du budget 2010

Région wallonne	Budget 2010 ajusté (2° feuillet)	Réalisations ^E (RW janv. 2011) (a)	Ecart (3) = (2) - (1)	Réalisations info CdC avant vérification par l' ICN (4)	Ecart (5) = (4) - (1)
(x 1.000.000 euros)	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5) = (4) - (1)
<u>budget stricto sensu</u>					
recettes (b)	6.573,8	6.513,4	-60,4	6.513,7	-60,1
dépenses (c)	7.265,1	6.953,1	-312,0	6.953,5	-311,6
solde brut	-691,3	-439,7	251,6	-439,8	251,5
- amortissement dette (d)	35,3	39,4	4,1	39,4	4,1
solde net	-656,0	-400,4	255,7	-400,4	255,7
<u>périmètre de consolidation</u>					
solde net	-125,8	-125,8	0,0	-141,0	-15,2
solde net consolidé	-781,9	-526,2	255,7	-541,4	240,5
<u>corrections SEC</u>					
OCCP nets (e)	285,2	295,7	10,5	162,6	-122,6 (f)
<u>autres corrections de passage (e)</u>					
sous-utilisation des crédits	242,0	pas d'applic.	-242,0	pas d'applic.	-242,0
divers	-10,0	-10,0	0,0	-49,1	-39,1
SOLDE DE FINANCEMENT SEC	-264,7	-240,5	24,2	-427,9	-163,2
en % du PIB / écart en ratio	-0,07	-0,07	0,01	-0,12	-0,05

- (a) Informations retenues dans le communiqué de presse du Gouvernement wallon du 11 janvier 2011 concernant l'exécution du budget 2010.
- (b) Recettes hors produits d'emprunts, hors section particulière.
- (c) Dépenses = moyens de paiement (CND + CDO + CV), hors section particulière.
- (d) Amortissements y compris leasing.
- (e) Budget + périmètre de consolidation.
- (f) Selon une estimation provisoire de la Cour des comptes opérée avant la vérification par l'Institut des Comptes nationaux.

Dans le budget initial de l'année 2010, la région prévoyait encore un déficit de -364,7 millions d'euro, ce qui correspondait exactement à l'objectif budgétaire qui était fixé dans l'accord budgétaire du 15 décembre 2009. Lors du premier ajustement de son budget 2010, le Gouvernement wallon avait décidé d'utiliser une partie des recettes additionnelles découlant de la reprise de l'activité économique pour réduire son déficit de 100 millions d'euros.

L'écart entre les réalisations et les prévisions budgétaires s'explique principalement par la diminution du solde (dépenses moins recettes) des opérations d'octroi de crédits et de prises de participations (code 8 dans le regroupement économique) que la région avait estimé à 285,2 millions d'euros lors du contrôle budgétaire. Etant donné la reclassification par l'ICN en 2009 de certaines opérations d'augmentation de capital, de prises de participations couvrant des pertes ou n'assurant pas un rendement suffisant et de constitutions de réserves – qualifiées dans le budget régional comme des opérations du code 8 – en dépenses de capital, la Cour des comptes a estimé le risque d'une telle reclassification au niveau des réalisations 2010 à 122,6 millions d'euros. Son impact négatif sur le solde de financement a largement dépassé l'influence positive sur ce solde qui découlait de l'inexécution des dépenses budgétées et d'un solde net du périmètre de consolidation moins négatif que prévu au budget.

Ainsi l'exercice budgétaire 2010 se clôture par un solde de financement de -427,9 millions d'euros (avant vérification par l'ICN) qui dépasse les prévisions budgétaires tant à l'initial qu'à l'ajustement (un déficit de -364,7 millions d'euros au budget initial et de -264,5 millions d'euros à l'ajustement).

Afin de comparer les données de réalisations provenant de la Cour des comptes aux données finales de l'Institut des Comptes nationaux, le tableau suivant reprend les réalisations au niveau des recettes et dépenses consolidées établies selon la méthodologie SEC.

Tableau 42
Réalisations de l'année 2010 selon les Comptes des administrations publiques 2011

Région wallonne	Budget 2010 ajusté (2 ^e feuilletton)	réalisations info CdC avant vérification par l' ICN	écart	réalisations compte des pouvoirs publics 2011	écart
(x 1.000.000 euros)	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5) = (4) - (1)
recettes consolidées SEC		6.503,9		6.621,2	
dépenses consolidées SEC (a)		6.931,8		7.048,1	
solde de financement SEC	-264,7	-427,9	-163,2	-426,9	-162,2
<i>en % du PIB / écart en ratio</i>	<i>-0,07</i>	<i>-0,12</i>	<i>-0,05</i>	<i>-0,12</i>	<i>-0,05</i>

(a) Au niveau des données de la Cour des comptes : en absence du détail recettes / dépenses, l'impact négatif des autres corrections relatives au périmètre de consolidation (-45,8 millions d'euros) a été imputés aux dépenses.

L'ICN a examiné le regroupement économique introduit par les services de la Région wallonne qui tablait sur un solde très proche des premières estimations effectuées par la Région wallonne en janvier 2010, notamment un déficit de -241,4 millions d'euros. L'ICN a effectué une série de corrections afin de déterminer le solde de financement selon la méthodologie du SEC95. Celles-ci entraînent une détérioration du solde de 185,5 millions d'euros. Ainsi le solde de financement SEC de l'année budgétaire 2010 s'élève à -426,9 millions d'euros, ce qui rejoint l'estimation antérieure par la Cour des comptes.

Les corrections négatives opérées par l'ICN concernent la requalification d'une série de prises de participations en dépenses de capital, la reclassification d'opérations financières en opérations non financières (dividendes extraordinaires), le solde du TEC (Transport en Commun de Wallonie) et des différences de moment d'enregistrement entre intérêts payés et intérêts courus. Ces corrections viennent contrebalancer un montant de dépenses inférieur aux prévisions budgétaires et un solde plus favorable au niveau des institutions consolidées dans le budget de la Région wallonne.

Le respect de l'objectif convenu dans l'Accord budgétaire du 15 décembre 2009 est examiné sur base du solde de financement SEC, tel que publié par l'ICN dans les Comptes des administrations publiques 2011.

Tableau 43
Evaluation du solde de financement réalisé en 2010 par rapport à l'objectif budgétaire

Région wallonne	Budget 2010 ajusté (2° feuillet)	réalisations compte des pouvoirs publics 2011	objectif budgétaire Acc. 15.12.2009	écart au niveau du budget	écart au niveau des réalisations
(x 1.000.000 euros)	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) - (3)	(5) = (2) - (3)
solde de financement SEC	-264,7	-426,9	-364,7	100,0	-62,2
<i>en % du PIB / écart en ratio</i>	<i>-0,07</i>	<i>-0,12</i>	<i>-0,10</i>	<i>0,03</i>	<i>-0,02</i>

Le solde de financement SEC de l'année 2010 dépasse l'objectif de déficit maximum convenu dans l'Accord budgétaire du 15 décembre 2009. Le dépassement atteint 62,2 millions d'euros.

3.6.2 Réalisations de l'année budgétaire 2011

En l'absence d'informations provisoires sur les résultats de l'exercice budgétaire 2011 en provenance de la région elle-même, on se réfère directement aux estimations faites par la Cour des comptes³⁴.

Le solde de financement de l'année 2011 est inférieur au déficit prévu au deuxième feuillet d'ajustement : -366,3 millions d'euros en réalisations (avant vérification par l'ICN) contre -443,2 millions d'euros en prévisions, soit un écart de 76,9 millions d'euros. Cette différence s'explique majoritairement par l'inexécution des dépenses, dont l'impact positif sur le solde de financement a pourtant été affaibli par la réduction provisoire du solde (dépenses moins recettes) des octrois de crédits et prises de participations. Estimé à 203,3 millions d'euros dans le budget, seulement 163,1 millions d'euros ont été réalisés dont au moins 73,5 millions risquent d'être requalifiés par l'ICN comme dépenses de capital, selon les estimations de la Cour des comptes. Dans cette hypothèse, le montant net de ces opérations n'atteindrait plus que 89,6 millions d'euros.

³⁴ Selon la Préfiguration des résultats de l'exécution des budgets de la Région wallonne pour l'année 2011, approuvés en chambre francophone du 31 mai 2012 (Dr. 3.697.038).

Tableau 44
Exécution du budget 2011

Région wallonne	Budget 2011 ajusté (2° feuilletton)	réalisations info CdC avant vérification par l' ICN	Ecart
(x 1.000.000 euros)	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)
<u>budget stricto sensu</u>			
recettes (a)	6.733,0	6.717,2	-15,8
dépenses (b)	7.561,5	7.194,3	-367,2
solde brut	-828,4	-477,1	351,4
- amortissement dette (c)	33,4	35,6	2,2
solde net	-795,0	-441,5	353,5
<u>périmètre de consolidation</u>			
solde net	-78,5	27,2	105,7
solde net consolidé	-873,5	-414,3	459,2
<u>corrections SEC</u>			
OCPN nets (d)	203,3	89,6	-113,7 (e)
<u>autres corrections de passage (d)</u>			
sous-utilisation des crédits	237,0	pas d'applic.	-237,0
divers	-10,0	-41,6	-31,6
SOLDE DE FINANCEMENT SEC	-443,2	-366,3	76,9
<i>en % du PIB / écart en ratio</i>	<i>-0,12</i>	<i>-0,10</i>	<i>0,02</i>

- (a) Recettes hors produits d'emprunts, hors section particulière.
 (b) Dépenses = moyens de paiement (CND + CDO + CV), hors section particulière.
 (c) Amortissements y compris leasing.
 (d) Budget + périmètre de consolidation.
 (e) Selon une estimation provisoire de la Cour des Comptes opérée avant la vérification par l'Institut des Comptes nationaux.

Reconduit en recettes et dépenses consolidées, ce résultat provisoire peut être comparé au solde de financement SEC établi par l'ICN.

Tableau 45
Réalisations de l'année 2011 selon les Comptes des administrations publiques 2011

Région wallonne	Budget 2011 ajusté (2 ^e feuilletton)	réalisations info CdC avant vérification par l' ICN	écart	réalisations compte des pouvoirs publics 2011	écart
(x 1.000.000 euros)	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5) = (4) - (1)
recettes consolidées SEC		6.809,3		6.955,2	
dépenses consolidées SEC (a)		7.175,6		7.441,2	
solde de financement SEC	-443,2	-366,3	76,9	-486,0	-42,8
<i>en % du PIB / écart en ratio</i>	<i>-0,12</i>	<i>-0,10</i>	<i>0,02</i>	<i>-0,13</i>	<i>-0,01</i>

(a) Au niveau des données de la Cour des comptes : en absence du détail recettes / dépenses, l'impact négatif des autres corrections relatives au périmètre de consolidation (-52,2 millions d'euros) a été imputé aux dépenses.

Après la vérification du regroupement économique établi par les services régionaux, l'ICN a porté le solde de financement SEC à -486 millions d'euros, compte tenu d'un impact amplifié des corrections SEC négatives qui sont opérées pour déterminer le solde de financement selon la méthodologie du SEC95. Ces corrections, telles qu'enregistrées par l'ICN à ce jour, concernent majoritairement la requalification d'opérations financières en dépenses de capital et la détermination du périmètre de consolidation. Ces corrections font plus que compenser les moindres réalisations en matière de dépenses et le solde plus favorable des institutions consolidées dans le budget de la Région wallonne.

Il est utile de rappeler que ce résultat comporte la mise en liquidation du Holding communal. Des garanties d'un montant de 157,5 millions d'euros ont été activées et des créances d'un montant de 50 millions d'euros ont été abandonnées. Les dépenses ont dès lors été augmentées de 207,5 millions d'euros et le solde de financement s'est détérioré d'un montant équivalent. Cette prise en charge n'a pas permis à la Région wallonne d'améliorer son objectif propre de 252 millions d'euros comme prévu antérieurement.

Tableau 46
Evaluation du solde de financement réalisé en 2011 par rapport à l'objectif budgétaire indicatif

Région wallonne	Budget 2011 ajusté (2° feuillet)	réalisations <i>compte des pouvoirs publics 2011</i>	objectif budgétaire Com. concertation 03.02.2010 + transfert	écart <i>au niveau du budget</i>	écart <i>au niveau des réalisations</i>
(x 1.000.000 euros)	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) - (3)	(5) = (2) - (3)
solde de financement SEC	-443,2	-486,0	-487,7	44,5	1,7
<i>en % du PIB / écart en ratio</i>	<i>-0,12</i>	<i>-0,13</i>	<i>-0,13</i>	<i>0,01</i>	<i>0,00</i>

La Région wallonne rencontre ainsi l'objectif indicatif du projet d'accord du 3 février 2010 d'un déficit de 487,7 millions d'euros, avec une amélioration de 1,7 million d'euros.

3.7 Réalisations budgétaires de la Communauté française

3.7.1 Réalisations de l'année budgétaire 2010

La Communauté française a réalisé un solde de financement de -719,4 millions d'euros pour l'exercice budgétaire 2010³⁵ (avant la vérification des comptes par l'ICN). L'exécution budgétaire est très proche des prévisions budgétaires après contrôle budgétaire qui envisageaient un déficit légèrement supérieur (-726,7 millions d'euros).

³⁵ Selon la Préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Communauté française pour l'année 2010, adopté par la chambre francophone de la Cour des comptes le 30 mai 2011 (Dr. 3.661.912).

Tableau 47
Exécution du budget 2010

Communauté française	budget 2010 ajusté (1 ^{er} feuilletton)	réalisations ^E (CFr janv. 2011) (a)	écart	réalisations info CdC avant vérification par l' ICN	écart
(x 1.000.000 euros)	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5) = (4) - (1)
<u>budget stricto sensu</u>					
recettes (b)	8.041,8	8.028,9	-12,9	8.029,9	-11,8
dépenses (c)	8.858,3	8.762,3	-96,1	8.763,6	-94,7
solde brut	-816,5	-733,4	83,2	-733,6	82,9
- amortissement dette (d)	7,4	7,4	0,0	7,4	0,0
solde net	-809,2	-726,0	83,2	-726,2	82,9
<u>périmètre de consolidation</u>					
solde net	-1,4	-1,4	0,0	6,5	7,9
solde net consolidé	-810,6	-727,4	83,2	-719,7	90,9
<u>corrections SEC</u>					
OCCP nets	6,0	6,0	0,0	-0,1	-6,1
<u>autres corrections de passage (e)</u>					
sous-utilisation des crédits	77,9	pas d'applc.	-77,9	pas d'applc.	-77,9
corrections techniques	0,0	-	-	0,4	0,4
SOLDE DE FINANCEMENT SEC	-726,7	-721,4	5,3	-719,4	7,2
<i>en % du PIB</i>	<i>-0,20</i>	<i>-0,20</i>	<i>0,00</i>	<i>-0,20</i>	<i>0,00</i>

- (a) Informations retenues dans le communiqué de presse du 11 janvier 2011 concernant l'exécution du budget 2010.
- (b) Recettes hors produits d'emprunts
- (c) Dépenses = moyens de paiement (CND + CDO + CV)
- (d) Il s'agit d'amortissements dans le cadre des opérations de leasing financier.
- (e) Budget + périmètre de consolidation

L'exécution budgétaire exprimée sous la forme de recettes et dépenses consolidées et établies selon la méthodologie SEC figure au tableau ci-dessous.

Tableau 48
Réalisations de l'année 2010 selon les Comptes des administrations publiques 2011

Communauté française	budget 2010 ajusté (1 ^{er} feuilletton)	réalisations info CdC avant vérification par l' ICN	écart	réalisations compte des pouvoirs publics 2011	écart
(x 1.000.000 euros)	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5) = (4) - (1)
recettes consolidées SEC (a)		8.045,9		8.138,6	
dépenses consolidées SEC		8.765,3		8.864,6	
solde de financement SEC	-726,7	-719,4	7,3	-726,0	0,7
<i>en % du PIB / écart en ratio</i>	<i>-0,20</i>	<i>-0,20</i>	<i>0,00</i>	<i>-0,20</i>	<i>0,00</i>

- (a) Au niveau des données de la Cour des comptes : en l'absence du détail recettes / dépenses, la correction positive concernant le solde budgétaire des institutions du périmètre (+7,5 millions d'euros) a été imputées aux recettes.

Le solde de financement tel qu'il est déterminé par l'ICN, après la vérification du regroupement économique envoyé par les services de la Communauté française, s'élève à -719,4 millions d'euros. Comme indiqué dans le tableau, il se rapproche fortement des estimations antérieures par la Communauté et par la Cour des comptes.

Les corrections de transition qui permettent de passer du solde du regroupement économique au solde de financement SEC sont beaucoup moins importantes qu'au niveau régional, en raison de la nature des compétences communautaires orientées vers les matières personnalisables. Ainsi les corrections se limitent à l'extension du périmètre de consolidation à la RTBF (impact positif quasi nul sur le solde de financement) et le rejet du caractère strictement financier de l'apport de capitaux au fonds ST'ART (impact négatif de 6,0 millions d'euros).

La norme budgétaire convenue dans l'Accord budgétaire du 15 décembre 2009 est de -727,1 millions d'euros.

Tableau 49
Evaluation du solde de financement réalisé en 2010 Par rapport à l'objectif budgétaire

Communauté française	budget 2010 ajusté (1 ^{er} feuillet)	réalisations compte des pouvoirs publics 2011	objectif budgétaire Acc. 15.12.2009	écart au niveau du budget	écart au niveau des réalisations
(x 1.000.000 euros)	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) - (3)	(5) = (2) - (3)
solde de financement SEC	-726,7	-726,0	-727,1	0,4	1,1
<i>en % du PIB / écart en ratio</i>	-0,20	-0,20	-0,20	0,00	0,00

Sur la base du solde de financement SEC, retenu dans les Comptes des administrations publiques 2011, la marge positive par rapport à l'objectif budgétaire – déjà constatée au niveau du budget ajusté – est confirmée par les réalisations. La Communauté française respecte ainsi son objectif budgétaire fixé pour l'année budgétaire 2010.

3.7.2 Réalisations de l'année budgétaire 2011

En se référant aux estimations faites par la Cour des comptes, le déficit de la Communauté française se réduit à 249,1 millions d'euros en 2011. Ce résultat est supérieur de 78,8 millions d'euros au solde de -327,8 millions d'euros prévu au budget ajusté 2011.

Tableau 50
Exécution du budget 2011

Communauté française	budget 2011 ajusté (1 ^{er} feuillet)	réalisations info CdC avant vérification par l' ICN	Ecart
(x 1.000.000 euros)	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)
<u>budget stricto sensu</u>			
recettes (a)	8.822,7	8.791,3	-31,5
dépenses (b)	9.228,8	9.087,9	-140,9
solde brut	-406,1	-296,7	109,4
- amortissement dette (c)	7,8	7,7	0,0
solde net	-398,3	-289,0	109,4
<u>périmètre de consolidation</u>			
solde net	7,5	32,9	25,4
solde net consolidé	-390,9	-256,1	134,8
<u>corrections SEC</u>			
OCPN nets	0,0	-0,1	-0,1
<u>autres corrections de passage (d)</u>			
sous-utilisation des crédits	63,0	pas d'applic.	-63,0
corrections techniques	0,0	7,1	7,1
SOLDE DE FINANCEMENT SEC	-327,8	-249,1	78,8
<i>en % du PIB / écart en ratio</i>	<i>-0,09</i>	<i>-0,07</i>	<i>0,02</i>

- (a) Recettes hors produits d'emprunts.
- (b) Dépenses = moyens de paiement (CND + CDO + CV).
- (c) Il s'agit d'amortissements dans le cadre des opérations de leasing financier.
- (d) Budget + périmètre de consolidation.

L'écart entre les réalisations et les prévisions est dû à l'inexécution de crédits de dépenses pour un montant 140,9 millions d'euros. Le budget ajusté de la Communauté française se fondait sur une évaluation plus prudente d'une sous-estimation de crédits de 63 millions d'euros. La différence entre les réalisations et les prévisions en matière de recettes s'élève à -31,5 millions d'euros, l'écart se situant principalement au niveau des fonds budgétaires. Le solde des institutions à consolider est aussi plus favorable par rapport aux prévisions (écart de +25,4 millions d'euros).

Transposé en recettes et dépenses corrigées selon la méthodologie SEC, ce résultat estimé est comparé au solde de financement SEC établi par l'ICN.

Tableau 51
Réalisations de l'année 2011 selon les Comptes des administrations publiques 2011

Communauté française	budget 2011 ajusté (1 ^{er} feuillet)	réalisations info CdC avant vérification par l'ICN	écart	réalisations compte des pouvoirs publics 2011	écart
(x 1.000.000 euros)	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5) = (4) - (1)
recettes corrigées SEC		8.809,6		8.907,3	
dépenses corrigées SEC (a)		9.058,7		9.153,9	
SOLDE DE FINANCEMENT SEC	-327,8	-249,1	78,7	-246,6	81,2
<i>en % du PIB / écart en ratio</i>	<i>-0,09</i>	<i>-0,07</i>	<i>0,02</i>	<i>-0,07</i>	<i>0,02</i>

(a) Au niveau des données de la Cour des comptes : en l'absence du détail recettes / dépenses, la correction positive concernant le solde budgétaire des institutions du périmètre (+10,1 millions d'euros) a été imputées aux recettes.

La vérification des comptes de la Communauté française par l'ICN a fixé le solde de financement SEC à -246,6 millions d'euros, ce qui est très proche de l'estimation antérieure par la Cour des comptes.

Tableau 52
Evaluation du solde de financement réalisé en 2011 par rapport à l'objectif budgétaire indicatif

Communauté française	budget 2011 ajusté (1 ^{er} feuillet)	réalisations compte des pouvoirs publics 2011	objectif budgétaire Com. Concertation 03.02.2010 + transfert	écart au niveau du budget	écart au niveau des réalisations
(x 1.000.000 euros)	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) - (3)	(5) = (2) - (3)
SOLDE DE FINANCEMENT SEC	-327,8	-246,6	-328,0	0,2	81,4
<i>en % du PIB / écart en ratio</i>	<i>-0,09</i>	<i>-0,07</i>	<i>-0,09</i>	<i>0,00</i>	<i>0,02</i>

Compte tenu du transfert convenu avec la Région wallonne, soit une amélioration de 220 millions d'euros de l'objectif budgétaire indicatif du projet d'accord de février 2010 (soit -548,0 millions d'euros), le déficit maximal indicatif s'élevait à 328,0 millions d'euros pour la Communauté française en 2011.

Réalisant une marge positive de 81,4 millions d'euros par rapport à cet objectif de -328,0 millions d'euros, la Communauté française n'a pas seulement atteint l'objectif indicatif du projet d'accord découlant de la concertation avec l'autorité fédérale, mais également son objectif propre après transfert des objectifs.

Ainsi le déficit global de l'exercice budgétaire 2011 pour la Communauté française (-246,6 millions d'euros) et la Région wallonne (-486,0 millions d'euros) se limite à -732,6 millions d'euros, ce qui reste largement en dessous de l'objectif budgétaire indicatif qui avait été retenu dans ce projet d'accord de février 2010 pour l'ensemble des deux entités, soit -815,7 millions d'euros.

Rappelons que ce résultat a pu être réalisé malgré les effets négatifs non négligeables (-207,5 millions d'euros) sur le solde de financement de la Région wallonne de la mise en liquidation du Holding communal.

3.8 Réalisations budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale

3.8.1 Année budgétaire 2010

Le budget ajusté de 2010 prévoyait un déficit de 313 millions d'euros, soit une hausse du déficit de 80,7 millions d'euros par rapport aux perspectives budgétaire ajustées de l'année budgétaire précédente (déficit de 232,3 millions d'euros). Comme cela pourra être constaté plus loin, cette évolution coïncide toutefois à l'évolution des objectifs budgétaires pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Sur la base d'une estimation réalisée par les services de la Région de Bruxelles-Capitale (avant vérification des comptes par l'ICN), le solde de financement réalisé a été inférieur de 51,6 millions d'euros au solde estimé (soit -261,4 millions d'euros contre -313,0 millions d'euros selon l'estimation). Les pertes en recettes au niveau du périmètre de consolidation ont résulté d'un déficit au lieu du léger excédent espéré. Ceci a été plus que compensé, au niveau du Ministère de la Région, par la non-exécution de crédits de dépenses, de sorte que, par solde, il y a eu réalisation d'un excédent et non d'un déficit.

Tableau 53
Exécution du budget 2010

Région de Bruxelles - Capitale	budget 2010 ajusté	realisations info RBC avant vérification par l'ICN	écart
(x 1.000.000 euros)	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)
recettes corrigées SEC budget général	2.388,5	2.307,7	-80,9
dépenses corrigées SEC budget général	2.771,0	1.558,0	-1.212,9
solde de financement MRBC	-382,5	749,6	1.132,1
recettes corrigées SEC périmètre de consolidation	1.601,5	426,6	-1.174,9
dépenses corrigées SEC périmètre de consolidation	1.562,0	1.488,5	-73,5
solde de financement périmètre de consolidation	39,5	-1.061,9	-1.101,3
SOLDE DE FINANCEMENT SEC <i>avant opérations budgétaires</i>	-343,0	-312,3	30,7
<u>autres corrections de passage</u> opérations budgétaires	30,0	50,9	20,9
SOLDE DE FINANCEMENT SEC	-313,0	-261,4	51,6
<i>en % du PIB / écart en ratio</i>	<i>-0,09</i>	<i>-0,07</i>	<i>0,01</i>

La consolidation des données ci-dessus permet d'effectuer une comparaison par rapport aux recettes et dépenses corrigées SEC qui déterminent le solde de financement SEC, lequel est fixé par l'ICN après examen du regroupement économique transmis par la Région.

Tableau 54
Réalisations de l'année budgétaire 2010 selon les comptes des administrations publiques 2011

Région de Bruxelles - Capitale	budget 2010 ajusté	réalisations info RBC 2012 INIT avant vérification par l'ICN	écart	réalisations compte des pouvoirs publics 2011	écart
(x 1.000.000 euros)	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5) = (4) - (1)
recettes corrigées SEC (a) (b)	4.020,0	2.785,2	-1.234,8	2.782,7	-1.237,3
dépenses corrigées SEC (a)	4.333,0	3.046,6	-1.286,4	3.043,5	-1.289,5
SOLDE DE FINANCEMENT SEC	-313,0	-261,4	51,6	-260,8	52,2
<i>en % du PIB / écart en ratio</i>	<i>-0,09</i>	<i>-0,07</i>	<i>0,01</i>	<i>-0,07</i>	<i>0,01</i>

- (a) Après consolidation du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale (MRBC) et des institutions appartenant au périmètre de consolidation.
- (b) La correction positive des opérations budgétaires (+30 millions d'euros) a été attribuée aux recettes.

Le solde de financement SEC de l'année budgétaire 2010 a été fixé par l'ICN à -260,8 millions d'euros, ce qui correspond à l'estimation antérieure de la Région.

Tableau 55
Evaluation du solde de financement réalisé en 2010 par rapport à l'objectif budgétaire

Région de Bruxelles - Capitale	Budget 2010 ajusté	réalisations compte des pouvoirs publics 2011	objectif budgétaire Acc. 15.12.2009	écart au niveau du budget	écart au niveau des réalisations
(x 1.000.000 euros)	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) - (3)	(5) = (2) - (3)
SOLDE DE FINANCEMENT SEC	-313,0	-260,8	-313,0	0,0	52,2
<i>en % du PIB / écart en ratio</i>	<i>-0,09</i>	<i>-0,07</i>	<i>-0,09</i>	<i>0,00</i>	<i>0,01</i>

Par conséquent, la Région de Bruxelles-Capitale a plus que respecté son engagement budgétaire, tel que fixé dans l'Accord du 15 décembre 2009 ; la marge par rapport au déficit maximal autorisé de 313 millions d'euros s'élève à +52,2 millions d'euros sur la base du solde de financement réalisé.

3.8.2 Année budgétaire 2011

Pour l'année budgétaire 2011, le déficit anticipé dans le budget initial et le budget ajusté est exactement identique à celui de l'année budgétaire précédente, à savoir -313,0 millions d'euros.

Ce déficit ne s'inscrit toutefois pas dans les recommandations budgétaires. Le projet d'accord discuté le 3 février 2010 lors du Comité de concertation Gouvernement fédéral-Gouvernement des Communautés et Régions, retenait en effet un déficit maximal indicatif de 254,1 millions d'euros pour la Région de Bruxelles-Capitale. L'écart au niveau du budget ajusté s'élève ainsi à 58,9 millions d'euros. Il n'est pas si exceptionnel car l'objectif précité correspondait à l'estimation pluriannuelle établie par la Région dans le cadre de l'élaboration du budget 2010. L'estimation pluriannuelle partait toujours de l'acceptation de la demande de la Région de Bruxelles-Capitale d'un refinancement durable de ses institutions. Ce refinancement s'est entre-temps concrétisé mais n'a d'effets qu'à partir de l'année budgétaire 2012.

La liquidation du Holding communal a eu un impact négatif imprévu sur les réalisations de l'année budgétaire 2011, à concurrence de 97,5 millions d'euros. Il s'agit d'un montant de 67,5 millions d'euros pour l'exécution des garanties régionales et d'une perte de 30 millions d'euros en titres.

En l'absence d'informations provenant de la région elle-même, l'exécution budgétaire de 2011 a été traitée ici sur la base des recettes et dépenses corrigées SEC respectivement budgétées par la région et fixées par l'ICN.

Tableau 56
Exécution du budget 2011

Région de Bruxelles - Capitale	budget 2011 ajusté	réalisations compte des pouvoirs publics 2011	écart
(x 1.000.000 euros)	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)
recettes corrigées SEC (a) (b)	4.210,7	2.927,2	-1.283,5
dépenses corrigées SEC (a)	4.523,7	3.222,8	-1.300,9
SOLDE DE FINANCEMENT SEC	-313,0	-295,6	17,4
<i>en % du PIB / écart en ratio</i>	<i>-0,08</i>	<i>-0,08</i>	<i>0,00</i>

- (a) Après consolidation du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale (MRBC) et des institutions appartenant au périmètre de consolidation.
- (b) La correction positive des opérations budgétaires (+30 millions d'euros) a été attribuée aux recettes.

Le solde de financement SEC fixé par l'ICN dans les Comptes des administrations publiques 2011 s'élève à -295,6 millions d'euros, soit un montant un peu plus favorable qu'estimé (écart de 17,4 millions d'euros) mais, comme indiqué dans le tableau qui suit, insuffisant pour atteindre l'objectif budgétaire indicatif.

Tableau 57
Evaluation du solde de financement réalisé en 2011 par rapport à l'objectif budgétaire indicatif

Région de Bruxelles - Capitale	Budget 2011 ajusté	réalisations compte des pouvoirs publics 2011	objectif budgétaire Com. Concertation 03.02.2010	écart au niveau du budget	écart au niveau des réalisations
(x 1.000.000 euros)	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) - (3)	(5) = (2) - (3)
SOLDE DE FINANCEMENT SEC	-313,0	-295,6	-254,1	-58,9	-41,5
<i>en % du PIB / écart en ratio</i>	<i>-0,08</i>	<i>-0,08</i>	<i>-0,07</i>	<i>-0,02</i>	<i>-0,01</i>

La Région de Bruxelles-Capitale n'a pas atteint l'objectif indicatif d'un déficit maximal de 254,1 millions d'euros fixé dans le projet d'accord du 3 février 2010. L'écart s'élève à 41,5 millions d'euros mais résulte des charges et pertes subies par la région en raison de la liquidation du Holding communal (97,5 millions d'euros en 2011) et l'absence de refinancement des institutions bruxelloises qui ne démarre qu'en 2012.

3.9 Réalisations budgétaires de la Communauté germanophone

3.9.1 Année budgétaire 2010

En 2010, la Communauté germanophone réalise un déficit de 7,3 millions d'euros. Ce résultat est meilleur à hauteur de 3,8 millions d'euros par rapport à l'objectif de l'accord du 15 décembre 2009 qui fixait un déficit de 11,1 millions d'euros.

Tableau 58
Evaluation du solde de financement réalisé en 2010 par rapport à l'objectif budgétaire

Communauté germanophone	Budget 2010 ajusté	réalisations compte des pouvoirs publics 2011	objectif budgétaire Acc. 15.12.2009	écart au niveau du budget	écart au niveau des réalisations
(x 1.000.000 euros)	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) - (3)	(5) = (2) - (3)
SOLDE DE FINANCEMENT SEC	-10,6	-7,3	-11,1	0,5	3,8
<i>en % du PIB / écart en ratio</i>	<i>-0,0030</i>	<i>-0,0020</i>	<i>-0,0031</i>	<i>0,0001</i>	<i>0,0011</i>

3.9.2 Année budgétaire 2011

Pour la Communauté germanophone, les réalisations en 2011 sont moins favorables que l'objectif indicatif du projet d'accord du 3 février 2010. Le déficit s'élève à 5,1 millions d'euros alors qu'un déficit de 3,9 millions d'euros avait été défini comme objectif.

Tableau 59
Evaluation du solde de financement réalisé en 2011 par rapport à l'objectif budgétaire indicatif

Communauté germanophone	Budget 2011 ajusté	réalisations compte des pouvoirs publics 2011	objectif budgétaire Com. Concertation 03.02.2010	écart au niveau du budget	écart au niveau des réalisations
(x 1.000.000 euros)	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) - (3)	(5) = (2) - (3)
SOLDE DE FINANCEMENT SEC	-3,4	-5,1	-3,9	0,5	-1,2
<i>en % du PIB / écart en ratio</i>	<i>-0,0009</i>	<i>-0,0014</i>	<i>-0,0011</i>	<i>0,0001</i>	<i>-0,0003</i>

3.10 Réalisations budgétaires de la Commission communautaire française

3.10.1 Année budgétaire 2010

La Commission communautaire française affiche un déficit de 0,3 million d'euros en 2010. Elle présente ainsi un meilleur résultat, à hauteur de 1,7 million d'euros, par comparaison à l'objectif de l'accord du 15 décembre 2009 d'un déficit de 2 millions d'euros.

Selon les données du rapport de la Cour des comptes sur la préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Commission communautaire française pour l'année 2010, l'amélioration est principalement due à l'inexécution de crédit de dépenses. La Cour relève qu'en 2010 la croissance des dépenses a été inférieure d'un tiers à celle recettes, inversant la tendance observée depuis 2002 d'une progression des dépenses supérieure à celle des recettes. Cette moindre croissance des dépenses contrebalance les réalisations inférieures aux prévisions en matière de recettes et au niveau du solde des institutions appartenant au périmètre de consolidation.

Tableau 60
Evaluation du solde de financement réalisé en 2010
par rapport à l'objectif budgétaire

Commission communautaire française	Budget 2010 ajusté	réalisations compte des pouvoirs publics 2011	objectif budgétaire Acc. 15.12.2009	écart au niveau du budget	écart au niveau des réalisations
(x 1.000.000 euros)	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) - (3)	(5) = (2) - (3)
SOLDE DE FINANCEMENT SEC	-3,3	-0,3	-2,0	-1,3	1,7
<i>en % du PIB / écart en ratio</i>	-0,0009	-0,0001	-0,0006	-0,0004	0,0005

3.10.2 Année budgétaire 2011

Le déficit de la Commission communautaire française s'élève à 0,4 million d'euros en 2011. Le résultat est plus favorable par rapport à l'objectif indicatif du projet d'accord d'un déficit de 8,1 millions d'euros et celui du budget 2011 de la Commission communautaire française d'un déficit de 2 millions d'euros.

Pour son budget 2011, le Collège de la Commission communautaire française a décidé d'un objectif d'un déficit de 2 millions d'euros, compte tenu de nouveaux moyens complémentaires de 17,5 millions d'euros par rapport au budget pluriannuel 2009. Il s'agit d'un objectif intermédiaire en vue de rejoindre l'équilibre budgétaire dès 2012.

L'écart de 1,6 million entre réalisations et prévisions budgétaires est dû au solde plus favorable des institutions appartenant au périmètre de consolidation, qui permet de compenser les réalisations inférieures aux prévisions en matière de recettes.

Tableau 61
Evaluation du solde de financement réalisé en 2011 par rapport à l'objectif budgétaire indicatif

Commission communautaire française	Budget 2011 ajusté	réalisations compte des pouvoirs publics 2011	objectif budgétaire Com. Concertation 03.02.2010	écart au niveau du budget	écart au niveau des réalisations
(x 1.000.000 euros)	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) - (3)	(5) = (2) - (3)
SOLDE DE FINANCEMENT SEC	-2,0	-0,4	-8,1	6,1	7,7
<i>en % du PIB / écart en ratio</i>	-0,0006	-0,0001	-0,0022	0,0016	0,0021

3.11 Réalisations budgétaires de la Commission communautaire commune

3.11.1 Année budgétaire 2010

La Commission communautaire commune s'est également vue attribuer un objectif budgétaire dans l'accord budgétaire du 15 décembre 2009. Pour l'année budgétaire 2010, cet objectif a été assimilé à la réalisation d'un équilibre budgétaire. Avec un déficit de 0,1 million d'euros, la Commission communautaire commune manque de peu de respecter la norme imposée.

3.11.2 Année budgétaire 2011

Le projet d'accord de février 2010 fixait également l'objectif indicatif d'un équilibre budgétaire. Bien qu'il ne s'agisse que d'un projet d'accord, la Commission communautaire commune s'est engagée à respecter cet objectif indicatif. Avec un excédent de 2,1 millions d'euros, la Commission communautaire commune a dès lors atteint l'objectif qu'elle s'était elle-même fixé.

3.12 Réalisations budgétaires de la Commission communautaire flamande

3.12.1 Année budgétaire 2010

En 2010, la Commission communautaire flamande a réalisé un excédent de 3,9 millions d'euros. Grâce à cet excédent, la Commission communautaire a fait mieux que l'objectif fixé dans l'accord budgétaire du 15 décembre 2009, à savoir atteindre l'équilibre budgétaire.

3.12.2 Année budgétaire 2011

Pour l'année budgétaire 2011, la Commission communautaire flamande a enregistré un déficit de 2,6 millions d'euros au niveau de son solde de financement SEC. Etant donné que l'objectif d'un équilibre budgétaire était également prévu pour 2011 dans le projet d'accord de février 2010, la Commission communautaire flamande n'a pas atteint cet objectif indicatif.

3.13 Aperçu pour l'ensemble des Entités fédérées de l'évaluation des soldes de financement réalisés en 2010-2011 par rapport aux objectifs budgétaires

Le déficit maximal autorisé de -0,6% du PIB pour l'année 2010 pour l'ensemble des Communautés et Régions, fixé dans l'accord budgétaire du 15 décembre 2009, a été dépassé de 0,1% du PIB.

Ce constat est basé sur les soldes de financement fixés conformément au SEC. Néanmoins, la Communauté flamande a atteint l'objectif pour 2010 d'un déficit de 493,3 millions d'euros, auquel elle s'était engagée dans l'accord de coopération précité, compte tenu de l'hypothèse reprise dans le budget flamand ainsi que dans l'accord de coopération précité, selon laquelle le montant de 500 millions d'euros qu'elle avait mis en réserve en 2009 sur le Fonds d'Egalisation serait comptabilisé en recettes l'année suivante. L'objectif de ce transfert était de compenser les moyens trop perçus résultant en 2009 de l'application de la Loi spéciale de financement (suite à une évaluation trop favorable des paramètres pour 2009) qui seraient corrigés en 2010. Ce faisant, les objectifs de l'accord de coopération précité ont été atteints sur la période 2009-2010. Toutefois, étant donné que le Fonds d'Egalisation est comptabilisé conformément à la méthodologie SEC dans le périmètre de consolidation de la Communauté flamande, les recettes ont été corrigées à la baisse ex post à concurrence de 500 millions d'euros, de sorte que le déficit conforme au SEC en 2010 a été supérieur de 500 millions d'euros par rapport aux prévisions figurant dans l'accord budgétaire précité. Outre un léger dépassement de l'objectif de la Région wallonne, ceci explique l'écart de 0,1% du PIB entre le déficit de -0,7% du PIB enregistré selon la méthodologie SEC pour l'ensemble des Communautés et Régions et l'objectif en matière de déficit.

Pour l'année budgétaire 2011 l'objectif budgétaire indicatif est de -0,3% du PIB pour l'ensemble des Communautés et Régions. Cet objectif a été préconisé dans le projet d'accord de coopération (non approuvé) qui a été proposé par l'Autorité fédérale et a fait l'objet d'une concertation entre le Gouvernement fédéral et les Gouvernements de Communauté et de Région le 3 février 2010. Les soldes mentionnés dans le tableau ci-dessous tiennent compte du transfert convenu entre la Communauté française et la Région wallonne. Le solde de financement de l'ensemble des Communautés et Régions est resté environ 0,1% du PIB en dessous de l'objectif indicatif précité.

Tableau 62
Evaluation des soldes de financement réalisés en 2010 et 2011
par rapport aux objectifs budgétaires

	(x 1.000.000 euros)	CFI (a)		CFr (b)	RW (b)	RBC	CG	COCOF	CCFI	CCC	total C & R						
		A : selon l'accord de décembre 2009	B : conformément à l'ICN								A	% PIB	B	% PIB			
2010																	
solde de financement		-485,9	-985,9	-719,4	-426,9	-260,8	-7,3	-0,3	3,9	-0,1	-1.896,8	-0,6	-2.396,8	-0,7			
objectif		-493,3	-493,3	-727,1	-364,7	-313,0	-11,1	-2,0	0,0	0,0	-1.911,2	-0,6	-1.911,2	-0,6			
écart		7,4	-492,6	7,7	-62,2	52,2	3,8	1,7	3,9	-0,1	14,4	0,0	-485,6	-0,1			
% PIB		0,00	-0,14	0,00	-0,02	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0		-0,1				
2011																	
solde de financement	(b)	164,5	164,5	-246,6	-486,0	-295,6	-5,1	-0,4	-2,6	2,1	-869,7	-0,2	-869,7	-0,2			
objectif		0,0	0,0	-328,0	-487,7	-254,1	-3,9	-8,1	0,0	0,0	-1.081,8	-0,3	-1.081,8	-0,3			
écart		164,5	164,5	81,4	1,7	-41,5	-1,2	7,7	-2,6	2,1	212,1	0,1	212,1	0,1			
% PIB		0,04	0,04	0,02	0,00	-0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,1		0,1				

(a) Zorgfonds inclus

(b) Compte tenu du transfert entre la Communauté française et la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011

4 ANNEXE : ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES

Sauf mentionné autrement, les soldes de financement analysés ici correspondent à la définition retenue au niveau européen par la Procédure de Déficit Excessif (EDP en anglais), également utilisée dans les Programmes de stabilité ainsi qu'au plan budgétaire. Il convient de relever que ce concept « EDP » de solde budgétaire (solde de financement) diffère marginalement de celui en termes de comptabilité nationale en système SEC95. La différence entre les deux définitions se situe au niveau du traitement des swaps d'intérêts, et ne concerne par conséquent *pas* l'analyse effectuée au niveau des soldes primaires et de leurs composantes.

Les recettes publiques effectives et dépenses primaires en « définition CSF ».

La présentation de ces données en base SEC95-EDP a par ailleurs été adaptée ici sur cinq points principaux par rapport aux tableaux synoptiques de l'ICN afin de mieux correspondre aux concepts de dépenses et recettes publiques effectives de l'ensemble des administrations publiques (APU) et de ses différentes Entités et niveaux de pouvoir budgétaires.

1. Les chiffres présentés ici ne tiennent pas compte des « cotisations sociales imputées », et ce pour éviter tout double comptage correspondant en dépenses primaires³⁶. Les cotisations sociales imputées correspondent grosso modo à la partie des prestations sociales en espèces des fonctionnaires, pensions publiques et allocations familiales pour l'essentiel, qui n'est pas couverte par des cotisations effectives. Les recettes publiques sont donc limitées aux seules recettes *effectives* (hors cotisations imputées) et symétriquement les Rémunérations publiques sont reprises, en dépenses primaires, *nettes de cotisations imputées* (la contrepartie de ces dernières étant sinon incluses une seconde fois dans les prestations sociales en espèces). Cette double correction (en recettes et en dépenses), est donc parfaitement neutre en termes de soldes budgétaires).
2. Les recettes non-fiscales par contre sont majorées pour *inclure* les recettes de cessions d'actifs corporels et incorporels (bâtiments, actifs fixes, terrains, licences, etc.) qui en système SEC95, sont comptabilisées comme des *dépenses négatives* en capital (désinvestissement). Symétriquement, les dépenses primaires en capital sont « brutées » d'un montant correspondant. Les montants pris en compte ici sont directement repris des comptes publics détaillés et sont à nouveau sans incidence sur les soldes de financement.

³⁶ Les dépenses primaires liées aux cotisations sociales imputées seraient en effet comptabilisées deux fois : une fois au titre de rémunérations publiques (cotisations imputées incluses), une seconde fois au titre de prestations sociales (pensions et allocations familiales des agents statutaires du secteur public essentiellement) liées à ces cotisations imputées.

3. Les recettes fiscales (TVA et autres) transférées à l'Union européenne, non prises en compte en système SEC95 dans les Comptes des administrations publiques (APU)³⁷, sont intégrées ici au niveau agrégé en recettes tout comme en dépenses primaires (transferts courants au Reste du Monde). Cette « correction » est opérée d'une part pour permettre d'évaluer l'évolution de l'ensemble de la pression fiscale et parafiscale effective, d'autre part pour éviter les biais liés aux modifications éventuelles dans le mode et la structure de financement des Institutions européennes (entre recettes fiscales transférées d'une part, et transferts budgétaires sous forme de « contribution RNB » principalement d'autre part). Par contre, l'évaluation de l'évolution des dépenses primaires finales ou « propres » du seul Pouvoir fédéral (et de l'Entité I plus largement) s'opère déduction faite de l'ensemble des transferts budgétaires ET fiscaux aux Institutions européennes (de même d'ailleurs que déduction faite de l'ensemble des transferts budgétaires et fiscaux *effectifs* à l'Entité II).
4. Depuis l'Avis de juillet 2007 de la Section, une autre modification méthodologique a été apportée dans l'analyse des dépenses et recettes respectives des deux grandes Entités (du PF, des C&R et des PL plus spécifiquement) afin de mieux se rapprocher de la *réalité budgétaire*. Les pensions publiques des agents statutaires des C&R (et dans une moindre mesure des PL pour ce qui est de l'enseignement communal) à charge du Pouvoir fédéral (PF), qui en système SEC95 sont « fictivement » traitées comme des dépenses primaires *finales* de l'Entité II financées par un transfert budgétaire - également fictif - en provenance du PF, sont comptabilisées ici directement comme des dépenses primaires *finales* du PF (et donc de l'Entité I), et non plus comme un transfert budgétaire intra-public. Les recettes *et* les dépenses primaires effectives finales³⁸ des C&R et PL (et de l'ensemble de l'Entité II) s'en trouvent donc symétriquement « diminuées » d'autant, sans incidence évidemment sur leurs soldes primaires et de financement. Complémentairement, les transferts budgétaires intra-publics « versés » par l'Entité I (ici le Pouvoir fédéral) en sont réduits d'autant, mais symétriquement ses dépenses primaires finales s'en trouvent majorées d'autant, sans incidence sur les dépenses primaires totales (ni sur les soldes primaires ou de financement) de l'Entité I.
5. Le « reclassement » du Zorgfonds dans le compte des C&R (et non plus de la Sécurité sociale). L'assurance-dépendance de la Communauté flamande, le Zorgfonds ou ZOF, est statistiquement traitée de manière particulière dans les comptes publics nationaux. Pour des raisons liées à la nature des dépenses engagées (majoritairement des prestations sociales en nature) et des recettes propres perçues (des cotisations sociales), le ZOF est considéré en SEC95 comme faisant partie du secteur institutionnel de la Sécurité sociale, et non des entités fédérées (C&R). Les recettes propres (cotisations principalement) et dépenses

³⁷ Parce que considérées ou imputées directement comme des recettes propres de l'Union européenne et non comme des recettes nationales transférées à cette dernière.

³⁸ On appelle « finales » les dépenses primaires totales d'une Entité ou d'un niveau déterminé de pouvoir budgétaire, déduction faite des transferts budgétaires (courants et en capital) aux autres niveaux de pouvoir publics.

primaires (prestations sociales en nature principalement) sont ainsi imputées comme des recettes et dépenses primaires finales de la SECU et non des C&R. De plus, comme les recettes propres du ZOF sont significativement inférieures à ses dépenses primaires finales, la Communauté flamande verse une dotation annuelle (transfert budgétaire courant) au ZOF, dotation qui dans le passé a systématiquement dépassé le déficit « final » propre du ZOF (les recettes propres moins les dépenses). La comptabilité nationale impute de plus ce transfert budgétaire courant compensatoire versé par la Communauté flamande comme un transfert « externe » au bénéfice du secteur de la SECU. L'excédent budgétaire global du ZOF (transferts reçus inclus) se trouve donc « imputé » comme surplus de la Sécurité sociale (Entité I) et non de la Communauté flamande (Entité II).

Dans le souci de correspondre davantage à la réalité budgétaire, mais à l'intérieur du cadre cohérent de la comptabilité nationale, il a été choisi de reclassifier ou réintégrer le Zorffonds dans le compte agrégé des C&R et de l'Entité II (et de le « sortir » symétriquement du compte de la SECU). Les recettes propres et les dépenses (primaires) du ZOF sont donc réintégrées dans le compte des C&R, et le transfert budgétaire courant imputé de la Communauté flamande vers la SECU est annulé (il est « internalisé » par la consolidation du compte du ZOF dans celui de la Communauté flamande et donc il « disparaît »). Ce faisant, le périmètre effectif de la SECU se trouve corrigé (tant en recettes – cotisations – qu'en dépenses primaires)

Ces diverses réallocations ne sont *pas* totalement neutres en termes de soldes primaires et de financement des divers niveaux de pouvoirs : les surplus de la SECU s'en trouvent quelque peu réduits – surtout en 2006, à concurrence de 168 millions d'euros ou 0,05% de PIB³⁹ -, et les surplus de la Communauté flamande et des C&R s'en trouvent majorés d'autant.

³⁹ Nettement moins en 2007, soit 30 millions d'euros environ selon les données actuellement disponibles.

Autres corrections pour évaluer la croissance des dépenses primaires « sous-jacentes » à prix constants (en « volume »)

Le calcul de la croissance sous-jacente du volume des dépenses primaires nécessite par ailleurs l'intégration d'un certain nombre de corrections complémentaires qui permettent d'éliminer l'incidence de facteurs soit conjoncturels et cycliques, soit statistiques et/ou exceptionnels (non-récurrents ou « one-shots »), soit encore de nature non-discrétionnaire (effets prix-relatifs par exemple).

Les corrections opérées ici ont été les suivantes.

1. La première correction consiste à déduire l'incidence d'un certain nombre de dépenses exceptionnelles et non-récurrentes (ou de glissements de dépenses d'une année sur l'autre), ainsi que d'éventuelles adaptations statistiques affectant le niveau des recettes et dépenses publiques (comme la reclassification des entreprises publiques de radiotélévision (EPRT) en 2002 dans le champ des administrations publiques), ou encore d'éventuels transferts de compétences entre Entités ou niveaux de pouvoir budgétaire (également en 2002).
2. La seconde correction consiste, au niveau de l'Entité I et du Pouvoir fédéral en particulier, à déduire l'ensemble des transferts (fiscaux et budgétaires) à l'UE, dans la mesure où ces transferts sont en très large part « contraints » (découlant de règles ou décisions européennes) et donc non-discrétionnaires.
3. La troisième correction consiste à isoler la composante à proprement parler cyclique ou conjoncturelle de l'évolution du *niveau* des dépenses primaires, en identifiant la composante cyclique des dépenses de chômage par rapport à leur évolution structurelle de plus long terme (identifiée ici au départ d'un filtre statistique « Hodrick-Prescott » du ratio – lissé - de ces dépenses au PIB).
4. La quatrième correction consiste à tenir compte du « cycle politique » bien identifié depuis vingt ans en matière d'évolution des dépenses d'investissements des Pouvoirs locaux. Ces dépenses sont donc corrigées en « éliminant » leur écart au trend réel de plus long terme. Ce trend a été ré-estimé sur base des données publiées par l'ICN et des dernières prévisions à moyen terme du Bureau fédéral du Plan (octobre 2007).

5. La cinquième et dernière correction consiste à tenir compte de l'écart parfois significatif d'évolution entre le coefficient d'indexation pertinent depuis 1993 pour la majeure partie des dépenses primaires – à savoir une moyenne mobile retardée et lissée sur 4 mois de l'indice-santé – et l'indice national des prix à la consommation traditionnellement utilisé comme déflateur de référence pour mesurer les dépenses publiques en termes réels. Cette correction permet de mieux cerner l'évolution du « volume » réel des dépenses primaires.

Vu la pluralité des méthodologies existantes, certaines de ces corrections sont sujettes à discussion et en particulier la composante cyclique, et leur interprétation doit des lors se faire avec beaucoup de prudence, certainement quant à leurs *niveaux* ; cette correction est néanmoins effectuée pour avoir une idée approximative de la tendance sous-jacente, « structurelle », des données analysées.

Enfin, des corrections analogues doivent être effectuées pour mieux identifier les déterminants (cycliques, non-récurrents, structurels, discrétionnaires) de l'évolution des *ratios* apparents de dépenses primaires totales et/ou finales (en % du PIB en valeur). Le ratio (au PIB) en valeur des dépenses primaires corrigées (voir l'énumération ci-avant, jusqu'au point 4 inclus) peut en effet lui-même être décomposé en 3 éléments additifs, dont deux éléments non-discrétionnaires et une composante « résiduelle », en volume.

Les deux composantes non-discrétionnaires mentionnées ci-dessus sont les suivantes :

1. Un effet cyclique purement statistique encore appelé « effet-dénominateur » ou « écart de PIB » – par rapport à son trend. En effet, lorsque le PIB en volume « Y_v » – au dénominateur du ratio - augmente plus vite que le PIB tendanciel Y_t , alors – toutes autres choses restant égales par ailleurs – ceci pousse le ratio apparent des dépenses primaires corrigées à la *baisse*, et inversement en cas de croissance réelle du PIB plus lente que le trend estimé.
2. Un effet dit « prix-relatifs ». Lorsque le déflateur (pondéré) « P_u » de la dépense publique primaire – au numérateur du ratio - augmente plus vite que le déflateur du PIB « P_y » - au dénominateur du ratio -, autrement dit lorsque le prix relatif de la dépense primaire augmente, alors, toutes autres choses restant égales par ailleurs, le ratio apparent en valeur augmente indépendamment des évolutions-volumes structurelles ou discrétionnaires sous-jacentes. On a évidemment une configuration inverse en cas de baisse du prix relatif « $Pr = P_u / P_y$ » de la dépense primaire.

D.2012/11691/7